



Assemblée générale

Distr. générale
19 avril 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003*

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 9

Affaires économiques et sociales

(Programme 7 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	3
A. Organes directeurs	7
B. Direction exécutive et administration	14
C. Programme de travail	17
Sous-programme 1. Appui au Conseil économique et social et coordination	18
Sous-programme 2. Parité entre les sexes et promotion de la femme	22
Sous-programme 3. Politiques sociales et développement social	28
Sous-programme 4. Développement durable	33
Sous-programme 5. Statistiques	39
Sous-programme 6. Population	44
Sous-programme 7. Développement mondial : tendances, questions et politiques	47
Sous-programme 8. Administration publique, financement et développement	50

* On trouvera dans le présent fascicule le chapitre 9 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003. Le budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session* (A/56/6/Rev.1).

Avance à l’Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW).....	54
D. Appui au programme.....	55
Annexe	
Montant indicatif des ressources nécessaires	62

Chapitre 9

Affaires économiques et sociales

(Programme 7 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)

Vue d'ensemble

- 9.1 Le programme de travail au titre de ce chapitre s'inscrit dans le cadre du programme 7 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 (A/55/6/Rev.1) et sera exécuté par le Département des affaires économiques et sociales.
- 9.2 Le programme vise principalement à renforcer la coopération économique et sociale internationale et à promouvoir le développement dans une perspective globale, intégrée et à long terme. Les bouleversements intervenant à l'échelle mondiale dans le contexte d'une mondialisation rapide ont une incidence profonde sur le développement et sur la nécessité de renforcer le multilatéralisme. Les atouts, impératifs et risques exigent une analyse plus approfondie, l'établissement d'un consensus international et le renforcement de l'appui opérationnel. Les activités du Département dans ces trois domaines concourent au même objectif et s'enrichissent mutuellement. Le programme continuera d'accorder une attention particulière à l'objectif global de la promotion du développement durable, en particulier pour éliminer la pauvreté et répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique, des pays les moins avancés, des pays sans littoral, des pays de transit en développement et des petits États insulaires en développement, ainsi qu'à la promotion de la coopération Sud-Sud. Le programme sera également guidé par la nécessité d'autonomiser les femmes par l'intégration d'une perspective sexospécifique des activités de plaidoyer et l'élaboration de politiques en vue d'atteindre les objectifs pertinents.
- 9.3 Les activités que doit mener le Département témoignent de la responsabilité qui incombe au Secrétariat de fournir un appui technique à l'Assemblée générale, en particulier aux Deuxième et Troisième Commissions, au Conseil économique et social et aux organes subsidiaires compétents, conformément à leurs résolutions et décisions relatives à la coopération économique internationale.
- 9.4 Le programme de travail pour l'exercice biennal 2002-2003 vise principalement à promouvoir la mise en oeuvre, le suivi et l'examen des plans, stratégies, programmes ou plans d'action arrêtés, y compris les résultats des conférences des Nations Unies et des sessions extraordinaires, en particulier la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental et les conférences devant se tenir en 2002, à savoir le Sommet mondial pour le développement durable et la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.
- 9.5 Dans le cadre de son travail d'analyse des politiques, le Département suivra, analysera et évaluera les politiques et tendances mondiales dans les domaines économique et social, notamment les tendances démographiques; fera des projections et recensera des questions nouvelles dont la communauté internationale devrait s'occuper; suivra les progrès accomplis sur le plan de la situation et de l'autonomisation des femmes; analysera le rôle de l'État et du secteur public dans le développement; rassemblera et diffusera des données statistiques analytiques et des indicateurs économiques et sociaux afin de faciliter l'élaboration de stratégies et la définition d'objectifs en matière de développement ainsi que le suivi de leur application ou de leur réalisation, aux niveaux international, régional et national.
- 9.6 Au moyen de services consultatifs et d'activités de recherche et de formation, le Département aidera les gouvernements qui en font la demande à formuler, dans le cadre de leurs politiques nationales, des stratégies de développement et à renforcer leur capacité à favoriser une croissance écono-

mique et un développement durables, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et aux recommandations des conférences des Nations Unies qui se sont tenues récemment.

- 9.7 Dans l'exécution de son programme, le Département s'efforcera de resserrer les liens entre l'Organisation et la société civile et d'établir de nouvelles modalités de coopération et de partenariat dans les domaines d'intérêt commun, notamment en organisant des groupes de travail et des tables rondes et en encourageant le dialogue.
- 9.8 Par ailleurs, le Département continuera d'aider le Secrétaire général à accroître la cohérence des politiques de gestion des activités économiques et sociales de l'Organisation et à inciter les organismes des Nations Unies à mieux coordonner leurs politiques et programmes. Il fournira ainsi un appui au Secrétaire général adjoint du Département des affaires économiques et sociales dans l'exercice de ses fonctions de président du Comité exécutif sur les affaires économiques et sociales, qui comprend, outre le Département, la CNUCED, le PNUE, les commissions régionales et certains instituts de recherche des Nations Unies ainsi que le Directeur de programme du Compte pour le développement.
- 9.9 Le montant global des ressources proposées pour ce chapitre s'élève à 112 973 800 dollars, ce qui représente une augmentation des ressources de 542 000 dollars (soit 0,4 %). Les changements indiqués dans le tableau 9.2 se résument de la manière suivante :
- a) Une augmentation de 223 900 dollars au titre des organes directeurs pour couvrir : des dépenses additionnelles liées aux voyages des membres de la Commission de statistique (25 000 dollars) et des membres du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (81 300 dollars); et des crédits exceptionnels en 2002-2003 pour la préparation et le service de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (263 900 dollars) et du Sommet mondial pour le développement durable (757 300 dollars), compensés par les diminutions de crédits exceptionnels au cours de l'exercice biennal 2000-2001 (903 600 dollars);
 - b) Une augmentation de 50 200 dollars sous la rubrique Direction exécutive et administration pour couvrir des dépenses supplémentaires liées à l'acquisition de compétences techniques dont le Secrétariat ne dispose pas;
 - c) Une augmentation de 287 900 dollars au titre du programme de travail pour couvrir : i) les dépenses (postes) liées à la création d'un nouveau poste P-4, d'un nouveau poste P-2 et d'un nouveau poste d'agent des services généraux (autres classes), pour entreprendre diverses activités se rapportant aux résultats de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » et des activités découlant de l'entrée en vigueur du Protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (sous-programme 2); la création de deux nouveaux postes P-2 pour mener les activités concernant les questions de développement durable et d'énergie (sous-programme 4); la création de trois nouveaux postes P-2 pour assurer diverses fonctions statistiques, y compris des travaux de développement des méthodes (sous-programme 5); la création d'un nouveau poste P-2 pour renforcer le programme de travail sur la mondialisation et l'intégration (sous-programme 7); le financement intégral sur l'exercice biennal de deux postes temporaires (1 P-4 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes) approuvés pour 2001 pour la Section des organisations non gouvernementales et reclassement d'un poste P-4 à la classe P-5 accompagné du déclassement d'un poste P-4 à la classe P-3 pour la Section des organisations non gouvernementales (sous-programme 1); et l'abolition de six postes (490 200 dollars); et ii) des dépenses additionnelles au titre d'autres rubriques pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) (120 000 dollars), les consultants (155 700 dollars) et les experts (231 500 dollars), et d'autres services contractuels

(124 400 dollars) au titre des divers sous-programmes, compensées en partie par des réductions au titre des travaux contractuels d'imprimerie (33 500 dollars), une petite diminution pour l'acquisition du matériel de bureautique (400 dollars) et l'avance exceptionnelle à l'INSTRAW en 2001 (800 000 dollars);

- d) Une réduction de 20 000 dollars au titre de l'appui au programme qui s'explique par une diminution nette au niveau des postes concernant la création de deux nouveaux postes P-2 destinés à appuyer l'expansion et le développement du Système intégré de suivi (SIS), compensée par l'abolition de deux postes d'agent des services généraux (autres classes) (53 800 dollars), et des crédits supplémentaires pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) pendant les périodes de pointe (15 000 dollars), les services contractuels pour le développement du SIS (3 800 dollars) et les fournitures (15 000 dollars).

9.10 Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, les ressources extrabudgétaires, qui devraient s'élever à 117 712 000 dollars, soit 49,3 % des ressources totales disponibles pour le programme, permettront de compléter les ressources du budget ordinaire pour financer diverses activités telles que des services consultatifs techniques, la formation, des projets opérationnels et des ateliers. Les ressources extrabudgétaires prévues accusent une diminution considérable en raison de la réduction du niveau de financement provenant des organismes de financement traditionnels (PNUD et FNUAP) pour les activités de projet des pays, de la baisse du niveau de participation du Département à l'exécution d'un vaste projet de remise en état d'un réseau électrique et l'intérêt moins marqué des donateurs bilatéraux et multilatéraux pour le financement des activités de coopération technique, sauf dans le domaine de l'administration publique (sous-programme 8) dans lequel une augmentation devrait intervenir en raison des engagements qui ont été donnés au Département.

9.11 En pourcentage, le montant total des ressources allouées au Département pour l'exercice biennal 2002-2003 se répartit comme suit :

Tableau 9.1

Répartition des ressources par grande rubrique, en pourcentage

<i>Rubrique</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Organes directeurs		
1. Commission de statistique	0,1	—
2. Commission de la population et du développement	0,1	—
3. Commission du développement social	0,1	—
4. Commission de la condition de la femme	0,2	—
5. Commission du développement durable	0,7	—
6. Comité des politiques du développement	0,3	—
7. Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement	0,2	—
8. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes	0,9	—
9. Réunion d'experts chargée d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies	0,1	—
10. Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	0,1	—
11. Forum des Nations Unies sur les forêts	0,1	—
12. Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement	0,2	—
13. Sommet mondial pour le développement durable	0,7	—
Total partiel A	3,8	—

Rubrique	Budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires
B. Direction exécutive et administration	3,9	–
C. Programme de travail		
Sous-programme		
1. Coordination des politiques et appui aux activités du Conseil économique et social	8,0	–
2. Parité entre les sexes et promotion de la femme	7,4	1,0
3. Politiques sociales et développement social	11,6	25,4
4. Développement durable	10,8	28,3
5. Statistiques	21,2	2,7
6. Population	7,8	–
7. Développement mondial : tendances, questions et politiques	9,3	–
8. Administration publique, finances et développement	8,7	37,9
Total partiel C	84,8	95,3
D. Appui au programme	7,5	4,7
Total	100,0	100,0

9.12 Le taux d'accroissement des ressources du budget ordinaire est de 0,4 % avant réévaluation des coûts.

Tableau 9.2

Prévisions de dépenses, par grande rubrique et provenance des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Rubrique	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pourcentage			
A. Organes directeurs	2 408,9	4 034,7	223,9	5,5	4 258,6	243,2	4 501,8
B. Direction exécutive et administration	4 327,1	4 362,4	50,2	1,1	4 412,6	275,3	4 687,9
C. Programme de travail	91 240,6	95 563,3	287,9	0,3	95 851,2	6 840,9	102 692,1
D. Appui au programme	7 964,3	8 471,4	(20,0)	(0,2)	8 451,4	630,3	9 081,7
Total (1)	105 940,9	112 431,8	542,0	0,4	112 973,8	7 989,7	120 963,5

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
a) Services d'appui à :				
i) Des organismes des Nations Unies	–	–		–
ii) Des activités extrabudgétaires	7 585,6	8 982,7		8 979,8
b) Activités de fond	16 174,2	12 727,9		4 432,2
c) Projets opérationnels	146 314,0	141 576,0		104 300,0
Total (2)	170 073,8	163 286,6		117 712,0
Total [(1) + (2)]	276 014,7	275 718,4		238 675,5

Tableau 9.3

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
SSG	2	2	—	—	—	—	2	2
D-1/2	40	40	—	—	6	7	46	47
P-1 à P-5	244	255	1	—	11	10	256	265
Total partiel	287	298	1	—	17	17	305	315
Agents des services généraux	230	225	1	—	23	20	254	245
Total	517	523	2	—	40	37	559	560

A. Organes directeurs

Tableau 9.4

Prévisions de dépenses, par organe

Organe	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
1. Commission de statistique	61,6	86,6	—	—
2. Commission de la population et du développement	99,5	99,5	—	—
3. Commission du développement social	166,0	166,0	—	—
4. Commission de la condition de la femme	193,7	193,7	—	—
5. Commission du développement durable	813,7	763,8	—	—
6. Comité des politiques du développement	308,6	308,6	—	—
7. Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement	173,7	173,7	—	—
8. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes	943,5	1 024,8	—	—
9. Réunion d'experts chargée d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies	156,1	156,1	—	—
10. Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	144,7	144,7	—	—
11. Forum des Nations Unies sur les forêts	70,0	119,9	—	—
12. Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement	—	263,9	—	—
13. Sommet mondial pour le développement durable	—	757,3	—	—
14. Groupe de travail ad hoc, à composition non limitée, de l'Assemblée générale sur le financement du développement	62,8	—	—	—

Organe	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
15. Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration de Beijing et du Programme d'action	291,3	—	—	—
16. Session extraordinaire de l'Assemblée générale qui doit se tenir en l'an 2000 pour procéder à un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social	549,5	—	—	—
Sous-total	4 034,7	4 258,6	—	—
Fonds extrabudgétaires	—	—	—	—
Total	4 034,7	4 258,6	—	—

- 9.13 Les ressources prévues au titre de cette partie du chapitre doivent permettre de couvrir les dépenses afférentes aux organes permanents (organes intergouvernementaux et organes d'experts) ainsi qu'aux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et aux processus intergouvernementaux, dont le Département des affaires économiques et sociales assure le secrétariat, et qui nécessitent des crédits spécifiques.
- 9.14 Le montant de 4 258 600 dollars prévu pour les organes directeurs doit permettre de couvrir les voyages des représentants, des membres et des experts; les honoraires de 23 membres du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes; un crédit exceptionnel en 2002-2003 pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions), les consultants et les experts, les travaux contractuels d'imprimerie, les dépenses de représentation et divers services ayant trait aux préparatifs et aux services fonctionnels de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement et du Sommet mondial pour le développement durable.

1. Organes permanents (organes intergouvernementaux et organes d'experts)

Commission de statistique

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 86 600 dollars

- 9.15 La Commission de statistique a été créée par le Conseil économique et social dans sa résolution 8 (I) des 16 et 18 février 1946. Son mandat, énoncé dans les résolutions 8 (I) et 8 (II) du Conseil, en date du 21 juin 1946, et 1566 (L), en date du 3 mai 1971, consiste à aider le Conseil à : a) encourager les États à élaborer des statistiques nationales et à les rendre plus comparables; b) coordonner les activités des institutions spécialisées en matière de statistique; c) développer le service central de statistique du Secrétariat; d) donner aux organes de l'ONU des avis sur les questions générales relatives à la collecte, à l'interprétation et à la diffusion de données statistiques, et e) favoriser l'amélioration des méthodes statistiques en général.
- 9.16 Ayant à l'esprit la résolution 50/227 de l'Assemblée générale en date du 24 mai 1996, relative à la restructuration et à la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines écono-

mique et social et les domaines connexes et la nécessité d'assurer une plus grande continuité dans la prise des décisions de la Commission et le contrôle du processus statistique au niveau mondial et afin de permettre à la Commission de suivre les incidences statistiques des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, ainsi que des conclusions concertées des débats de haut niveau du Conseil économique et social consacrés aux questions de coordination, le Conseil, dans sa résolution 1998/8 du 26 juillet 1999, a décidé qu'à compter de 2000, la Commission tiendrait une réunion annuelle à New York pendant quatre jours ouvrables. Le Conseil a décidé également de mettre fin aux fonctions du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination, créé dans sa résolution 1306 (XLIV) du 31 mai 1968.

- 9.17 Les trente-troisième et trente-quatrième sessions de la Commission de statistique se tiendront respectivement en 2002 et 2003.

Commission de la population et du développement

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 99 500 dollars

- 9.18 La Commission de la population a été créée par la résolution 3 (III) du Conseil économique et social, en date du 3 octobre 1946. Son mandat initial a été défini dans la résolution 150 (VII) du Conseil, en date du 10 août 1948. À la suite de la Conférence internationale sur la population et le développement et de l'adoption du Programme d'action, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 49/128 du 19 décembre 1994, décidé que la Commission de la population prendrait le nom de Commission de la population et du développement, arrêté qu'elle se réunirait tous les ans, et révisé son mandat. Elle a une nouvelle fois révisé son mandat dans sa résolution 50/124 du 20 décembre 1995. Le nombre de membres de la Commission a été porté de 27 à 47, chaque membre étant élu pour un mandat de quatre ans (décision 1995/320 du Conseil, en date du 12 décembre 1995). La Commission se réunit normalement tous les ans pendant cinq jours ouvrables.
- 9.19 Conformément à son mandat révisé, la Commission est chargée des tâches suivantes : a) réaliser des études et donner des avis au Conseil sur les questions et les tendances en matière de population, l'intégration des stratégies de population et de développement, les politiques et programmes concernant la population et les questions de développement connexes; fournir une assistance en matière de population et examiner toutes les questions ayant trait à la population et au développement au sujet desquelles les principaux organes ou les organes subsidiaires de l'ONU et des institutions spécialisées demandent un avis; b) suivre, examiner et évaluer la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux national, régional et international, déterminer les facteurs de réussite et d'échec et donner des avis au Conseil à ce sujet; et c) examiner les résultats des travaux de recherche et d'analyse concernant les rapports entre population et développement aux niveaux national, régional et international et donner des avis au Conseil à ce sujet.

Commission du développement social

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 166 000 dollars

- 9.20 La Commission des questions sociales a été créée en tant que commission technique du Conseil économique et social par la résolution 10 (II) du Conseil, en date du 21 juin 1946. À l'issue d'un réexamen approfondi du rôle de la Commission, le Conseil a en vue de préciser son rôle d'organe préparatoire pour toutes les questions relatives aux politiques de développement social, décidé dans sa résolution 1139 (XLI) du 29 juillet 1966 qu'elle prendrait le nom de Commission du développement social. À l'issue du Sommet mondial pour le développement social, qui s'est tenu en 1995, le Conseil a décidé, par sa résolution 1995/60 du 28 juillet 1995, que la Commission examinerait périodiquement les questions relatives au suivi et à l'application de la Déclaration sur le dévelop-

pement social et du Programme d'action de Copenhague, adoptés lors du Sommet. Il a également décidé que la Commission devrait réexaminer son mandat, ses attributions et l'étendue de sa mission, en vue de mettre au point un programme de travail pluriannuel, et devrait revoir la périodicité de ses sessions compte tenu de sa responsabilité touchant au suivi de l'application des recommandations du Sommet. Par sa résolution 1996/7 du 22 juillet 1996, le Conseil a décidé que la commission serait composée de 46 membres au lieu de 32, et qu'elle se réunirait une fois par an pendant huit jours ouvrables. Il a également décidé d'inviter des experts à participer aux réunions de la Commission lorsqu'elle examinerait les volets prioritaires de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague. Les quarantième et quarante et unième sessions de la Commission du développement social se tiendront respectivement en 2002 et 2003.

- 9.21 Dans sa résolution 54/24 du 10 novembre 1999, l'Assemblée générale a prié la Commission du développement social, à sa trente-huitième session, d'envisager une stratégie à long terme en matière de vieillissement dans la perspective d'une société pour tous les âges. À cet égard, la Commission a décidé de créer un groupe de travail de session à composition non limitée au cours de ses trente-neuvième et quarantième sessions en 2001 et 2002, qui serait chargé de réviser le Plan d'action international sur le vieillissement et d'élaborer une stratégie à long terme en matière de vieillissement dont les textes seront présentés à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement en 2002. Par sa résolution 54/262 du 25 mai 2000, l'Assemblée a décidé de constituer la Commission en comité préparatoire de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.

Commission de la condition de la femme

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 193 700 dollars

- 9.22 La Commission de la condition de la femme a été créée, en tant que commission technique du Conseil économique et social, par la résolution 11 (II) du Conseil, en date du 21 juin 1946. Le nombre de ses membres, initialement de 15, a été porté à 18 en 1951, à 21 en 1961, et à 32 en 1966. Dans sa résolution 1989/45 du 24 mai 1989, le Conseil a décidé que ce nombre passerait à 45 en 1990. La Commission présente au Conseil économique et social des rapports sur la promotion des droits des femmes dans les secteurs politique, économique et social, ainsi que dans le domaine de l'éducation, et lui fait des recommandations sur les problèmes relatifs aux droits des femmes qui présentent un caractère d'urgence. Elle se réunit chaque année à New York pendant 10 jours ouvrables. Des observateurs d'organismes des Nations Unes et d'organismes extérieurs au système participent à ses sessions.
- 9.23 La Commission occupe une fonction centrale dans le système des Nations Unies pour ce qui est du suivi de la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et donne au Conseil des avis à ce sujet conformément à son mandat renforcé. Dans sa résolution 1996/6 du 22 juillet 1996, le Conseil l'a chargé de jouer un rôle de catalyseur pour ce qui est de l'intégration de perspectives sexospécifiques dans les politiques et les programmes, et a confirmé son mandat. Conformément à la résolution 52/100 de l'Assemblée générale, en date du 12 décembre 1997, la Commission a été constituée en comité préparatoire à composition non limitée pour l'examen et l'évaluation de l'application du Programme d'action. Sa quarante-quatrième session, tenue en 2000, a été prolongée de cinq jours. La vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » s'est tenue du 5 au 9 juin 2000.
- 9.24 Conformément à la résolution 1995/29 du Conseil économique et social, en date du 24 juillet 1995, la Commission a créé un groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer un projet de protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes qui se réunit en même temps qu'elle. Par sa résolution 54/4 du 6 octobre 1999, l'Assemblée générale a adopté le Protocole facultatif qui est entré en vigueur le 22 décembre 2000.

Commission du développement durable

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 763 800 dollars

- 9.25 La Commission du développement durable a été créée, en tant que commission technique du Conseil économique et social, par la décision 1993/207 du Conseil, en date du 12 février 1993. Ses fonctions sont énoncées dans la résolution 47/191 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1992. Elle se compose de 53 membres élus pour un mandat de trois ans et se réunit chaque année pour une période de deux à trois semaines. Le Département lui fournit les services fonctionnels et techniques dont elle a besoin. Elle rend compte au Conseil et présente des recommandations à l'Assemblée par son intermédiaire. Elle met habituellement en place deux groupes de travail spéciaux intersessions à composition non limitée qui se réunissent une fois par an, pendant une semaine, pour examiner des questions qu'elle leur soumet.
- 9.26 Dans sa résolution 53/188 du 15 décembre 1998, l'Assemblée générale a souligné qu'il importait de préparer avec le plus grand soin le sommet décennal de la mise en oeuvre d'Action 21 et du programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21. Dans sa résolution 54/218 du 22 décembre 1999, l'Assemblée a demandé à la Commission du développement durable de continuer à exécuter les tâches relatives à l'examen décennal de la mise en oeuvre des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et d'aplanir les problèmes et de surmonter les obstacles auxquels se heurte la mise en oeuvre des engagements pris lors de la Conférence. Par sa résolution 55/199 du 20 décembre 2000, l'Assemblée a décidé que la Commission du développement durable, à sa dixième session, assumerait les fonctions de comité préparatoire à composition non limitée ouvert à la participation pleine et effective de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des membres des institutions spécialisées ainsi qu'aux autres participants aux travaux de la Commission. Dans la même résolution, l'Assemblée a décidé en outre que la Commission, constituée en comité préparatoire, devrait : a) procéder à l'examen et à l'évaluation approfondis de la mise en oeuvre d'Action 21 et des autres textes issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement; b) tenir trois sessions supplémentaires, la première et la deuxième devant se tenir respectivement en janvier et mars 2002; et c) organiser la troisième et dernière session du Comité préparatoire au niveau ministériel en mai 2002 en Indonésie.

Comité des politiques du développement

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 308 600 dollars

- 9.27 À l'annexe I de sa résolution 1998/46 en date du 31 juillet 1998, le Conseil économique et social a décidé de rebaptiser Comité des politiques du développement le Comité de la planification du développement, dont il avait défini le mandat dans ses résolutions 1035 (XXXVII) du 15 août 1964 et 1079 (XXXIX) du 28 juillet 1965 et dans sa décision 1995/215 du 10 février 1995; il a de nouveau confirmé le statut du Comité en tant que l'un de ses organes subsidiaires. Conformément à la résolution 1998/46, le Comité se compose de 24 experts indépendants, spécialistes du développement économique, du développement social et de la protection de l'environnement. Un équilibre approprié est observé dans la répartition géographique et la représentation des deux sexes. Le Comité comprend notamment des experts s'intéressant aux problèmes naissants et au processus multilatéral. Les experts sont nommés pour trois ans par le Secrétaire général, après consultation avec les gouvernements concernés. Les nominations sont soumises à l'approbation du Conseil économique et social. Le Comité est chargé d'effectuer l'examen triennal de la situation des pays les moins développés et tient des réunions sur ce sujet tous les trois ans. Le Conseil arrête le programme de travail du Comité que ce dernier sera chargé d'examiner. Le Comité tient des sessions annuelles de cinq jours ouvrables et soumet son rapport au Conseil lors de sa session de fond de juillet pour examen et approbation. Ce rapport contient des propositions concernant le programme de travail du

Comité pour l'année qui suit. L'Assemblée générale, le Secrétaire général et les organes subsidiaires du Conseil économique et social peuvent également proposer, par l'intermédiaire du Conseil, des thèmes qui devront être examinés par le Comité. Les travaux du Comité sont décrits notamment sur un site Web sur l'Internet et dans les bilans faits par le Bureau à l'issue des débats. Pour s'acquitter de ses responsabilités, outre qu'il tient des séances officielles, le Comité explore la possibilité de préparer efficacement ses débats en organisant, avec le concours du Secrétariat, des réseaux de consultations officieuses. S'agissant de la présentation de son rapport au Conseil, le Comité a décidé que le Président ou un membre désigné assisterait à la session du Conseil pour présenter le rapport et répondre aux questions soulevées.

Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 173 700 dollars

- 9.28 Le Comité des ressources naturelles, organe subsidiaire du Conseil économique et social dont le mandat est défini dans l'annexe à la résolution 46/235 de l'Assemblée générale en date du 13 avril 1992, et le Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement, créé par le Conseil dans sa décision 1992/218 du 30 avril 1992 et dont le mandat est défini dans la résolution 46/235 de l'Assemblée générale, en date du 13 avril 1992, ont été fusionnés par le Conseil en un organe d'experts dénommé Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement, dans l'annexe I (C et D) de la résolution 1998/46. Le Comité est composé de deux sous-groupes comportant chacun 12 experts choisis pour une période de quatre ans par les gouvernements et dont la nomination est soumise à l'approbation du Conseil. L'un des sous-groupes est chargé des questions liées à l'énergie et l'autre des questions relatives aux ressources en eau. Le Comité se réunit tous les deux ans pendant une période de deux semaines.

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 1 024 800 dollars

- 9.29 Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a été créé conformément aux dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/180 du 18 décembre 1979. Il examine les rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention et formule des suggestions et des recommandations générales. Chaque année, il fait rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Depuis 1997, le Comité, qui comprend 23 membres, tient chaque année, à New York, deux sessions de 15 jours ouvrables. Avant chaque session, un groupe de travail présession se réunit pendant cinq jours. Le Protocole facultatif se rapportant à la Convention donne au Comité compétence pour recevoir et examiner des communications provenant de particuliers ou de groupes de particuliers et pour transmettre ses constatations concernant ces communications aux parties concernées. En vertu du Protocole facultatif, le Comité est également habilité à effectuer une enquête en cas de violations graves ou systématiques de la Convention dans un État partie.
- 9.30 Compte tenu de ces responsabilités supplémentaires découlant du Protocole facultatif, un groupe de travail du Comité se réunira avant chaque session pour déterminer la recevabilité des communications et formuler les recommandations nécessaires quant au fond. Ce groupe de travail, qui sera composé de cinq membres du Comité, se réunira pendant cinq jours ouvrables après chaque session, pour un total de 10 jours ouvrables par an. Il soumettra son rapport au Comité, lors de la session suivante. Pendant ces sessions de cinq jours, le Groupe de travail devra bénéficier des mêmes services de conférence que le Comité.

- 9.31 Pour ce qui est du second mandat établi par le Protocole facultatif, à savoir la procédure d'enquête, le Comité effectuera trois missions d'enquête par an, d'une durée de deux semaines chacune. Chaque fois, trois membres du Comité se rendront sur place pour deux semaines d'enquêtes, à concurrence de six visites par exercice biennal. Dans ces missions, les membres du Comité seront aidés par des fonctionnaires du Secrétariat.

Réunion d'experts chargée d'examiner le programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 156 100 dollars

- 9.32 Dans sa résolution 1199 (XLII) du 24 mai 1967, le Conseil économique et social a décidé que le programme d'administration publique de l'ONU serait examiné périodiquement dans le cadre d'une réunion d'experts et que le rapport de la réunion lui serait soumis pour examen. Quelque 20 à 25 experts sont invités par le Secrétaire général, à titre individuel, à participer aux réunions. La seizième réunion aura lieu pendant le premier trimestre de 2002 (décision 2000/23 du Conseil).

Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 144 700 dollars

- 9.33 Le Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale a été créé en application de la résolution 1273 (XLIII) du Conseil économique et social, en date du 4 août 1967, et se compose de 25 experts fiscaux (dont 10 proviennent de pays développés et 15 de pays en développement) qui sont désignés par leur gouvernement mais siègent à titre individuel.
- 9.34 Le Groupe spécial d'experts fait rapport au Conseil économique et social et tient tous les deux ans, à Genève, une session de 10 jours qui porte sur la conclusion, entre pays développés et pays en développement, de conventions fiscales qui soient acceptables par les deux parties et protègent pleinement leurs intérêts fiscaux respectifs.

Forum des Nations Unies sur les forêts

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 119 900 dollars

- 9.35 Par sa résolution 2000/35 du 18 octobre 2000, le Conseil économique et social a créé un organe intergouvernemental dénommé Forum de Nations Unies sur les forêts, pour servir d'instance permanente en vue de l'élaboration des politiques. Il a décidé en outre que le Forum est créé en tant qu'organe subsidiaire du Conseil, composé de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et membres des institutions spécialisées, qui suivra le règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social. En outre, le Conseil a décidé que le Forum tiendrait au départ une session par an et qu'il peut recommander la convocation de groupes d'experts et qu'il tiendrait des débats ministériels de haut niveau et des dialogues ouverts à de nombreuses parties prenantes, à l'image de la Commission du développement durable, du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts. L'arrangement international sur les forêts comprendrait également un partenariat sur les forêts, s'appuyant sur l'Équipe de travail interorganisations sur les forêts, qui est composée de huit organisations internationales, de façon à aider le Forum des Nations Unies sur les forêts dans ses travaux et à renforcer la coopération et la coordination entre les participants. Un secrétariat restreint doté de personnel hautement qualifié serait créé pour assurer les services de secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts et pour appuyer le partenariat sur les forêts.
- 9.36 Dans la même résolution, le Conseil a également décidé que le Forum des Nations Unies sur les forêts tiendrait une réunion d'organisation aux fins d'élire les membres du Bureau, de déterminer

la durée de leur mandat et d'examiner les différentes propositions et options concernant l'implantation du secrétariat, ainsi que des consultations officielles concernant le projet de programme de travail pluriannuel du Forum des Nations Unies sur les forêts. Le Forum devrait tenir sa première session de fond vers le milieu de 2001 notamment en vue d'adopter son programme de travail pluriannuel, d'élaborer un plan d'action pour la mise en oeuvre des propositions du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts et de commencer sa collaboration avec le partenariat sur les forêts.

2. Sessions extraordinaires et processus intergouvernementaux lancés par l'Assemblée générale

Suivi de l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 263 900 dollars

- 9.37 Par sa résolution 54/262 du 25 mai 2000, l'Assemblée générale a décidé d'organiser la deuxième Assemblée sur le vieillissement en 2002, qui sera consacrée à un examen d'ensemble des résultats de la première assemblée, ainsi qu'à l'adoption d'un plan d'action révisé et d'une stratégie à long terme en matière de vieillissement, assortie d'évaluations périodiques, dans la perspective de l'instauration d'une société pour tous les âges.
- 9.38 L'Assemblée générale a en outre décidé dans sa résolution 55/58 que la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement se tiendrait à Madrid du 8 au 12 avril 2002.

Sommet mondial du développement durable

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 757 300 dollars

- 9.39 Dans sa résolution 55/199 du 20 décembre 2000, l'Assemblée générale a décidé d'organiser l'examen décennal des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 2002 sous forme d'une réunion au sommet et d'appeler cette réunion Sommet mondial du développement durable. Par la même résolution, elle a accepté l'offre généreuse du Gouvernement sud-africain d'accueillir le Sommet.

B. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 4 412 600 dollars

- 9.40 Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales assure la direction, la supervision et la gestion d'ensemble du Département dans le cadre de l'exécution de son mandat et de son programme de travail approuvé. Il est en outre coordonnateur du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales. Le Secrétaire général adjoint est assisté d'un Sous-Secrétaire à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations, et de la Sous-Secrétaire générale, Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme. Les besoins en personnel du Bureau de la Conseillère spéciale figurent au sous-programme 2, Parité entre les sexes et promotion de la femme. Le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations seconde le Secrétaire général adjoint en apportant un appui technique au Conseil économique et social et en supervisant la coordination générale des activités de coopération économique. Il exerce en outre les fonctions de secrétaire du Comité administratif de coordination et à ce titre il fait rapport au Secrétaire général. Un des aspects essentiels du rôle du Sous-Secrétaire général est de renforcer l'interaction entre le Conseil économique et social et le CAC. Les hauts

fonctionnaires du Département assureront l'intégration réelle des capacités de coopération normative, analytique et technique, afin de maximiser la complémentarité et les effets de synergie au sein des unités administratives du Département.

- 9.41 Le Bureau du Secrétaire général adjoint secondera et conseillera le Secrétaire général adjoint et, selon que de besoin, le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations, en ce qui concerne la planification, la coordination, la gestion et l'évaluation du programme de travail du Département.

Affaires interorganisations

- 9.42 Le Bureau des affaires interorganisations a pour principal objet de contribuer au renforcement général de la coopération et de la coordination entre organisations. À cet effet, le Bureau fournit au Comité administratif de coordination la capacité de soutien technique dont il a besoin pour poursuivre une action pragmatique, prospective et ciblée qui réponde aux besoins des organes intergouvernementaux. Pour ce faire, il se fonde plus systématiquement sur les travaux de toutes les organisations du système et des organes subsidiaires du CAC, de sorte que ses décisions puissent s'inscrire dans la ligne de leurs programmes et de leurs problèmes opérationnels et les influencer, et que la capacité du système soit totalement et efficacement mobilisée pour aider les organes intergouvernementaux à prendre des décisions et pour garantir le suivi intégral de celles-ci. L'essentiel des effectifs du Bureau est constitué de personnel détaché d'organisations membres.
- 9.43 Le Bureau s'emploie en outre à renforcer le processus consultatif entre le Secrétaire général et les membres du Comité administratif de coordination, et contribue à faciliter les flux d'information et un dialogue continu entre les chefs de secrétariat lorsque des initiatives nouvelles sont envisagées ou qu'il faut mettre au point des réponses globales et complémentaires face à l'émergence d'événements majeurs sur la scène internationale. La collecte et l'échange d'informations concernant la programmation et la planification stratégiques des activités du Comité sont facilités par l'actualisation d'une série de bases de données et de sites Web. Il est prévu de mettre en place un centre d'échanges d'idées et d'informations sur les faits intéressant le système, afin d'éviter la duplication des efforts et de garantir les synergies.
- 9.44 À l'issue d'un processus d'examen lancé par le Secrétaire général en consultation avec les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies, le Comité administratif de coordination a décidé, à sa session d'octobre 2000, de simplifier ses organes subsidiaires en créant deux comités de haut niveau dans le domaine de la gestion et des programmes. En même temps, le CAC a décidé que le Bureau des affaires interorganisations et les secrétariats des organes subsidiaires du CAC financés par le budget interinstitutions devraient fonctionner comme secrétariat global du CAC. En conséquence, outre qu'il appuie le Secrétaire général en tant que Président du CAC et le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations en sa qualité de Secrétaire du CAC, le chef du Bureau est responsable de la coordination des services de secrétariat pour l'ensemble du mécanisme du CAC.
- 9.45 Le Bureau assure les services suivants :
- a) Il supervise les arrangements de coordination à l'échelle du système;
 - b) Il est pour les États Membres et les organisations membres du CAC une source d'information sur les faits nouveaux concernant les travaux des organes intergouvernementaux qui sont importants à l'échelle du système;
 - c) Il appuie la réforme en cours du CAC et de son mécanisme par le biais de la recherche et de l'analyse et des processus interinstitutions;

- d) Il facilite, coordonne et effectue des recherches et des analyses sur des questions présentant un intérêt à l'échelle du système;
- e) Il coordonne la préparation des documents du CAC;
- f) Il fournit un appui technique et fonctionnel dans le contexte d'autres activités de coopération et coordination interinstitutions, selon que de besoin, notamment dans la préparation du Sommet mondial pour le développement durable; et
- g) Il assure l'application et le suivi des décisions du CAC.

Produits

9.46. Au cours de la période biennale 2002-2003, les produits suivants seront fournis :

- a) Coordination et liaison interorganisations
 - i) Services fonctionnels et techniques nécessaires pour les réunions :
 - a. Du Comité administratif de coordination (deux sessions par an, quatre réunions par session);
 - b. Séminaire d'une journée à l'occasion de l'une des sessions de la réunion des agents de coordination du CAC en vue d'arrêter les conclusions du Comité (deux sessions par an, deux réunions par session);
 - c. De la Réunion interinstitutions sur le développement durable (une session par an, quatre réunions par session);
 - d. Des sessions extraordinaires et réunions intersessions, selon les besoins;
 - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants. Conseil économique et social : rapport annuel du CAC (2); rapport du CAC sur les programmes et ressources des organismes des Nations Unies pour l'exercice biennal; suite donnée aux rapports du Corps commun d'inspection à l'échelle du système; contributions à l'échelle du système au rapport sur la suite donnée à l'Assemblée du Millénaire;
- b) Autres apports fonctionnels
 - i) Documentation technique. Création, actualisation et maintien de l'Executive Information Service, ainsi que du site Web du CAC;
 - ii) Publications en série. *Annuaire des hauts fonctionnaires des organismes des Nations Unies*;
 - iii) Maintien et actualisation de la documentation sur les travaux du CAC et des organes interinstitutions au sein du système.

Tableau 9.5

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	3 007,6	3 007,6	14	14
Autres rubriques	1 354,8	1 405,0	–	–
Total	4 362,4	4 412,6	14	14
Fonds extrabudgétaires	2 000,0	–	–	–

- 9.47 Les ressources nécessaires, soit 3 007 600 dollars permettent de maintenir 14 postes permanents dans le Cabinet du Secrétaire général adjoint. Le montant de 1 405 000 dollars pour les autres rubriques sert à financer le personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires), les consultants et les experts, les déplacements du personnel et la contribution de l'ONU au financement des activités du Service de liaison avec les organisations non gouvernementales. L'augmentation de 50 200 dollars correspond à des besoins supplémentaires de services spécialisés ayant trait aux questions intersectorielles nouvelles qui relèvent de la responsabilité du Département.

C. Programme de travail

Tableau 9.6

Prévisions de dépenses, par sous-programme

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
1. Appui au Conseil économique et social et coordination	8 800,0	9 077,2	46	46
2. Parité entre les sexes et promotion de la femme	7 923,2	8 417,6	39	42
3. Politiques sociales et développement social	13 038,9	13 088,9	67	67
4. Développement durable	12 354,1	12 187,9	60	59
5. Statistiques	23 823,6	23 934,9	124	125
6. Population	8 671,4	8 811,8	43	43
7. Tendances, questions et politiques relatives au développement mondial	10 374,4	10 525,0	51	52
8. Administration publique, financement et développement	9 777,7	9 807,9	50	50
Avance à l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme	800,0	–	–	–
Total	95 563,3	95 851,2	480	484
Fonds extrabudgétaires	155 660,9	112 238,2	21	19

Sous-programme 1 Appui au Conseil économique et social et coordination

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 9 077 200 dollars

- 9.48 La Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination est responsable de l'exécution de ce sous-programme. Le programme de travail a été établi sur la base du sous-programme 1 du programme 7 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 (A/55/6/Rev.1).

Tableau 9.7

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif : Promouvoir le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social en fournissant un appui fonctionnel aux travaux de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Renforcement du rôle de l'Assemblée générale dans les domaines économique et social.	a) i) Degré de satisfaction des États Membres quant à la pertinence, la coordination et l'opportunité des interventions des diverses entités de l'Organisation et du système dans son ensemble; ii) Amélioration des liens entre les activités normatives et les activités opérationnelles dans les domaines économique et social; iii) Degré de satisfaction des États Membres quant aux résultats des débats, des tables rondes et des groupes de travail.
b) Renforcement de la capacité du Conseil économique et social d'exercer son rôle d'orientation et de coordination des politiques et de promouvoir le débat sur les questions économiques et sociales interdépendantes, y compris les activités opérationnelles de développement.	b) i) Collaboration plus étroite entre les acteurs intervenant dans les domaines économique et social, notamment l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, les institutions, fonds et programmes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods, etc.; ii) Degré de satisfaction des États Membres et des acteurs intéressés quant à la contribution que le programme apporte aux débats interactifs du Conseil, notamment par une participation équilibrée d'hommes et de femmes représentant le système des Nations Unies, le secteur privé et les organisations non gouvernementales; iii) Opinion des États Membres sur la pertinence de l'examen triennal des activités opérationnelles de développement et des activités connexes; iv) Meilleure prise de conscience par les États Membres et par les autres acteurs concernés

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
c) Renforcement de la capacité du Comité chargé des organisations non gouvernementales et de celle des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil.	des questions économiques et sociales interdépendantes et des instruments internationaux qui permettent d'aborder ces questions de façon efficace. c) i) Contribution accrue des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil aux travaux de celui-ci; ii) Élimination du retard dans le traitement des demandes d'admission au statut consultatif reçues d'organisations non gouvernementales, et examen sans délai des dossiers desdites organisations par le Comité.

Facteurs externes

- 9.49 Les objectifs du sous-programme seront atteints et les réalisations escomptées obtenues sous réserve que : a) les responsables de l'élaboration des politiques – tant au plan national qu'au plan international – soient pleinement associés à l'examen des questions économiques et sociales dans le cadre de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social; et b) que la communauté internationale donne suite aux recommandations et décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

Produits

- 9.50 Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, il est prévu de fournir les produits ci-après :
- a) Service des organes intergouvernementaux et des organes d'experts
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels. Séances plénières de l'Assemblée générale (40 à 50); réunions et consultations officielles de la Deuxième Commission (40); réunions-débats avec les délégations de la Deuxième et de la Troisième Commissions, et débats interactifs et discours-programmes (20);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports : observations du Comité administratif de coordination sur les rapports du Corps commun d'inspection (5); données statistiques globales sur les activités opérationnelles de développement pour les années 2000 et 2001 (2); reprise du dialogue relatif au renforcement de la coopération internationale pour le développement par le partenariat (1); communication pour le développement (1); développement culturel (1); culture de paix/année de la tolérance (1); dialogue entre les civilisations (1); VIH/sida (1); développement industriel (1); activités opérationnelles pouvant découler de l'examen triennal d'ensemble de 2001 des activités opérationnelles (1); restructuration et revitalisation du système des Nations Unies dans les secteurs économique et social et dans les domaines connexes (2); questions de politique générale choisies par l'Assemblée générale, notamment dans le domaine de la mondialisation (2); application des recommandations du Corps commun d'inspection (2);

- ii) Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels. Réunions, notamment dans le cadre du débat général et des débats de haut niveau, et consultations officielles au cours des reprises de sessions (11); réunions et consultations officielles au cours des sessions de fond (100); réunions et consultations officielles au cours des sessions d'organisation (16); réunions et consultations officielles au cours des sessions extraordinaires (24); réunions communes du Bureau du Conseil économique et social et des bureaux de ses commissions techniques (10); et organisation de réunions et de manifestations spéciales en marge des débats du Conseil, faisant intervenir des départements du Secrétariat de l'ONU, des organismes du système, y compris les institutions de Bretton Woods, et des organisations de la société civile;
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports sur : une grande question que choisira l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session ou le Conseil économique et social à sa session de fond de 2002 à la suite de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement (2); les progrès réalisés dans l'application des recommandations formulées par l'Assemblée générale à la suite de l'examen triennal des activités opérationnelles de développement (2); le paludisme et les maladies diarrhéiques (1); le tabac et la santé (1); rapports : aux réunions extraordinaires (devant se tenir respectivement en avril et en mai 2002 et 2003) (4), au débat général (2), au débat de coordination (2), et au débat de haut niveau (2) du Conseil; rapport de synthèse sur les résultats des travaux des commissions techniques, à présenter au débat général (2); et rapport de suivi sur les résultats des débats de coordination de 2001 et de 2002, à présenter au débat général (2);
 - iii) Comité des organisations non gouvernementales :
 - a. Services fonctionnels. Séances du Comité des organisations non gouvernementales à sa session ordinaire et à la reprise de sessions (100); assistance au Bureau pour la préparation des séances du Comité; réunions ad hoc à la reprise des sessions, organisées par le Comité selon les besoins (100);
 - b. Documents à l'intention des organes délibérants. Rapports concernant plus de 580 nouvelles demandes d'admission au statut consultatif et les demandes de reclassement et quelque 700 rapports trimestriels (5);
 - iv) Comité exécutif sur les affaires économiques et sociales : Services fonctionnels. Service fonctionnel et technique des réunions bimensuelles du Comité, concernant l'élaboration de la position de l'Organisation des Nations Unies sur les questions de développement et la coordination des questions budgétaires, et préparation des réunions du Comité;
- b) Autres produits
- i) Publications en série : liste récapitulative des produits dont la consommation ou la vente a été interdite ou strictement réglementée ou qui ont été retirés du marché ou n'ont pas été approuvés par les gouvernements (2); directives à l'intention des organisations non gouvernementales et publications connexes;
 - ii) Manifestations spéciales : Conseil économique et social : organisation, en marge des réunions officielles du Conseil, de groupes de discussion et d'échanges interactifs, avec la participation d'experts de l'extérieur, et, s'il y a lieu, de représentants d'organisations non gouvernementales, des milieux d'affaires et du monde universitaire, conformément au règlement intérieur du Conseil, en fonction des besoins et en application de décisions

ou en réponse à des demandes du Conseil (4); Assemblée générale : organisation de groupes de discussion avec les délégations des Deuxième et Troisième Commissions, d'échanges interactifs et de discours-programmes avec la participation active du Secrétariat, de représentants des organismes intéressés et d'experts de l'extérieur, selon les besoins et conformément aux décisions et aux demandes de l'Assemblée (4);

- iii) Support technique à l'intention d'utilisateurs externes : mise à jour des pages d'accueil sur Internet du Conseil économique et social et de la Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination;
- c) Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations
 - i) Envoi de représentants de l'ONU et fourniture d'un appui fonctionnel aux séances du Comité administratif de coordination et de ses comités permanents, à la présidence de son groupe de travail chargé du réseau de coordonnateurs résidents et à d'autres équipes spéciales chargées de l'évaluation et du suivi des directives intergouvernementales; coordination des contributions interorganisations aux rapports sur les activités menées à l'échelle du système pour mettre en oeuvre des dispositions de la Charte des Nations Unies relatives à l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions en vertu du Chapitre VII de la Charte; et organisation de l'appui aux séances d'information et aux groupes de discussion auxquels participent des représentants des organismes des Nations Unies et d'autres intervenants;
 - ii) Participation, au nom du Département, au Groupe des Nations Unies pour le développement et à ses sous-comités, aux réunions du Groupe d'appui des Nations Unies pour le développement et aux activités connexes, ainsi qu'à diverses autres réunions, notamment celles des sous-groupes chargés des politiques et procédures de programmation, de l'exécution des programmes, des locaux et services communs, du personnel et de la formation, des questions relatives aux coordonnateurs résidents, de l'égalité entre les sexes, du droit au développement, et de l'information;
 - iii) Responsabilité en tant que centre de coordination : Décennie mondiale pour le développement culturel; célébration des années et anniversaires spéciaux; sécurité alimentaire, nutrition et lutte contre la faim; VIH/sida; paludisme et maladies diarrhéiques, en particulier le choléra; tabac et santé; et contrôle des drogues; coopération et liaison, si besoin est, avec l'Organisation de l'unité africaine, l'Organisation des États américains, la Ligue des États arabes, la Communauté des Caraïbes, l'Organisation de coopération économique, l'Organisation internationale pour les migrations, l'Agence de coopération culturelle et technique de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques pour tout ce qui a trait au développement économique et social, et avec le Programme alimentaire mondial pour ce qui a trait aux questions alimentaires; et coopération avec les organisations intergouvernementales, non gouvernementales et régionales sur des questions relevant des domaines économique et social;
 - iv) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales dans le but de forger des liens entre la communauté des organisations non gouvernementales et le système des Nations Unies, en renforçant les échanges d'informations et les activités d'appui et en faisant appel au réseau électronique et à une base de données exhaustive pour faciliter l'utilisation des informations et des conseils fournis par les organisations non gouvernementales chaque fois que cela est possible dans le cadre des travaux du Secrétariat de l'ONU;
- d) Coopération technique. Projets sur le terrain : évaluations de l'impact suite à l'examen triennal d'ensemble des politiques, conformément aux décisions de l'Assemblée générale.

Tableau 9.8

Ressources nécessaires : sous-programme 1

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	8 405,0	8 652,2	46	46
Autres rubriques	395,0	425,0	—	—
Total	8 800,0	9 077,2	46	46
Fonds extrabudgétaires	647,1	—	—	—

- 9.51 Les ressources prévues au titre des postes (8 652 200 dollars) font apparaître une augmentation de 247 200 dollars, qui résulte du maintien de deux postes temporaires [1 P-4 et 1 agent des services généraux (autres classes)], pendant toute la durée de l'exercice biennal, postes dont la création avait été approuvée pour l'année 2001 par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/265 du 15 juin 2000, et qui doivent être transformés en postes permanents, ainsi que du reclassement à P-5 d'un poste P-4 et du déclassement à P-3 d'un poste P-4 à la Section des organisations non gouvernementales. L'augmentation prévue au titre des autres rubriques (30 000 dollars) correspond aux besoins de personnel temporaire pendant les périodes de pointe.

Sous-programme 2**Parité entre les sexes et promotion de la femme****Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 8 417 600 dollars**

- 9.52 Le sous-programme sera exécuté par le Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme et par la Division de la promotion de la femme, que la Conseillère spéciale dirige. Le programme de travail a été formulé sur la base du sous-programme 2 du programme 7 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 et il a été examiné, sous forme de projet, par la Commission de la condition de la femme à sa quarante-cinquième session, en 2001. À la suite de l'élaboration du plan à moyen terme pour la période 2002-2005, l'Assemblée générale, à sa vingt-troisième session extraordinaire intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle », a évalué l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, a identifié les obstacles et les problèmes y relatifs et a proposé des mesures et des initiatives pour les surmonter afin de parvenir à leur application intégrale et accélérée. Dans sa résolution 55/71 du 4 décembre 2000, l'Assemblée a demandé aux entités compétentes des Nations Unies, agissant dans le cadre de leurs mandats, de prendre des mesures concrètes pour assurer l'application complète et effective de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Les activités décrites dans le présent sous-programme tiennent également compte des recommandations figurant dans cette résolution.
- 9.53 La Conseillère spéciale rend compte directement au Secrétaire général des questions ayant trait à la parité entre les sexes, notamment des progrès accomplis par les départements et bureaux du Secrétariat de l'ONU et par les secrétariats des organismes des Nations Unies pour intégrer une perspective de parité entre les sexes dans tous les secteurs; de la situation des femmes au Secrétariat; des

progrès accomplis vers l'objectif de 50 % de femmes dans les postes de la catégorie des administrateurs, ainsi que des politiques, stratégies et mesures en ce sens; et des stratégies visant à créer un milieu qui reflète davantage les différentes sensibilités de l'homme et de la femme. Avec la Responsable des questions relatives aux femmes au Secrétariat, la Conseillère spéciale a aussi pour tâche de faciliter, contrôler et superviser l'application des mesures spéciales prises pour assurer l'égalité entre les sexes. Ensemble, elles appuient et conseillent les directeurs de programme pour les aider à atteindre les objectifs fixés par l'Assemblée générale en matière de représentation équilibrée des hommes et des femmes, et elles participent à la mise en place d'un milieu de travail qui tienne compte des disparités entre les sexes et assure plus d'équité, conformément au Plan d'action stratégique pour l'amélioration de la situation des femmes au Secrétariat (1995-2000), qui a été approuvé par l'Assemblée dans sa résolution 49/167 du 23 décembre 1994. L'Assemblée, dans sa résolution 55/71, a réaffirmé que le système des Nations Unies devrait favoriser une politique active et tangible d'intégration d'une perspective sexospécifique, notamment par l'action de la Conseillère spéciale et par le maintien de groupes et mécanismes de coordination pour la parité entre les sexes. En tant que Présidente du Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes, qui relève du Comité administratif de coordination, la Conseillère spéciale en guide les travaux en ce qui concerne l'intégration des préoccupations des femmes, pour les questions de fond comme pour les activités opérationnelles.

Tableau 9.9

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif : Promouvoir l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing adoptés à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, compte tenu des résultats de leur examen par l'Assemblée générale à sa vingt-troisième session extraordinaire, tenue en juin 2000. Le sous-programme s'efforce de garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et, à cette fin, il fournit un appui pour aider le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes à accroître son efficacité. Un objectif important du sous-programme consiste à appuyer l'intégration d'une perspective sexospécifique à tous les niveaux. Une représentation plus équilibrée entre les hommes et les femmes et la promotion de l'égalité entre les sexes au sein du Secrétariat de l'ONU, de même que la promotion de conditions de travail non sexistes, figurent également parmi les objectifs du sous-programme.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Renforcement des capacités des États Membres et mobilisation renforcée de tous les autres acteurs au service de la mise en oeuvre effective des recommandations contenues dans la Déclaration de Beijing et le Programme d'action adoptés par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, ainsi que des conclusions de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.	a) Les États Membres et les autres acteurs concernés considèrent que la présentation de rapports et autres documents, les services fonctionnels des organes intergouvernementaux et des organes d'experts, les services consultatifs, la documentation technique ainsi que les activités de sensibilisation et d'information renforcent leur capacité à mettre en oeuvre les recommandations de manière effective.
b) Renforcement des moyens permettant aux États Membres d'appliquer la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son Protocole facultatif, et capacité renforcée du Comité pour l'élimination de la discrimination	b) Les États parties considèrent que les services consultatifs et les activités d'information et de sensibilisation les aident à remplir leurs obligations concernant la présentation de rapports au titre de la Convention.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
à l'égard des femmes quant à l'exécution du mandat assigné par la Convention et son Protocole facultatif.	
c) Intégration de la perspective sexospécifique dans les programmes de travail et activités des instances intergouvernementales, entités du système des Nations Unies, autres organisations intergouvernementales et États Membres.	c) i) Augmentation du nombre de programmes et activités des Nations Unies tenant compte des sexospécificités; ii) Importance croissante des activités et mécanismes de contrôle de l'intégration de la perspective sexospécifique dans le plan à moyen terme à l'échelle du système pour la promotion de la femme.
d) Augmentation de la proportion de femmes parmi les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, dans le respect de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, et création d'un milieu de travail respectueux des sexospécificités et répondant aux besoins de l'ensemble du personnel.	d) i) Augmentation du nombre de départements et bureaux qui sensibilisent leur personnel aux comportements sexistes et des mesures et pratiques permettant de concilier travail et vie familiale; ii) Augmentation du nombre d'entités ayant réalisé l'équilibre entre les sexes, et de la proportion de femmes parmi les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur dans les diverses unités administratives du système des Nations Unies, y compris au Département des opérations de maintien de la paix, et répartition plus équilibrée dans les différentes catégories de personnel.

Facteurs externes

- 9.54 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et accomplir les réalisations escomptées à condition que : a) les décideurs aux niveaux national et international participent pleinement aux débats des organes des Nations Unies sur la parité entre les sexes et la promotion de la femme; et b) les gouvernements disposent de ressources pour les questions de parité entre les sexes et de promotion de la femme.

Produits

- 9.55 Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, les produits seront les suivants :
- a) Services aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels. Réunions d'information pour les délégués et les organisations non gouvernementales (2); consultations officielles sur les projets de résolution, le cas échéant (12); et services fonctionnels, y compris pour les séances plénières des Deuxième et Troisième Commissions (12);

- b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports sur l'élimination de toutes les formes de violence, y compris les crimes contre les femmes (1); la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et la suite donnée à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée (2); l'amélioration de la condition de la femme dans les zones rurales (1); l'élimination des crimes contre les femmes commis au nom de l'honneur (1); l'amélioration de la situation des femmes au Secrétariat (2); l'état de la mise en oeuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (2); les pratiques traditionnelles ou coutumières qui nuisent à la santé des femmes et des filles (1); la traite des femmes et des filles (1); la violence contre les travailleuses migrantes (1); et les femmes dans le contexte du développement (1);
- ii) Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels. Consultations officieuses sur les projets de résolution et les conclusions concertées, si besoin est (8); et services fonctionnels pour les séances plénières (12);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports sur la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et la suite à donner à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2); et contributions aux rapports soumis pour le débat de haut niveau et autres débats du Conseil économique et social (2);
- iii) Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes :
 - a. Services fonctionnels. Réunion d'information à l'intention des nouveaux membres (1); services fonctionnels et techniques pour les séances plénières du Comité et les groupes de travail (120); services fonctionnels et techniques pour les réunions du groupe de travail de présession (40); et services fonctionnels et techniques pour le groupe de travail des pétitions (40);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Analyse des rapports initiaux et périodiques des États parties à la Convention (4); documents de séance sur le rapport du groupe de travail de présession (4); identification des tendances dans l'application de certains articles de la Convention pour aider le Comité à examiner les rapports des États parties (4); rapports d'entités et institutions spécialisées (16); rapports des États parties à la Convention (40); rapports du Comité sur les travaux de ses vingt-sixième et vingt-septième sessions et de ses vingt-huitième et vingt-neuvième sessions (2); réponses des États parties aux questions posées sur les rapports périodiques (24); et moyens d'accélérer les travaux du Comité (4);
- iv) Réunion des États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes :
 - a. Services fonctionnels. Services fonctionnels et services techniques fournis à la réunion des États parties (1);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Liste de candidats à l'élection de 12 membres du Comité (1); rapport de la réunion (1); et rapport sur les déclarations, réserves, objections et notifications de retrait de réserves se rapportant à la Convention (1);

- v) Commission de la condition de la femme :
 - a. Services fonctionnels. Réunions d'information à l'intention des délégués et des organisations non gouvernementales (2); consultations officielles sur les projets de résolution et les conclusions concertées, si besoin est (20); consultations à participation non limitée du Bureau de la Commission de la condition de la femme (8); et services fonctionnels pour les réunions de la Commission (40);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Documents de séance et d'information (4); documents de séance et d'information en prévision des consultations officielles du Président de la Commission avec les États Membres, les bureaux des commissions techniques et le Conseil économique et social (2); documents de séance sur les résultats des sessions du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (2); suivi des résolutions et décisions du Conseil économique et social (2); rapports sur la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et la suite à donner à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2); amélioration de la situation des femmes au Secrétariat (2); éléments d'information et rapports conjoints établis avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour encourager l'intégration des droits fondamentaux des femmes dans les activités générales ayant trait aux droits de l'homme (2); liste des communications confidentielles concernant la condition de la femme (2); liste des communications non confidentielles concernant la condition de la femme (2); la situation des femmes palestiniennes (2); la situation des femmes et des filles en Afghanistan (2); et rapports thématiques sur les questions retenues par la Commission (2);
- vi) Réunions de groupes d'experts sur : l'intégration régionale de la dimension sexospécifique en Afrique (1) et les stratégies concrètes pour accroître la contribution des femmes au maintien de la paix et au règlement des conflits (1), qui seront organisées par le Bureau de la Conseillère spéciale; les thèmes prioritaires qui seront arrêtés par la Commission de la condition de la femme à ses quarante-sixième et quarante-septième sessions (3); et l'examen des études effectuées à l'appui de l'enquête mondiale sur le rôle des femmes dans le développement (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
 - i) Publications en série :
 - a. Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme : *Network* (8 numéros);
 - b. Division de la promotion de la femme : bulletin d'information du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (4 numéros), page d'accueil de la Division de la promotion de la femme sur le site Web Women Watch (1), *Travail du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes*, volumes 11 et 12 (2), et *Femmes 2000* (4 numéros);
 - ii) Publications isolées :
 - a. Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme : manuel sur l'égalité entre les sexes établi à l'usage du personnel (1) et publications sur les réunions des groupes d'experts mentionnées à l'alinéa a) vi) ci-dessus (2);

- b. Division de la promotion de la femme : guide des procédures de recours au titre du Protocole facultatif (1) et publications sur les réunions des groupes d'experts mentionnées à l'alinéa a) vi) ci-dessus (4);
- iii) Manifestations spéciales : réunions d'information à l'intention des délégués et des représentants des organisations non gouvernementales sur les questions pertinentes examinées par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission de la condition de la femme (4); réunions d'information sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son Protocole facultatif (2); réunion d'information sur les procédures du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (1); réunions d'information sur l'intégration d'une perspective sexospécifique : évolution et stratégies, et sur les services consultatifs concernant les politiques de parité entre les sexes (2); et réunions d'information sur les politiques et stratégies permettant d'atteindre l'objectif de 50 % de femmes dans les postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, globalement et au niveau de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions (2);
- iv) Supports techniques : répertoire des centres de liaison du système des Nations Unies s'occupant de questions ayant trait aux femmes (1); répertoire des mécanismes nationaux de promotion de la femme (4); perfectionnement, conception, exploitation et gestion du site Web de la Division de la promotion de la femme (page d'accueil sur l'Internet) (1); directives et aide-mémoire sur l'intégration des préoccupations des femmes et sur un milieu de travail reflétant les différentes sensibilités de l'homme et de la femme, concernant notamment le contrôle et le réseautage (1); directives pour la participation des ONG (1); liste des candidatures féminines aux postes de haute responsabilité, en particulier du Secrétariat de l'ONU, du Département des opérations de maintien de la paix et des missions spéciales (1); modules de formation sur les démarches à accomplir pour se prévaloir du Protocole facultatif de la Convention (1); mise à jour de la base de données sur les femmes occupant des postes de direction au niveau gouvernemental, dans les organisations intergouvernementales internationales et les organismes et organes de négociation, ainsi que sur les femmes et les processus électoraux dans le monde entier (1); mise à jour de la base de données sur les ONG (1); et mise à jour et perfectionnement des modules de formation sur l'établissement des rapports à présenter en application de la Convention (1);
- c) Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions. Coopération avec les organes subsidiaires du CAC et participation à leurs travaux, ainsi qu'à ceux des comités exécutifs du Secrétaire général et du Groupe des Nations Unies pour le développement et de ses sous-groupes, notamment au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; coordination et appui de la formation concernant la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son Protocole facultatif; élaboration de procédures et de directives sur la prise en compte d'une perspective sexospécifique et la coordination, en coopération avec les départements et bureaux compétents du Secrétariat de l'ONU et des organismes des Nations Unies; contributions aux conférences mondiales, et années et décennies thématiques (documents de base et participation à des manifestations spéciales); mobilisation des organisations non gouvernementales, des établissements universitaires et de recherche et relations extérieures avec un réseau d'organisations non gouvernementales et d'organisations de la société civile; appui au travail en réseau des ONG; rapport au CAC sur les questions de parité entre les sexes; services fonctionnels et techniques aux sessions annuelles du Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes du CAC; service des réunions intersessions et des équipes spéciales du Comité (services fonctionnels et techniques pour 2 réunions annuelles et 8 réunions intersessions, élaboration de 4 documents de travail pour les équipes spéciales, et services fonctionnels pour 16 réunions intersessions des équipes spéciales); et appui fonctionnel au Bureau de la gestion des ressource

ces humaines pour l'élaboration de directives concernant la sensibilisation aux questions de parité entre les sexes et l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les politiques et programmes des organismes des Nations Unies, et appui fonctionnel à d'autres départements dans le même domaine.

Tableau 9.10

Ressources nécessaires : sous-programme 2

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	7 452,9	7 744,9	39	42
Autres rubriques	470,3	672,7	–	–
Total	7 923,2	8 417,6	39	42
Fonds extrabudgétaires	3 242,9	1 248,6	7	5

- 9.56 Les ressources prévues de 7 744 900 dollars pour les postes font apparaître une augmentation de 292 000 dollars, qui est due à la création de trois nouveaux postes [1 poste P-4 de spécialiste des droits de l'homme, 1 poste P-2 de juriste adjoint de 1re classe et 1 poste de secrétaire de la catégorie des services généraux (autres classes)] afin d'exécuter différentes tâches relatives aux résultats de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale et d'autres tâches découlant de l'entrée en vigueur du Protocole facultatif de la Convention. L'augmentation de 202 400 dollars des ressources pour les autres rubriques couvre le personnel temporaire (autre que pour les réunions) au cours des périodes de pointe et une augmentation du nombre de consultants et de réunions de groupes d'experts prévu pour l'exercice biennal 2002-2003. La première augmentation concerne l'entrée en vigueur du Protocole facultatif et la deuxième la réalisation d'études sur la mise en oeuvre du Programme d'action et des documents finals de la vingt-troisième session extraordinaire (résolutions S-23/2, annexe, et S-23/3, annexe, de l'Assemblée générale).

Sous-programme 3

Politiques sociales et développement social

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 13 088 900 dollars

- 9.57 Ce sous-programme relève de la responsabilité de la Division des politiques sociales et du développement social.
- 9.58 Le programme de travail a été élaboré dans le cadre du sous-programme 3 du programme 7 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005. On a également tenu compte du document final de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Sommet mondial pour le développement social et au-delà : le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation », dans lequel les participants ont réaffirmé la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague et se sont engagés fermement à accélérer le développement social, y compris la justice sociale pour tous dans une économie de plus en plus mondialisée. Tout en notant qu'on était de plus en plus conscient de l'effet bénéfique de politiques sociales bien conçues sur le développement économique et social, ils soulignaient que le développement social nécessitait non seulement une activité économique mais aussi une réduction des inégalités dans la répartition des richesses et

une répartition plus équitable des retombées de la croissance économique au sein des nations et entre elles.

- 9.59 On continuera à appuyer de manière efficace et coordonnée l'exécution des activités et initiatives prévues dans le cadre des mandats qui ont été définis pour le sous-programme en analysant les politiques et en suivant les progrès accomplis, les tendances et les questions nouvelles.
- 9.60 Les travaux qui seront exécutés dans le cadre du présent sous-programme ont été évalués par la Commission du développement social à sa trente-neuvième session, sur la base d'un document provisoire.

Tableau 9.11

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif : Renforcer la coopération internationale en faveur du développement social, en accordant une attention particulière aux trois questions centrales que sont l'élimination de la pauvreté, la création d'emplois et l'intégration sociale. Le sous-programme vise également à faire progresser les travaux dans les domaines du vieillissement, des handicapés et de la famille et à promouvoir les programmes convenus au niveau international concernant les jeunes.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Application plus efficace des engagements pris et des politiques énoncées dans la Déclaration de Copenhague sur le développement social, le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social et les nouvelles initiatives de développement social adoptées à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale.	a) i) Satisfaction exprimée par les États Membres au sujet de la contribution apportée par le sous-programme à l'intégration des objectifs du développement social et d'une perspective sexospécifique dans les stratégies et politiques nationales; ii) Renforcement de la collaboration entre les organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour les questions relatives au développement social.
b) Capacité accrue des États Membres de réaliser l'objectif de l'élimination de la pauvreté grâce à l'adoption de mesures décisives au niveau national et à la coopération internationale.	b) Satisfaction exprimée par les États Membres au sujet du rôle joué par le sous-programme dans le renforcement de leur aptitude à réévaluer les politiques macroéconomiques en vue de donner à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté une place centrale dans les objectifs de la politique macroéconomique.
c) Prise de conscience accrue par les gouvernements et la communauté internationale des instruments internationaux dans le domaine du développement social et renforcement des moyens dont disposent les États Membres pour faire progresser les travaux relatifs à l'intégration sociale, notamment en ce qui concerne les questions relatives au vieillissement, aux handicapés, aux jeunes et à la famille.	c) i) Satisfaction des États Membres au sujet de l'appui fourni pour la révision du Plan d'action international sur le vieillissement qui sera adopté lors de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, en 2002; ii) Réactions recueillies sur le rôle joué par le sous-programme dans la sensibilisation des États Membres aux règles et normes internationales visant à l'égalisation des chances des handicapés; la meilleure prise en compte des préoccupations des jeunes dans

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
	les politiques de développement national; et l'augmentation du nombre de politiques et programmes relatifs à la famille adoptés au niveau national.
d) Prise de conscience accrue et meilleure compréhension par les gouvernements, la société civile et le secteur privé des questions nouvelles qui se posent dans le domaine du développement social, notamment les questions relatives à l'équité entre les sexes, en particulier grâce à l'amélioration de l'accès des gouvernements, des ONG, des milieux universitaires et des particuliers aux travaux de recherche et d'analyse des Nations Unies dans le domaine du développement social.	d) i) Renforcement de l'intérêt porté par les ONG, notamment les organisations de femmes, aux travaux de la Commission, des réunions internationales ou régionales et des conférences concernant le développement social, mesuré, entre autres, par le nombre d'accréditations auprès des réunions pertinentes; ii) Appréciation des utilisateurs sur l'utilité des conclusions des recherches menées par la Division dans le domaine du développement social.
e) Capacité accrue des pays en développement et des pays à économie en transition, sur les plans technique et institutionnel, de formuler et mettre en oeuvre des politiques et programmes économiques et sociaux efficaces qui contribuent au développement économique et social; appui en faveur des aspects socioéconomiques du développement, y compris les processus de reconstruction et de relèvement après les conflits.	e) Réactions des gouvernements sur la mesure dans laquelle les services consultatifs et les ateliers de formation ont contribué à renforcer les capacités pour la mise en oeuvre de politiques et programmes sociaux efficaces.

Facteurs externes

- 9.61 Le sous-programme devrait parvenir à ses objectifs et aux résultats escomptés à condition que :
- a) les décideurs nationaux et internationaux participent aux débats sur les questions de développement social au sein des organes de l'ONU; et b) les gouvernements disposent de ressources pour traiter ces questions et appliquer des politiques de développement social.

Produits

- 9.62 Au cours de l'exercice 2002-2003, on fournira les services et produits suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels. Séances de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement en 2002 (30) et des Deuxième et Troisième Commissions (32);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports sur les thèmes suivants : suite donnée à l'adoption des directives des Nations Unies sur les coopératives visant à créer un environnement favorable au développement des coopératives (1); suivi de l'Année internationale de la famille (1); quatrième examen et évaluation du Programme d'action mondial concernant les handicapés (1); appli-

cation du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà (1); préparatifs et suivi de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (1); suivi de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2); et Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) (2);

- ii) Conseil économique et social. Services fonctionnels (8 séances);
- iii) Commission du développement social :
 - a. Services fonctionnels. Réunions intersessions du Bureau (8); réunions intersessions du Bureau tenues en relation avec les réunions du Comité préparatoire de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (4); séances de la Commission (40); et séances du Comité préparatoire de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (10);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports sur les thèmes suivants : projet final du Plan d'action international révisé sur le vieillissement (1); suivi de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2); application des règles des Nations Unies pour l'égalisation des chances des handicapés et du troisième mandat du Rapporteur spécial sur les handicapés (1); programme de travail pluriannuel de la Commission du développement social (2); et préparatifs du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille (1);
- iv) Groupes spéciaux d'experts sur les questions suivantes : célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille (1); suite donnée à l'adoption des directives des Nations Unies sur le développement des coopératives (1); suivi de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (1); stratégies nationales de promotion de l'emploi (1); stratégies nationales d'élimination de la pauvreté : la pauvreté chez les jeunes (1); approches nouvelles visant à promouvoir la coopération Sud-Sud (1); préparation du *Rapport sur la situation sociale dans le monde* (1); thèmes prioritaires tels que « mise en commun des expériences et pratiques dans le domaine du développement social » et « intégration des politiques économiques et sociales », sous réserve de l'approbation de la Commission du développement social (2); recommandations concernant le suivi à l'échelon mondial de l'application du Plan d'action international révisé sur le vieillissement (1); examen, évaluation et élaboration de politiques nationales relatives à la jeunesse (1); politiques sociales dans les pays en transition (1); et renforcement des délibérations de la Commission du développement durable au cours de l'exercice biennal 2002-2003 (1);
- b) Autres produits (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
 - i) Publications en série : *Bulletin sur le vieillissement* (4); *Bulletin sur l'élimination de la pauvreté* (2); *Bulletin sur les personnes handicapées* (6); *Série pauvreté* (4); et *Bulletin d'information des Nations Unies sur la jeunesse* (6);
 - ii) Publications isolées : *Action concernant le vieillissement : contextes régionaux* (1); *Action concernant les méthodes d'élaboration des politiques relatives à la famille* (1); rapport intérimaire sur la situation sociale dans le monde en 2000 (1); *Stratégies nationales de promotion de l'emploi* (1); *Stratégies nationales d'élimination de la pauvreté : la pauvreté chez les jeunes* (1); et *Examen, évaluation et élaboration de politiques nationales relatives à la jeunesse* (1);

- iii) Supports techniques : mises à jour périodiques des pages d'accueil du site Internet du Département sur les politiques et les programmes concernant le vieillissement, les jeunes et les handicapés (1); et monographie technique pour examiner les concepts, les questions et les tendances concernant les données, statistiques et politiques relatives aux handicapés (1);
- c) Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions. Consultations régulières avec les gouvernements, les commissions régionales, les organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales sur le suivi lié aux objectifs sociaux du Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale et d'autres conférences des Nations Unies qui ont eu lieu récemment et les années thématiques; application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et des Règles des Nations Unies pour l'égalisation des chances des handicapés; dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille; application du Plan d'action international révisé sur le vieillissement; mise en oeuvre de la campagne mondiale pour l'élimination de la pauvreté; application des nouvelles directives visant à créer un environnement favorable au développement des coopératives; application du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà; services fonctionnels et techniques pour les réunions interorganisations ponctuelles consacrées à la pauvreté, à l'emploi, aux coopératives, aux handicapés, à la jeunesse et au vieillissement; participation technique aux réunions annuelles du Comité pour la promotion de l'action coopérative; appui technique pour la célébration annuelle des journées internationales des familles (15 mai), des coopératives (premier samedi de juillet), de la jeunesse (12 août) et des personnes âgées (1er octobre), de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté (17 octobre) et de la Journée internationale des handicapés (3 décembre); soutien et promotion de réseaux de comités et de groupes de travail d'organisations non gouvernementales s'occupant de questions liées au suivi du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et à la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, aux personnes âgées, à la jeunesse, à la famille et aux handicapés;
- d) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
 - i) Services consultatifs : assistance aux gouvernements des pays en développement et des pays en transition, en coopération avec les organismes des Nations Unies et les commissions régionales, en vue de procéder à des analyses, à des études diagnostiques et à des évaluations de leurs situation, politiques et développement socioéconomiques et des arrangements institutionnels pour la planification et la gestion de ce développement et d'assurer le suivi du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale; fourniture d'un appui technique aux gouvernements, sur leur demande, pour les initiatives visant à renforcer l'intégration sociale des handicapés, y compris les activités catalytiques et novatrices financées par des fonds d'affectation spéciale pour mettre en oeuvre le Plan d'action international révisé sur le vieillissement et promouvoir le rôle des familles dans le développement dans le contexte du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille et soutien des initiatives liées au Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà;
 - ii) Cours de formation, séminaires et ateliers : programmes d'assistance technique, recherche appliquée, études sur le terrain, études et publications électroniques en vue de faciliter la mise en oeuvre des textes issus du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale; et forma-

tion de groupe, y compris des séminaires et ateliers sur les thèmes suivants : intégration des préoccupations des handicapés dans la conception, la planification et l'évaluation des politiques ainsi que l'élaboration et l'application de normes, règles et instruments juridiques;

iii) Projets sur le terrain : projets dans le domaine du développement socioéconomique.

Tableau 9.12

Ressources nécessaires : sous-programme 3

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	12 235,7	12 235,7	67	67
Autres rubriques	803,2	853,2	—	—
Total	13 038,9	13 088,9	67	67
Fonds extrabudgétaires	35 610,0	29 934,2	3	4

- 9.63 Les dépenses autres que le coût des postes font apparaître une augmentation de 50 000 dollars correspondant à la rémunération du personnel temporaire supplémentaire (autre que pour les réunions) qui sera recruté pour des activités de suivi liées à l'application des décisions de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Sous-programme 4

Développement durable

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 12 187 900 dollars

- 9.64 Ce sous-programme relève de la Division du développement durable. Le programme de travail a été établi à partir du sous-programme 4 du programme 7 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 et a été examiné, sous sa forme provisoire, par la Commission du développement durable lors de sa neuvième session.
- 9.65 Immédiatement avant l'adoption par l'Assemblée générale, à sa cinquante-cinquième session, du plan à moyen terme pour la période 2002-2005, le Conseil économique et social a adopté, à la reprise de sa session, en octobre 2000, la résolution 2000/35, dans laquelle il a décidé de créer le Forum des Nations Unies sur les forêts.
- 9.66 Au moment de l'établissement du présent document, il n'était pas possible d'évaluer avec précision les ressources nécessaires au fonctionnement du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, les décisions relatives à l'emplacement du secrétariat et à sa dotation en effectifs devant être prises au cours de la session de fond du Forum, en juillet 2001. De ce fait, l'Assemblée générale examinera cette question plus avant à sa cinquante-sixième session, sur la base des décisions qu'aura prises le Conseil économique et social au sujet des recommandations du Forum. Dans l'intervalle, le secrétariat de l'ancien Forum intergouvernemental sur les forêts continue d'assurer le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts.

- 9.67 Le programme de travail prévu au titre de ce sous-programme contient également des produits liés au service du Forum des Nations Unies sur les forêts, en attendant la prise des décisions pertinentes.

Tableau 9.13

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif : Assurer la mise en oeuvre coordonnée et efficace d'Action 21 et des autres engagements pris à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, y compris des textes issus de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement et de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen de la mise en oeuvre du Programme d'action mondial pour le développement durable des petits États insulaires en développement, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21, adopté par l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session extraordinaire, des décisions de la Commission du développement durable ainsi que des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social sur la recommandation des organes chargés des questions relatives à l'énergie et aux ressources naturelles.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des États Membres de parvenir au développement durable, notamment en formulant des politiques et des programmes nationaux de développement durable, et en appliquant, dans les faits, Action 21 et les programmes d'action connexes.	a) Progrès accomplis en vue d'atteindre les cibles et les objectifs fixés dans Action 21, dans le programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 (résolution S-19/2 de l'Assemblée générale, annexe) et dans les décisions de la Commission du développement durable.
b) Participation accrue des organisations non gouvernementales et d'autres grands groupes à la mise en oeuvre d'Action 21 et à la promotion du développement durable.	b) Nombre de partenariats impliquant des parties prenantes dans le domaine du développement durable.
c) Meilleure intégration des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable, en particulier celles relatives à l'égalité entre les sexes, et meilleure coordination entre les organisations et les institutions internationales, en particulier les organismes des Nations Unies.	c) Nombre d'accords de collaboration et de partenariats conclus avec des organismes du système des Nations Unies dans le domaine du développement durable; et nombre d'organisations n'appartenant pas au système des Nations Unies qui sont aussi parties prenantes à ces accords et partenariats.
d) Renforcement des capacités des pays en développement et des pays en transition en matière de développement durable et plus particulièrement dans des domaines tels que l'énergie et l'eau.	d) Compte rendu des gouvernements sur la façon dont les services consultatifs fournis contribuent au renforcement des capacités nationales pertinentes.
e) Appui efficace à l'examen décennal des progrès accomplis depuis la tenue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.	e) Satisfaction des États Membres à l'égard de l'appui fourni au Sommet mondial pour le développement durable.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
f) Renforcement de la coordination et de la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, y compris dans le cadre de l'exécution nationale d'Action 21.	f) Nombre d'activités exécutées conjointement pour appuyer les buts et objectifs communs.

Facteurs externes

- 9.68 Ce sous-programme devrait aboutir aux objectifs fixés et aux réalisations escomptées dans l'hypothèse où les gouvernements et les institutions internationales accorderont la priorité à la mise en oeuvre d'Action 21 et aux autres engagements pris à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement.

Produits

- 9.69 Les produits ci-après seront exécutés au cours de l'exercice biennal 2002-2003 :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels. Sommet mondial pour le développement durable et consultations avant la session (40) et séances de la Deuxième Commission, y compris les consultations officielles (40);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports sur la mise en oeuvre d'Action 21 et sur le développement durable des petits États insulaires en développement (4);
 - ii) Conseil économique et social : services fonctionnels. Séances du Conseil (8) et consultations officielles (24);
 - iii) Commission du développement durable :
 - a. Services fonctionnels. Séances de la Commission et groupes de rédaction pendant la session (180); réunions du Bureau et consultations officielles connexes (12); réunions des organes subsidiaires intersessions (20); et séances des deuxième et troisième sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts (80);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Documents d'information sur les mécanismes de coordination nationale : liste des coordonnateurs nationaux et des sites Web gouvernementaux officiels sur le développement durable (3); documents d'information destinés au Bureau de la Commission du développement durable (12); rapport d'ensemble destiné au Sommet mondial pour le développement durable (1); descriptif de pays (1); notes sur la réunion du Bureau de la Commission du développement durable (12); autres rapports relatifs au Sommet mondial pour le développement durable (6); rapport sur le programme de travail et le plan à moyen terme de la Division du développement durable adressé à la Commission (1); rapports et documents d'information sur des questions devant figurer au programme de travail de la Commission pour l'année 2003 (20); et rapport sur l'évaluation de la mise en oeuvre nationale d'Action 21 (1);

- iv) Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement :
 - a. Services fonctionnels. Réunions du Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement [séances plénières et réunions de groupes de travail sur l'eau (16) et l'énergie (12)];
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports sur les ressources naturelles – questions connexes sur des thèmes que le Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement devra déterminer (6);
- v) Forum des Nations Unies sur les forêts :
 - a. Services fonctionnels. Séances des deuxième et troisième sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts (80);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports destinés au groupe ministériel de haut niveau concernant les questions devant figurer dans le programme de travail pluriannuel du Forum sur les forêts pour la période 2002-2003 (20); documents d'information destinés au Bureau du Forum des Nations Unies sur les forêts (3); et documents d'information destinés au Forum des Nations Unies sur les forêts (10);
- vi) Groupes spéciaux d'experts : stratégies nationales de développement durable (1) (fonds extrabudgétaires); agrégation des indicateurs (1); modes de consommation et de production (1) (fonds extrabudgétaires); renforcement de la coordination, de la coopération et de la collaboration internationales concernant les questions relatives aux forêts (1) (fonds extrabudgétaires); comptabilité de la gestion de l'environnement (2); facilitation de l'exécution des projets d'action du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts (1) (fonds extrabudgétaires); gestion intégrée des ressources en eau douce pour les pays en développement (1); coopération internationale aux fins de la gestion, de la conservation et de l'exploitation hydrologiquement viable de tous les types de forêts (1) (fonds extrabudgétaires); thème prioritaire du développement durable des petits États insulaires en développement (1); concertation multipartite des parties prenantes (1); stratégies en matière de technologies nationales aux fins du développement durable (réunion régionale) (1); financement du développement durable (1); et modèles énergétiques aux fins du développement durable (1);
- b) Autres produits (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
 - i) Publications en série : *CSD Update* (trimestriel) (8); *Bulletin sur l'énergie* (2); *Finance for Sustainable Development* (1); *International Rivers and Lakes Newsletter* (4); *Natural Resources Forum* (trimestriel) (8); *Small Island Developing States Success Stories* (2); *Sustainable Development Series* (4);
 - ii) Publications isolées : agrégation des indicateurs du développement durable (1); évolution des modes de consommation et de production (1); stratégies en matière de technologies plus propres (1); modélisation énergétique aux fins d'un développement durable (1); comptabilité de l'environnement (1); aspects environnementaux et sociaux de la fermeture des mines (1); questions concernant la gestion intégrée des ressources en eau (1); initiatives de transformation des marchés aux fins de l'utilisation rationnelle de l'énergie (1); directives d'exécution des stratégies nationales de développement durable (1) publications relatives au Sommet mondial pour le développement durable (6); et approches stratégiques concernant l'indexation de la vulnérabilité (1);

- iii) Supports techniques : études de cas relatives à la gestion rationnelle de l'énergie (4); études de cas de systèmes de transport viables (2); élaboration, entretien et mise à jour de l'annuaire des coordonnateurs nationaux en matière de développement durable (1); établissement, entretien et mise à jour du réseau de coordonnateurs pour les indicateurs de développement durable (1); formulation, entretien et mise à jour de l'espace du site Web du Département consacré au développement durable (1); mise en place, entretien et actualisation du centre virtuel d'enseignement sur les ressources en eau (1); formulation, entretien et mise à jour du site Web « SIDSnet » (1); perfectionnement, entretien et mise à jour des bases de données sur le site Web du développement durable (descriptifs virtuels de pays) (1); directives sur les grands groupes (2); directives concernant l'établissement des rapports nationaux (2); directives internes et procédures de gestion relatives aux programmes d'assistance ordinaire et technique (2); questions critiques actuelles en matière de développement durable (2); collecte et analyse de données nationales en vue de l'établissement du rapport sur la mise en valeur des ressources en eau dans le monde (1); et présentations multimédias et documents d'information (4);
- c) Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
 - i) Services fonctionnels des réunions du Sous-Comité de la mise en valeur des ressources hydrauliques du CAC; documents d'information et rapports à l'intention du Sous-Comité; rapports du Sous-Comité;
 - ii) Réunions et documents d'information du Comité interinstitutions sur le développement durable et son système de responsables, du Groupe de travail interorganisations sur l'énergie et du Partenariat concerté sur les forêts; et rapports soumis au CAC sur les réunions du Comité interinstitutions;
 - iii) Liaison avec des institutions financières, notamment le Fonds pour l'environnement mondial;
 - iv) Réunion et rapports du Groupe de travail interinstitutions sur les forêts/Partenariat concerté sur les forêts;
 - v) Participation et appui fonctionnel aux diverses réunions intergouvernementales, interinstitutions et réunions d'experts et des grands groupes ayant un rapport direct avec le programme de travail pluriannuel du Forum des Nations Unies sur les forêts ou organisées à l'appui de ce programme;
 - vi) Participation et appui fonctionnel aux diverses réunions intergouvernementales, interinstitutions et réunions d'experts et des grands groupes ayant un rapport direct avec les travaux de la Commission du développement durable ou organisées à l'appui de ces travaux;
 - vii) Manifestations spéciales, y compris celles organisées pendant les sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts;
 - viii) Manifestations spéciales, y compris celles organisées pendant les sessions de la Commission du développement durable;
 - ix) Réunions du Comité directeur au sujet de la programmation conjointe avec la Banque mondiale, le Fonds pour l'environnement mondial, l'Agence internationale de l'énergie atomique et le Conseil mondial de l'énergie;
- d) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)

- i) Services consultatifs : en coopération avec les organismes et les commissions régionales des Nations Unies, des services consultatifs d'experts seront fournis aux pays en développement, aux petits États insulaires en développement et aux pays en transition, à la demande de leur gouvernement, pour accroître leurs capacités ou les aider, entre autres, à formuler une stratégie nationale de développement durable, à renforcer les institutions et à appuyer les consultations entre toutes les parties prenantes visant à promouvoir le développement durable ainsi que celles concernant la gestion rationnelle des ressources en eau douce et de l'énergie aux fins du développement durable, l'accent étant mis sur le rendement énergétique et les sources d'énergie nouvelles et renouvelables ainsi que sur le développement des infrastructures, les ressources minérales, etc;
- ii) Cours, séminaires et ateliers de formation : en collaboration avec les responsables nationaux des pays en développement, des petits États insulaires en développement et des pays en transition, organisation de séminaires ou ateliers de formation visant à renforcer les capacités nationales dans tous les domaines du développement durable. Ils porteront notamment sur des stratégies nationales d'adoption de technologies moins polluantes, la comptabilité de la gestion écologique, la gestion intégrée des ressources en eau, l'utilisation de l'énergie aux fins du développement durable et les répercussions sociales de l'exploitation des ressources minières;
- iii) Projets opérationnels dans le domaine du développement durable, avec l'appui de toutes les sources de financement.

Tableau 9.14

Ressources nécessaires : sous-programme 4

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	11 638,0	11 471,8	60	59
Autres rubriques	716,1	716,1	—	—
Total	12 354,1	12 187,9	60	59
Fonds extrabudgétaires	66 000,5	33 322,6	6	7

- 9.70 La diminution de 166 200 dollars des ressources nécessaires au titre des postes tient au transfert au sous-programme 5 (Statistiques) de 1 poste d'agent des services généraux (autres classes) lié aux activités cartographiques et à la suppression de 2 postes d'agent des services généraux (autres classes) dont les fonctions ne sont plus requises, compensé par la création de 2 postes P-2 afin de faire face à l'augmentation du volume de travail liée aux indicateurs du développement durable et aux questions énergétiques.

Sous-programme 5 Statistiques

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 23 934 900 dollars

- 9.71 Le sous-programme relève de la responsabilité de la Division de statistique. Le programme de travail, qui découle du sous-programme 5 du programme 7 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005, a été examiné, sous forme de projet, par la Commission de statistique à sa trente-deuxième session.

Tableau 9.15

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif : Favoriser les comparaisons statistiques internationales grâce à une normalisation des méthodes, des classifications et des définitions utilisées par les offices nationaux de statistique et parvenir à un accord international sur les concepts et méthodes.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Meilleures méthodes et procédures de mesure des phénomènes économiques et sociaux, y compris de la situation des femmes.	a) i) Avis des participants aux ateliers et aux réunions de groupes d'experts sur les connaissances qu'ils ont acquises et à l'amélioration de leurs compétences en matière d'utilisation des méthodes et procédures de mesure des phénomènes économiques et sociaux; ii) Intérêt que présentent les publications statistiques de l'ONU sur les méthodes et procédures, mesuré notamment par les avis émis par les groupes cibles et les groupes d'experts.
b) Meilleure appréhension par les offices nationaux de statistique des problèmes nouveaux et des questions importantes qui se posent dans les domaines du commerce international, de la comptabilité nationale, de l'énergie, de l'environnement, de la démographie et des statistiques sociales.	b) i) Examen par la Commission de statistique des problèmes nouveaux et des questions importantes qui se posent en statistique; ii) Intérêt que présentent les publications statistiques de l'ONU, mesuré notamment par les avis émis par les groupes cibles et les groupes d'experts.
c) Renforcement du système statistique mondial.	c) i) Nombre d'activités menées en collaboration avec les offices nationaux de statistique et les organisations régionales et internationales, dont les activités relatives aux indicateurs du développement, conformément aux mandats définis par le Conseil économique et social; ii) Nombre de pays non membres de la Commission de statistique et d'organismes internationaux participant aux travaux de la Commission;

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
	iii) Nombre d'activités menées en collaboration avec des organismes internationaux dans le domaine de la rationalisation et de l'harmonisation des indicateurs du développement.
d) Capacité accrue des offices nationaux de statistique des pays en développement et des pays en transition de produire, d'analyser et de diffuser des données statistiques.	d) i) Avis des participants aux ateliers et aux réunions d'experts sur les connaissances qu'ils ont acquises et sur l'amélioration de leurs compétences en matière de production, d'analyse et de diffusion des données statistiques; ii) Avis des offices nationaux de statistique et/ou des gouvernements sur la contribution apportée par les missions consultatives à l'amélioration de leur capacité de produire, d'analyser et de diffuser des données statistiques.
e) Promotion de l'utilisation de systèmes d'information géographiques pour les activités de levés topographiques et de cartographie aux niveaux national et international.	e) Avis des participants aux conférences cartographiques régionales pour l'Asie et le Pacifique et pour les Amériques, et à la Conférence sur les noms géographiques.

Facteurs externes

- 9.72 Il sera possible d'atteindre les objectifs du sous-programme et de produire les réalisations escomptées si les offices nationaux de statistique disposent des ressources et de la capacité nécessaires.

Produits

- 9.73 Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, la Division fournira les produits suivants :
- a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels. Réunions de la cinquième Commission sur le barème des quotes-parts (20);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Documents de base et documents de séance sur le barème des quotes-parts (4);
 - ii) Conseil économique et social : documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports d'avancement sur les indicateurs de base (2);
 - iii) Comité des contributions :
 - a. Services fonctionnels. Réunions du Comité des contributions (70);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports et documents de base sur le barème des quotes-parts (6); et note du Secrétaire général sur les données utilisées pour établir le barème des quotes-parts (1);

- iv) Commission de statistique :
 - a. Services fonctionnels. Réunions de la trente-troisième et de la trente-quatrième sessions de la Commission de statistique (12);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports à la Commission de statistique sur : la présentation intégrée (1); les statistiques par sexe : progrès réalisés dans l'étude des budgets-temps (1); le Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination sur les travaux de ses trente-sixième et trente-septième sessions (2); la diffusion de statistiques par la Division de statistique de l'ONU (1); les statistiques et indicateurs et la comptabilité de l'environnement (2); les technologies de l'information (commerce électronique) (1); les statistiques du commerce international (1); les classifications économiques et sociales internationales (1); le suivi des résolutions du Conseil économique et social (1); les travaux des commissions techniques (2); l'application du Système de comptabilité nationale (2); les recensements de la population et du logement (1); les indicateurs (2); le programme de travail et le plan à moyen terme (2); et l'examen des programmes statistiques existants par rapport aux années internationales et aux célébrations de l'Organisation des Nations Unies (1);
- v) Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques :
 - a. Services fonctionnels. Huitième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques (18) et seizième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (9);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapport de la vingt et unième session du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques (1) et rapport de la seizième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (1);
- vi) Groupes spéciaux d'experts : réunions de groupes d'experts sur : la classification économique et sociale internationale (1); l'analyse des caractéristiques de fonctionnement des enquêtes menées dans les pays en développement, dont les coûts, les effets du plan de sondage et les taux de réponse (1); l'examen du *Manuel sur les statistiques et les indicateurs de l'environnement* (vol. II) (1); les statistiques de l'incapacité (1); les enquêtes démographiques et sociales sur les ménages (1); l'examen des matériels didactiques sur les indicateurs du développement (1); et l'examen des publications démographiques et des activités de diffusion (1);
- b) Autres produits
 - i) Publications en série : *Analyse de la comptabilité nationale : principaux agrégats*, support papier (2); *Annuaire des statistiques du commerce international*, vol. I et II, support papier (2) et CD-ROM (2); *Classification – bulletin d'information*, support papier et Internet (12); *Recueil de statistiques et d'indicateurs de l'environnement* (1); *Annuaire démographique*, éditions 2000 et 2001, support papier (2) et CD-ROM (2); *Bilans énergétiques et profil du secteur de l'électricité*, support papier (1); *Annuaire des statistiques de l'énergie*, éditions 2000 et 2001, support papier (2); *Bulletin des statistiques de l'environnement*, support papier et Internet (8); *Profils de pays en matière d'environnement*, Internet (1); *Annuaire des statistiques industrielles par produit*, éditions 2000 et 2001, support papier (2); *Bulletin mensuel de statistiques*, Internet (24) et support papier (24); *Rapport sur les statistiques démographiques et d'état civil*, trimestriel, support papier et Internet (16); *SNA Newsletter: SNA News and Notes*, support pa-

pier et Internet (8); site Web sur les indicateurs sociaux, mise à jour trimestrielle (8); *Annuaire statistique*, 47e édition, support papier (1) et CD-ROM (1); *Annuaire statistique*, 48e édition, support papier (1) et CD-ROM (1); base de données commune du système de gestion de l'information économique et sociale, quatre mises à jour par an, Internet (8); bulletin du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques, version papier et Internet (8); site Web du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques, mise à jour annuelle (2); page d'accueil sur l'Internet de la Division de statistique de l'ONU, mise à jour trimestrielle (8); site Web sur les groupes urbains, mise à jour annuelle (2); site Web sur les classifications, mise à jour annuelle (2); site Web sur les bonnes pratiques en matière de statistiques officielles, mise à jour annuelle (2); site Web sur les travaux méthodologiques, mise à jour annuelle (2); *World Statistics Pocketbook*, Nos 23 et 24, support papier (2) et Internet (2); site Web sur les femmes dans le monde, statistiques et indicateurs, mise à jour annuelle (2); *Annuaire des statistiques de la comptabilité nationale*, éditions 2000 et 2001, support papier (2);

- ii) Publications isolées : *Plan de recensement et d'enquête pour les statistiques de l'incapacité* (1); *Recueil et analyse des indicateurs et statistiques de l'incapacité* (1); *Recueil d'indicateurs de base* (1); base de données Comtrade sur les statistiques du commerce international, sur l'Internet (1); Comtrade (Windows), version 4.0 (1); mise à jour de la classification centrale des produits (1); base de données statistiques concernant les incapacités (Distat), version 3, Internet (1); *Guide des enquêtes démographiques et sociales sur les ménages* (1); *Guide sur la collecte des données relatives à la fécondité et à la mortalité* (1); *Manuel sur les statistiques et les indicateurs de l'environnement*, vol. II (1); *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les statistiques concernant les incapacités* (1); version révisée du programme utilisé par le Système de comptabilité économique et environnementale intégrée (SCEE), Internet (1); rapport technique sur les indices des statistiques du commerce international (1); rapport technique sur l'analyse des caractéristiques de fonctionnement des enquêtes menées dans les pays en développement (1); matériel didactique sur l'utilisation de la classification internationale type par industrie de toutes les branches d'activité économique et de la classification centrale des produits (1); base de données sur les femmes (Wistat), version 5, Internet (1);
- iii) Supports techniques : cadre analytique pour l'établissement de données sur les femmes chefs d'entreprise (1); concepts, définitions et problèmes liés à l'établissement de données sur le vieillissement (1); mise à jour de bases de données, documentation et formation dans les domaines des statistiques de l'environnement, des statistiques de l'énergie, des statistiques de la production par produit, des indices de la production industrielle, de la comptabilité nationale, des statistiques démographiques et des statistiques sur le commerce international de marchandises (1); base de données sur les statistiques et les indicateurs de l'environnement pour la collecte, l'établissement et la diffusion des données (1); appui technique en matière de bases de données pour l'impression de publications en série (1); évaluation des systèmes d'enregistrement de l'état civil et des données de recensement (1); liens entre la comptabilité environnementale et les indicateurs du développement durable (1); mise à jour de l'inventaire annoté des amendements de fond apportés au Système de comptabilité national de 1993 (corrections, éclaircissements, interprétations et autres aménagements) (1); méthodes d'évaluation des pressions écologiques à partir des statistiques économiques (1); fourniture d'informations sur bandes magnétiques, disquettes et CD-ROM, par messagerie électronique, par sorties d'imprimante et autres supports répondant aux besoins des utilisateurs (2); réponses aux demandes ponctuelles des États Membres et d'autres utilisateurs souhaitant connaître

les concepts et méthodes recommandées à l'échelle internationale et les pratiques nationales dans les domaines statistiques susmentionnés (1); examen des activités de publication et de diffusion dans le domaine des statistiques démographiques (1); documents techniques sur les indices statistiques (1); rapport technique sur le système de cartographie conviviale (Map Server) (1); temps de travail rémunéré et non rémunéré dans les pays en développement : conclusion des enquêtes sur les budgets-temps (1); site Internet des enquêtes sur les budgets-temps : mieux mesurer le temps de travail rémunéré et non rémunéré (1); et matériel didactique à l'appui du cadre d'indicateurs du bilan commun de pays : enseignements tirés (1);

- c) Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations
 - i) Services fonctionnels et participation aux réunions : Groupe de travail intergouvernemental sur l'amélioration des statistiques de l'environnement; sous-groupe technique de la réunion du Groupe d'experts sur la classification; Groupe de Voorburg sur les statistiques des services; Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale; et Comité du Système harmonisé de l'Organisation mondiale des douanes;
 - ii) Participation aux activités d'organisations non gouvernementales : Institut international de statistique; Fédération internationale des géomètres; Association internationale de cartographie; et Société internationale de photogrammétrie et de télédétection;
 - iii) Participation aux activités des fonds, programmes et organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales : Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité internationale; Équipe spéciale interinstitutions sur les statistiques de l'environnement, les statistiques du commerce international des services, les statistiques du commerce international et les statistiques financières internationales; Comité directeur de coordination de l'assistance technique aux pays de l'ex-URSS en matière de statistiques; Conférence des statisticiens européens; Conférence des statisticiens africains; Comité de statistique de la CESAP; Conférence statistique des Amériques/de la CEPALC; Comité de coordination pour le développement de la statistique en Afrique; sous-groupe Femmes et développement du Groupe consultatif mixte des politiques; Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination (services fonctionnels à la session annuelle); et Comité interorganisations du Comité administratif de coordination sur les femmes et l'égalité entre les sexes;
- d) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
 - i) Services consultatifs, fournis à la demande des gouvernements, dans le domaine des statistiques et du traitement des données, visant à renforcer les capacités nationales des bureaux de statistique dans les pays en développement;
 - ii) Ateliers de formation destinés à renforcer les capacités statistiques des pays en développement et des pays en transition dans différents domaines tels que les statistiques et les indicateurs de l'environnement, la comptabilité nationale, les recensements de la population et du logement, les statistiques de l'incapacité, l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques d'état civil, et les statistiques du commerce international de marchandises;
 - iii) Bourses, brefs stages de formation, voyages d'étude et formation en cours d'emploi pour des statisticiens des pays en développement et des pays en transition, en vue d'améliorer et de renforcer leurs connaissances et leurs compétences statistiques et de mettre en place des réseaux statistiques régionaux et internationaux;

- iv) Services techniques fournis aux États Membres et aux projets régionaux et interrégionaux, et services de formation pour aider les pays en développement et les pays en transition à renforcer leurs capacités en matière de collecte, de traitement et de diffusion des statistiques.

Tableau 9.16

Ressources nécessaires : sous-programme 5

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	21 908,3	21 940,0	124	125
Autres rubriques	1 915,3	1 994,9	—	—
Total	23 823,6	23 934,9	124	125
Fonds extrabudgétaires	5 050,1	3 120,0	1	1

- 9.74 L'augmentation de 31 700 dollars au titre des postes correspond au transfert du sous-programme 4 de 1 poste d'agent des services généraux (autres classes) pour exécuter des fonctions de cartographie et à la création de 3 nouveaux postes P-2 pour diverses fonctions, notamment la mise au point de méthodes de travail; ces créations de postes sont compensées par la suppression de 3 postes d'agent des services généraux (autres classes) qui ne sont plus nécessaires. L'augmentation de 79 600 dollars au titre des autres rubriques est liée aux hausses prévues des ressources nécessaires pendant l'exercice biennal 2002-2003 pour des consultants et la création de bases de données.

**Sous-programme 6
Population**

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 8 811 800 dollars

- 9.75 Le sous-programme sera exécuté par la Division de la population. Le programme de travail a été élaboré dans le cadre du sous-programme 6 du programme 7 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 et a été examiné, sous forme de projet, par la Commission de la population et du développement à sa trente-quatrième session.

Tableau 9.17

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif : Mieux comprendre la nature des phénomènes démographiques, en particulier les relations d'interdépendance entre population et développement.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Capacité accrue des États Membres de formuler des politiques et des programmes nationaux en matière de population et dans des domaines connexes.	a) Nombre d'États Membres adoptant des politiques et programmes en conséquence des résultats des recherches et d'autres activités exécutées dans le cadre du sous-programme.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
b) Meilleure compréhension et prise de conscience accrue par les États Membres et la société civile, y compris les ONG, des questions nouvelles qui se posent dans le domaine de la population et du développement.	b) i) Fréquence de citation des résultats de travaux de recherche dans les déclarations faites par des décideurs nationaux ou pour leur compte ou dans des documents d'orientation; ii) Fréquence de citation des résultats des travaux de recherche de la Division de la population dans des documents d'orientation et des déclarations et écho donné par la presse.
c) Accès amélioré, en temps voulu, des gouvernements et de la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, aux résultats de travaux de recherche menés par les Nations Unies dans le domaine de la population et du développement, y compris via le réseau Internet.	c) i) Réaction des utilisateurs indiquant qu'ils reçoivent en temps utile des informations sur les publications ou les bases de données de la Division de la population pour les utiliser dans leurs processus décisionnels; ii) Fréquence d'utilisation des résultats de travaux de recherche dans le domaine de la population et du développement.
d) Capacité accrue des États Membres de réaliser les buts et objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et du document final de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolution S-21/2, annexe).	d) Nombre d'États utilisant les indicateurs démographiques des progrès réalisés dans l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et principales mesures pour la poursuite de l'application de ce programme adoptées à la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Facteurs externes

- 9.76 Le sous-programme devrait parvenir à ses objectifs et ses résultats escomptés à condition que les États Membres accordent la priorité aux buts et objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement et que des ressources suffisantes soient disponibles pour les activités en matière de population.

Produits

- 9.77 Les produits et services ci-après seront fournis au cours de l'exercice biennal 2002-2003 :
- a) Services fournis à des organes intergouvernementaux et à des groupes d'experts
 - i) Services fonctionnels fournis à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale (4);
 - ii) Services fonctionnels fournis au Conseil économique et social (4);
 - iii) Commission de la population et du développement :
 - a. Services fonctionnels fournis à la Commission (20) et réunions intersessions du Bureau de la Commission (8);

- b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports intérimaires sur les activités dans le domaine de la population (2); programme de travail dans le domaine de la population pour l'exercice biennal 2002-2003 (2); rapport sur les tendances démographiques mondiales (1); et rapports World Population Monitoring (2);
 - iv) Groupes spéciaux d'experts sur des questions essentielles concernant les objectifs en matière de population (1); des méthodologies concernant les projections du taux d'emploi des contraceptifs (1); et des questions techniques, de mesure et questions de fond concernant la mortalité des adultes dans les pays en développement (1);
 - b) Autres activités de fond
 - i) Publications en série : *Concise Report on World Population Monitoring* (2); *Levels and Trends of Contraceptive Use as Assessed in 2002* (1); *National Population Policy 2003: Country Tables* (1); *National Population Policy 2003: Documentation* (1); *Bulletin démographique des Nations Unies* (4); *Population Newsletter* (4); rapport du Sous-Comité des estimations et projections démographiques du CAC à sa vingt-deuxième session (1); *User's Guide for the Population and Development Database* (1); *World Population Monitoring* (2); *World Population Prospects: The 2002 Revision*, vol. I : *Comprehensive Tables* (1), vol. II : *Sex and Age Distribution of Population* (1) et vol. III : *Analytical Report* (1); et *World Urbanization Prospects: The 2001 Revision* (1);
 - ii) Publications isolées : *Emerging Issues in Population and Development* (1); *Emerging Issues: AIDS Policies* (1); *Emerging Issues: Quantitative Goals and Policy Evaluation in the Context of the ICPD Programme of Action* (1); *Internal Migration* (2); *Internal Migration* (1); *Marriage, Cohabitation and Childbearing* (1); *Mortality* (1); et *Demographic Impact of HIV/AIDS* (1);
 - iii) Brochures, fiches documentaires et dossiers d'information : catalogue de publications de la Division de la population (1); liste des acquisitions du centre de références sur la population (24); services d'information spéciaux et données dans le domaine de la population (1); et planches murales sur l'emploi des contraceptifs (1), sur la population et le développement (1), sur la politique en matière de population, 2003 (1), sur les agglomérations urbaines, 2003 (1), sur les zones urbaines et rurales, 2003 (1) et sur la population mondiale, 2002 (1);
 - iv) Supports techniques : bases de données sur l'emploi des contraceptifs, 2002 (1), sur les niveaux et tendances de la fécondité, 2002 (1), sur les stocks de migrants (1), sur les politiques démographiques nationales (1), sur la population et le développement (1), sur les tendances et perspectives de l'urbanisation mondiale (2) et sur les tendances et perspectives de la population mondiale (5); politique démographique nationale 2003 : tableaux par pays, édition interactive sur le Web (1); base de données sur la politique démographique nationale 2003 : documents techniques (1); et base de données sur la population et le développement (publication électronique) (1);
 - c) Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations. Activités menées en collaboration avec des organismes du système des Nations Unies et des ONG en vue de diffuser les informations relatives à la population; collaboration avec des organismes du système des Nations Unies concernant l'établissement de rapports destinés à la Commission de la population et du développement et la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement; contribution et participation aux activités du Sous-Comité des estimations et projections démographiques du CAC (vingt-deuxième session); contribution à des activités interdépartementales et interinstitutions dans

le domaine de la population; et liaison avec les organisations gouvernementales et non-gouvernementales actives dans le domaine de la population en relation avec l'application du Programme d'action.

Tableau 9.18

Ressources nécessaires : sous-programme 6

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	8 267,8	8 267,8	43	43
Autres rubriques	403,6	544,0	—	—
Total	8 671,4	8 811,8	43	43
Fonds extrabudgétaires	—	—	—	—

- 9.78 L'augmentation du montant indiqué au titre des autres rubriques (140 400 dollars) permettra de couvrir les frais de consultants et de réunions supplémentaires de groupes d'experts afin d'établir des rapports sur des thèmes spéciaux dont la Commission est saisie, d'examiner les méthodologies concernant les projections du taux d'emploi des contraceptifs et la mortalité des adultes dans les pays en développement, et d'étudier d'autres aspects essentiels des politiques démographiques. Ces ressources permettront également d'améliorer le site Web de la Division de la population.

Sous-programme 7**Développement mondial : tendances, questions et politiques****Prévisions de dépenses (avant réévaluation des coûts) : 10 525 000 dollars**

- 9.79 La responsabilité de ce sous-programme incombe à la Division de l'analyse des politiques de développement. Le programme de travail a été élaboré en se fondant sur le sous-programme 7 du programme 7 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

Tableau 9.19

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif : Aider efficacement l'Assemblée générale et le Conseil économique et social à définir les politiques économiques et financières qu'il est nécessaire d'appliquer aux niveaux national et international pour améliorer les perspectives de croissance et de développement, et parvenir à un accord à leur sujet.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Dialogue renforcé sur les questions de politique macroéconomique à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social.	a) Satisfaction des États Membres à l'égard des publications et des rapports établis au titre du sous-programme à une meilleure compréhension des questions.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
b) Compréhension améliorée dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays en transition, des mesures nécessaires pour mobiliser et allouer de façon efficace et sans faire de distinction entre les sexes les ressources financières nationales aux fins du développement. c) Des dialogues intergouvernementaux à l'Organisation des Nations Unies sur la mondialisation des marchés financiers, la stabilité financière internationale et les alertes rapides, la prévention et les réponses aux crises financières, qui font progresser les discussions sur ces questions. d) Une discussion plus intense, au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale, des tendances du développement sur le long terme, y compris les dimensions sexospécifiques et les progrès faits dans l'élaboration de stratégies de développement sur le long terme et l'intégration dans celles-ci d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes.	b) Échange accru des données d'expérience nationales résultant des débats à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social. c) Augmentation du nombre de consultations à tous les niveaux, entre l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods. d) Information en retour des États Membres sur la mesure dans laquelle l'analyse fournie par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social sur les tendances en matière de développement sur le long terme ont induit des discussions sur ces questions.

Facteurs externes

- 9.80 Le sous-programme devrait atteindre ces objectifs et aboutir aux réalisations escomptées, à condition que les décideurs aux niveaux national et international prennent part aux discussions avec les organes des Nations Unies sur les tendances, questions et politiques en matière de développement mondial.

Produits

- 9.81 Les produits prévus au cours de l'exercice biennal 2002-2003 sont les suivants :
- a) Services requis par les organes intergouvernementaux et organes d'experts
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels à la Deuxième Commission. Appui fonctionnel pour les questions économiques et financières pour les réunions officielles et officieuses (24 séances);
 - b. Documentation délibératoire. Des rapports sur les sujets suivants : l'intégration financière mondiale et les tendances en matière de flux financiers internationaux (2); mondialisation et interdépendance (2); intégration des pays en transition dans l'économie mondiale (1); progrès faits dans la réalisation des principaux objectifs de développement de l'Organisation des Nations Unies (2);

- ii) Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels. Appui technique sur toutes les questions ayant trait au Comité des politiques du développement (24 séances);
 - b. Documentation délibératoire. Rapports pour le dialogue de haut niveau entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods (2); Rapport sur les travaux du Comité des politiques de développement (2); *World Economic Situation and Prospects* (avec la CNUCED) (2); *La situation économique et sociale dans le monde, 2002* et *2003* (2);
 - iii) Comité des politiques de développement :
 - a. Services fonctionnels. Appui administratif et fonctionnel couvrant tous les aspects de son programme de travail (20 séances);
 - b. Documentation délibératoire. Étude de fond sur des sujets devant être choisis par le Conseil économique et social en juillet 2001 (3) et juillet 2002 (3);
 - iv) Groupes spéciaux d'experts sur les sujets suivants : détermination de critères pour les pays les moins avancés (1); application des critères pour la détermination des pays les moins avancés (1); renforcement du système financier international (2) (un sur le développement d'un système financier stable adapté aux priorités en matière de croissance et de développement aux fins du développement des ressources et un autre sur la promotion de l'égalité économique et sociale dans l'économie mondiale); tendances et problèmes de développement naissants (1); mobilisation des ressources financières dans un monde en cours de mondialisation (1); le système financier international et le développement (1); le rôle des Nations Unies dans la fourniture de biens publics à l'échelle mondiale (1);
- b) Autres produits de fond
- i) Publications en série : *Global Economic Outlook*, réunion d'automne du projet LINK (2); *Global Economic Outlook*, réunion de printemps du projet LINK (2); rapport du Comité des politiques de développement (2); *Rapport du Comité des politiques de développement sur sa quatrième session, 2002* (nouveau titre, édition destinée à la vente) (1); *Rapport du Comité des politiques de développement sur sa cinquième session, 2003* (nouveau titre, édition destinée à la vente) (1); rapport de la réunion d'automne du projet LINK (2); rapport de la réunion de printemps du projet LINK (2); *La situation économique et sociale dans le monde, 2002* (1); *La situation économique dans le monde, 2003* (1); *World Economic Situation and Prospects, 2002 (avec la CNUCED)* (2); *World Economic Situation and Prospects, 2003 (avec la CNUCED)* (1);
 - ii) Publications isolées : document de travail sur certains aspects du développement (6);
 - iii) Communiqués de presse et conférences de presse. Réunion d'information du Conseil économique et social à l'issue de la réunion plénière du Comité des politiques de développement (2) et réunions d'information et séminaires organisés de concert avec le Bureau de la Deuxième Commission ou d'autres organes intergouvernementaux (10);
 - iv) Documents techniques. Réunions d'information générale sur certains pays et sur des questions d'ordre économique, pour les réunions de haut niveau du Secrétaire général, de la Vice-Secrétaire générale et du Secrétaire général adjoint, en vue de préparer leurs rencontres avec de hauts responsables politiques (24); prévisions au niveau du monde et des pays, et réunions de printemps et d'automne du projet LINK (4); rapports sur la situation et les perspectives économiques par région, aux fins de la publication sur la page

Web de la Division (4); rapports présentés aux réunions du projet LINK sur la situation de l'économie mondiale et sur les problèmes macroéconomiques se faisant jour dans l'économie mondiale (4); prévisions révisées au niveau du monde et des pays à l'issue des réunions de printemps et d'automne du projet LINK (4);

- c) Coopération internationale, coordination et liaison interinstitutions. Consultations menées avec la CNUCED, les commissions régionales, le FMI et la Banque mondiale, et coordination des activités de la Division avec celles de ces organismes; liens avec un réseau externe d'instituts de recherche économique universitaires, gouvernementaux et intergouvernementaux (échange de documents d'information et organisation de consultations informelles); amélioration de l'accès au modèle LINK à partir de n'importe quel point du globe, pour les organismes des Nations Unies et les États Membres.

Tableau 9.20

Ressources nécessaires : sous-programme 7

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	9 928,9	10 014,4	51	52
Autres rubriques	445,5	510,6	—	—
Total	10 374,4	10 525,0	51	52
Fonds extrabudgétaires	1 014,9	—	—	—

- 9.82 L'augmentation de 85 500 dollars au titre de la rubrique Postes permettra de financer la création d'un nouveau poste P-2 visant à renforcer le programme de travail sur la mondialisation et l'intégration. L'augmentation de 65 100 dollars au titre du poste Autres rubriques reflète les ressources nécessaires supplémentaires pour les consultants et les experts.

Sous-programme 8

Administration publique, financement et développement

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 9 807 900 dollars

- 9.83 Ce sous-programme sera exécuté par la Division de l'économie et de l'administration publiques. Le programme de travail correspondant a été formulé sur la base du sous-programme 8 du programme 7 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

Tableau 9.21

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif : Faciliter les délibérations intergouvernementales sur le rôle de l'administration, des finances et de l'économie publiques dans le processus de développement et aider les gouvernements intéressés des pays en développement et pays en transition à renforcer leurs capacités en matière de formulation des politiques et de gestion ainsi que leurs capacités institutionnelles dans ces domaines.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Meilleur accès des États Membres aux stratégies et méthodologies de rétablissement et/ou de réorganisation des gouvernements et des administrations publiques après un conflit ou une crise.	a) Satisfaction exprimée par les États Membres.
b) Amélioration de l'accès des États Membres, dans les délais voulus, aux renseignements, données d'expérience et meilleures pratiques concernant l'administration et les finances publiques, en particulier ceux concernant les échanges Sud-Sud.	b) Satisfaction exprimée par les États Membres.
c) Amélioration de la coordination des débats intergouvernementaux relatifs aux politiques et aux questions opérationnelles et des activités opérationnelles menées par les organismes des Nations Unies dans le domaine de l'administration publique, du financement et du développement.	c) Nombre des mesures prises par les organismes des Nations unies pour coordonner leurs travaux dans le domaine de l'administration publique, compte tenu des orientations des États Membres.
d) Meilleure compréhension, par les États Membres, des grandes questions qui se posent en matière d'économie, d'administration et de finance publiques.	d) i) Appréciations positives des États Membres concernant l'utilité et la pertinence des publications, réunions, séminaires et ateliers organisés dans le cadre du sous-programme; ii) Appréciations positives des États Membres concernant la qualité des services consultatifs qui leur sont fournis à leur demande et leur effet sur le renforcement de leurs capacités.
e) Meilleur accès des gouvernements aux instruments d'analyse et méthodes utilisables dans les domaines de l'économie, de l'administration et des finances publiques (y compris ceux qui leur permettent d'évaluer l'impact de sanctions économiques multilatérales et unilatérales) ainsi qu'aux options politiques qui s'offrent à eux dans ces domaines.	e) Appréciations positives des gouvernements concernant la pertinence et la qualité des données, publications, supports méthodologiques et autres documents établis par la Division.

- 9.84 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs sous réserve que les États Membres continuent à reconnaître le rôle prioritaire que doivent jouer l'administration, les finances et l'économie publiques dans le développement économique et social et qu'ils adoptent des réformes administratives et renforcent leurs capacités de formulation de politiques et de gestion et leurs capacités institutionnelles dans ces domaines.

Produits

- 9.85 Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, le sous-programme donnera lieu à la réalisation des produits ci-après :
- a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels. Séances plénières (8) et réunions-débats demandées par l'Assemblée aux fins de l'étude des nouvelles questions qui se posent dans le secteur public (1);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports sur : les affaires, le développement et l'esprit d'entreprise (1); l'assistance économique aux pays touchés par l'application de sanctions économiques multilatérales (2); les mesures économiques considérées comme moyen de coercition politique et économique à l'égard de certains pays en développement (1); et l'examen de l'application de la résolution 50/225 de l'Assemblée générale en date du 19 avril 1996 (par l'intermédiaire du Conseil économique et social) (1);
 - ii) Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels. Séances du Conseil économique et social (6) et réunions-débats demandées par le Conseil aux fins de l'étude des données et tendances de base dans le secteur public (1);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports sur la onzième Réunion du Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale (1) et sur la seizième Réunion des experts chargés d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies (1);
 - iii) Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale :
 - a. Services fonctionnels fournis au Groupe spécial et services techniques fournis notamment à son comité directeur (28 séances);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Manuel révisé pour la négociation de subventions fiscales bilatérales entre pays développés et pays en développement et quatre documents analytiques de travail sur certaines questions (5 documents);
 - iv) Réunion des experts chargés d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies :
 - a. Services fonctionnels et techniques (22 séances);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapport de synthèse sur les données et tendances de base dans le secteur public (1); rapport sur l'examen des travaux menés dans le cadre du présent sous-programme (Administration publique,

- financement et développement) (1); et documents analytiques de travail concernant certaines questions (6);
- v) Groupes spéciaux d'experts chargés des questions suivantes : gouvernance économique et transparence des opérations financières des gouvernements (1); innovation en matière de gouvernance et de gestion et atténuation de la pauvreté (1); mobilisation de ressources et gestion fiscale, vue comme un moyen de développement (1); stratégies et méthodes de rétablissement et/ou de réorganisation des institutions et de l'administration publiques après un conflit (1); effet des mesures économiques unilatérales prises à l'encontre de certains pays en développement (1); nouveaux problèmes concernant la formation à l'administration publique, y compris la prise en compte des sexospécificités dans le secteur public (1); et secteur public et technologies de l'information (1);
- b) Autres activités de fond
- i) Publications en série. *Basic Data and Trends in the Public Sector* (1); *Directory of Organizations and Institutions in the Public Sector* (2); *Manuel pour la négociation de conventions fiscales bilatérales* (1); *Suppléments aux conventions fiscales internationales* (2); *Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions* (mise à jour) (1);
 - ii) Publications isolées. *Gouvernance économique et transparence des opérations financières des gouvernements* (1); *Innovation en matière de gouvernance et de gestion et atténuation de la pauvreté* (1); *Mobilisation des ressources et gestion fiscale, vue comme un moyen de développement* (1); *Stratégies et méthodes de rétablissement et/ou de réorganisation des institutions et de l'administration publiques après un conflit* (1); *Effet des mesures économiques unilatérales prises à l'encontre de certains pays en développement* (1); *Nouveaux problèmes concernant la formation à l'administration publique, y compris les activités en faveur des femmes dans le secteur public* (1); *Secteur public et technologies de l'information* (1);
 - iii) Manifestations spéciales. Réunions ministérielles régionales sur les nouvelles tendances dans le secteur public (en coopération avec les commissions régionales) (5);
 - iv) Supports techniques. *Development Administration Newsletter* (4 numéros); système interactif d'information concernant le secteur public sur Internet (1); maintenance et amélioration du site Web sur l'administration et le coût des élections; maintenance et mise à jour de la base de données sur les organisations, les programmes et les experts spécialisés dans la gestion des conflits (1); maintenance et mise à jour de la base de données sur les indicateurs et les évaluations de l'activité du secteur public (1); et documents de travail concernant certaines questions (10);
 - v) Ressources audiovisuelles. Matériaux pédagogiques sur CD-ROM (4);
- c) Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations. Liaison et coopération avec les organismes et programmes des Nations Unies, en particulier la Banque mondiale, le PNUD, la CESAP et la CEA, conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session au sujet de l'examen quinquennal de l'application de sa résolution 50/225; participation aux activités et réunions d'un certain nombre d'organisations non gouvernementales, professionnelles et universitaires; participation aux réunions d'un certain nombre d'organisations intergouvernementales régionales et mondiales; et fourniture d'un appui technique au mécanisme consultatif permanent des organismes oeuvrant dans le domaine de l'administration publique, du financement et du développement;

- d) Coopération technique (fonds extrabudgétaires). Services consultatifs : une vingtaine de projets opérationnels de renforcement des capacités institutionnelles et de gestion en matière d'économie et d'administration publiques dans les pays en développement et pays en transition intéressés; une vingtaine de missions d'évaluation des besoins et de diagnostic en matière d'économie et d'administration publiques dans les pays en développement et pays en transition qui demanderont à en bénéficier; environ six directives, manuels et matériaux de formation utilisables dans le secteur public; et environ huit séminaires, ateliers et dialogues concernant les politiques, l'économie, l'administration et les finances publiques, à la demande des pays en développement et des pays en transition intéressés.

Tableau 9.22

Ressources nécessaires : sous-programme 8

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	9 084,9	9 084,9	50	50
Autres rubriques	692,8	723,0	—	—
Total	9 777,7	9 807,9	50	50
Fonds extrabudgétaires	44 095,4	44 612,8	2	2

- 9.86 L'augmentation de 30 200 dollars du montant indiqué dans le tableau ci-dessus à la rubrique Autres rubriques servira à financer les services supplémentaires de consultants qui seront nécessaires pour établir des études et des rapports.

Avance à l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW)

- 9.87 L'avance à l'INSTRAW, dans l'attente du versement de contributions volontaires, de 800 000 dollars pour 2001, qui a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/219 du 23 décembre 2000, est considérée comme une dépense non renouvelable au titre du chapitre 9 du budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001.

Tableau 9.23

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes				
Autres rubriques	800,0	—	—	—
Total	800,0	—	—	—

D. Appui au programme

Tableau 9.24

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
1. Appui au programme	6 629,0	6 644,0	15	15
2. Groupe de l'appui informatique	1 842,4	1 807,4	10	10
Total	8 471,4	8 451,4	25	25
Fonds extrabudgétaires	5 625,7	5 473,8	19	18

1. Service administratif

- 9.88 Le Service administratif aide le Secrétaire général adjoint à s'acquitter des responsabilités qui lui incombent dans le domaine de la gestion du personnel, des finances et de l'administration générale. En outre, il assure l'appui administratif et l'appui au programme pour la mise en oeuvre des programmes opérationnels du Département, notamment le Compte pour le développement, les activités de coopération technique, les projets imputés aux fonds extrabudgétaires et d'autres activités spéciales.
- 9.89 Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, le Service administratif s'attachera tout particulièrement à améliorer les résultats des activités d'appui au programme, aussi bien dans ses domaines de compétence traditionnels que dans les nouveaux aspects de la gestion des ressources humaines qui devraient être décentralisés et délégués par l'administration centrale au Département.

Tableau 9.25

Ressources nécessaires : Service administratif

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	2 637,3	2 637,3	15	15
Autres rubriques	3 991,7	4 006,7	—	—
Total	6 629,0	6 644,0	15	15
Fonds extrabudgétaires	5 625,7	5 473,8	19	18

- 9.90 L'augmentation de 15 000 dollars du montant prévu pour les autres rubriques couvrira les coûts des fournitures supplémentaires.

2. Groupe de l'appui informatique

Tableau 9.26

Ressources nécessaires : Groupe de l'appui informatique

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	1 693,8	1 640,0	10	10
Autres rubriques	148,6	167,4	—	—
Total	1 842,4	1 807,4	10	10
Fonds extrabudgétaires	—	—	—	—

- 9.91 La diminution nette des ressources nécessaires au titre des postes est le résultat de la suppression de deux postes d'agents des services généraux (Autres classes) qui ne sont plus nécessaires, compensée en partie par la création de deux nouveaux postes P-2 dans le cadre de l'extension et du perfectionnement du Système intégré d'information sur les réunions et la documentation. L'augmentation de 18 800 dollars du montant prévu pour les autres rubriques permettra de recruter du personnel temporaire pour faire face au surcroît de travail occasionné par l'extension et le renforcement du Système intégré d'information sur les réunions et la documentation.

Tableau 9.27

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne et externe et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Résumé de la recommandation	Suite donnée à la recommandation
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/54/7/Rev.1, chap. II)	
Le Comité consultatif a demandé instamment au Département d'accélérer le recrutement de candidats aux postes vacants afin de veiller à ce que les mandats soient exécutés dans les délais requis (par. IV.6).	Le Département a pris des mesures pour accélérer les recrutements afin que les produits prévus soient achevés dans les délais requis tout en ayant la haute qualité voulue. Le taux de vacance est passé de 10,5 % en août 2000 à 3,7 % en février 2001.
Le Comité consultatif a fait noter qu'il comptait, qu'avant d'engager des dépenses supplémentaires et de recruter du personnel temporaire, des consultants et des experts, des efforts seraient faits pour utiliser toutes les ressources humaines disponibles au titre des sous-programmes pertinents de ce chapitre (par. IV.8).	Le Département prend des mesures pour donner suite à la recommandation du Comité. Il ne fait appel à des consultants qu'en cas de besoin de compétences techniques particulières en rapport avec des thèmes spécialisés.

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Le Comité consultatif a recommandé que le Secrétaire général réexamine la question du financement du Bureau des affaires interorganisations et indique le montant total des dépenses afférentes au Bureau, y compris au titre des dépenses de personnel, de l'utilisation des locaux, du mobilier et du matériel, des frais de voyage, des dépenses de fonctionnement et des autres dépenses d'appui, quelles que soient les sources de financement. Le Comité a également noté que la suite donnée à la recommandation qu'il avait formulée dans le tableau 9.33 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 n'était pas satisfaisante, en particulier pour ce qui est du Comité administratif de coordination et de son appareil administratif. Le Comité consultatif a réitéré sa recommandation (par. IV.12).

Le Comité a rappelé l'observation qu'il avait formulée concernant le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999, selon laquelle, il avait demandé des renseignements sur le montant total des ressources prévues au titre des organisations non gouvernementales. Le Secrétariat n'en avait pas tenu compte. Le Comité a répété que le moment était venu d'évaluer l'impact de la forte augmentation du nombre d'organisations non gouvernementales participant aux travaux de l'Organisation sur le budget-programme de l'ONU, étant donné que les incidences en termes d'administration et de coûts allaient devenir encore plus critiques en raison des contraintes financières de l'Organisation. Ces informations devraient être communiquées dans les prochains projets de budget, sous l'angle des programmes et du point de vue

Les informations relatives aux effectifs du Bureau des affaires interorganisations (y compris le personnel financé sur des prêts non remboursables) fournies en 1999 restent d'actualité. En principe, les dépenses de fonctionnement ne sont pas rattachées à un bureau en particulier mais continuent à être financées sur les budgets du Département des affaires économiques et sociales et de l'administration centrale. Les frais de voyage et les dépenses afférentes aux consultants sont imputés à la rubrique de la direction exécutive et de l'administration du présent chapitre et les justifications pertinentes sont données dans l'annexe, sous la même rubrique. Les coûts du service des organes subsidiaires financés en commun sont indiqués au chapitre 29. En ce qui concerne les dépenses afférentes au Comité administratif de coordination et à son appareil administratif, il convient de noter qu'en 1999, le Secrétaire général a lancé un processus d'examen portant sur la rationalisation du fonctionnement du Comité et de ses organes subsidiaires et du remplacement des organes permanents par des mécanismes de coordination plus souples. Il est rendu compte des résultats de cet examen dans le chapitre 29.

Cette question a été examinée à la reprise de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale et des ressources additionnelles ont été prévues compte tenu des besoins justifiés. Un autre rapport du Secrétaire général comportant une analyse du volume de travail et des ressources de la Section des organisations non gouvernementales du Département sera présenté à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale en mai 2001.

financier (par. IV.16).

La suite donnée à la recommandation formulée par le Comité consultatif dans le tableau 9.33 du projet de budget-programme pour l'exercice 2000-2001 n'était pas satisfaisante. Le Comité a fait observer que les mesures prises par d'autres unités du Secrétariat et des organes délibérants avaient été résumées dans un certain nombre de chapitres du projet de budget-programme (chap. 11.A, 17 et 19). Le Comité a noté avec satisfaction que le Département des affaires économiques et sociales et la CNUCED travaillaient en collaboration à l'élaboration d'un certain nombre de rapports, et a recommandé d'inclure ce type d'information au chapitre 9 des prochains projets de budget-programme, notamment pour ce qui est de l'examen des publications par les organes intergouvernementaux. Le Comité a recommandé de faire figurer systématiquement dans le texte explicatif de chaque sous-programme le nombre de publications en série et de publications isolées prévues pour l'exercice, sur le modèle de ce qui avait été fait dans les chapitres relatifs à la CNUCED et aux commissions régionales (par. IV.20).

Le Comité a recommandé que le montant des ressources à prévoir pour maintenir la capacité d'exécution des programmes de coopération technique soit clairement indiqué dans les prochains projets de budget (par. IV.22)

Le Comité consultatif a noté que les informations relatives aux fonds alloués aux activités de coopération technique n'indiquaient pas clairement leur

Les domaines de coopération entre le Département des affaires économiques et sociales et la CNUCED sont indiqués clairement dans le projet de budget-programme pour 2002-2003. Les projets de programme de travail ont été soumis à toutes les commissions techniques compétentes du Conseil économique et social, qui les ont examinés. Les publications en série et les publications isolées sont indiquées au titre des produits de chaque sous-programme.

Les ressources extrabudgétaires prévues à la rubrique du Service administratif (appui au programme) financent exclusivement l'exécution du programme de coopération technique. En outre, les projets financés sur des fonds extrabudgétaires indiqués au titre des sous-programmes 3, 4 et 8 sont destinés à l'exécution de projets. De plus, pour que le Département dispose de toute la capacité voulue pour exécuter son portefeuille de projets, les fonctionnaires émargeant au budget ordinaire doivent prendre en charge certaines tâches dans le cadre du programme de coopération technique.

Les fonds inscrits au titre des projets opérationnels correspondent aux dépenses estimatives afférentes au portefeuille de projets prévu par le Département au titre des activités de coopération technique. Ces activités sont

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

emploi, et demandé que cette lacune soit comblée dans les prochains budgets. Il faudrait également fournir des informations relatives au rôle joué par les organes intergouvernementaux (par. IV.23).

Le Comité consultatif a encouragé le Département à exploiter au mieux les nouvelles techniques pour diffuser ses produits et pour ses communications. Il voudrait néanmoins trouver dans les prochaines propositions budgétaires des informations détaillées sur les projets de mise en oeuvre d'innovations techniques prévus à ce chapitre du budget et sur les frais de maintenance associés tant aux systèmes envisagés qu'aux systèmes existants. Les propositions budgétaires devraient rendre compte du degré de coordination établi avec d'autres unités du Secrétariat, telles que les commissions économiques régionales (par. IV.24).

Le Comité consultatif a recommandé qu'à l'avenir le Secrétariat fasse apparaître clairement, dans tous les chapitres du budget, les fonds pour imprévus pouvant être nécessaires pour mener à bien les mandats existants. En outre, le Comité a recommandé, concernant le chapitre 9, d'indiquer pour chaque sous-programme, et de

en grande partie exécutées au niveau des pays et les dépenses peuvent être ventilées en cinq grandes catégories : personnel (experts, consultants, personnel administratif d'appui, administrateurs recrutés sur le plan national et Volontaires des Nations Unies); contrats de sous-traitance; formation (bourses, voyages d'étude et ateliers); dépenses afférentes au matériel; frais d'établissement de rapports/dépenses diverses. Les fonds sont répartis entre les sous-programmes en fonction des domaines d'activité respectifs des projets. Le Département présente un rapport annuel au PNUD et les informations relatives au programme de coopération technique sont soumises au Conseil économique et social par l'intermédiaire du Conseil d'administration du PNUD. Bien que le Département ne présente pas de rapport portant spécifiquement sur son programme de coopération technique aux organes intergouvernementaux, il s'emploie, depuis sa création, à renforcer l'effet de synergie entre les décisions prises par les organes intergouvernementaux et les projets exécutés sur le terrain.

Dans son rapport sur l'inspection des résultats du regroupement des trois départements s'occupant des questions économiques et sociales en un Département des affaires économiques et sociales (A/55/750), Le Bureau des services de contrôle interne a noté que le Département avait mis à profit les nouvelles capacités regroupées dont il disposait pour informatiser tous les volets de ses activités.

Cette recommandation est mise en application dans le budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003. Des informations détaillées concernant les deux exercices biennaux précédents seront présentées au moment de l'examen du présent budget-programme.

préférence sous forme de tableau, le nombre de groupes d'experts prévus et le nombre de réunions que ceux-ci tiendraient. Il faudrait qu'à côté de ces informations figurent les chiffres correspondants pour les deux exercices biennaux précédents, avec le nombre de groupes spéciaux d'experts qui se sont effectivement réunis (par. IV.28).

A/54/868

Le Comité consultatif a réitéré l'observation qu'il avait formulée (voir A/52/7/Rev.1, chap. II, par. IV.10 et 11, et A/54/7, chap. II, par. IV.16), selon laquelle le Secrétariat devrait présenter un rapport global concernant les incidences en termes d'administration et de gestion de la forte augmentation du nombre d'organisations non gouvernementales participant aux travaux de l'Organisation, en particulier l'impact de cette augmentation sur le budget-programme de l'Organisation des Nations Unies (par. 6).

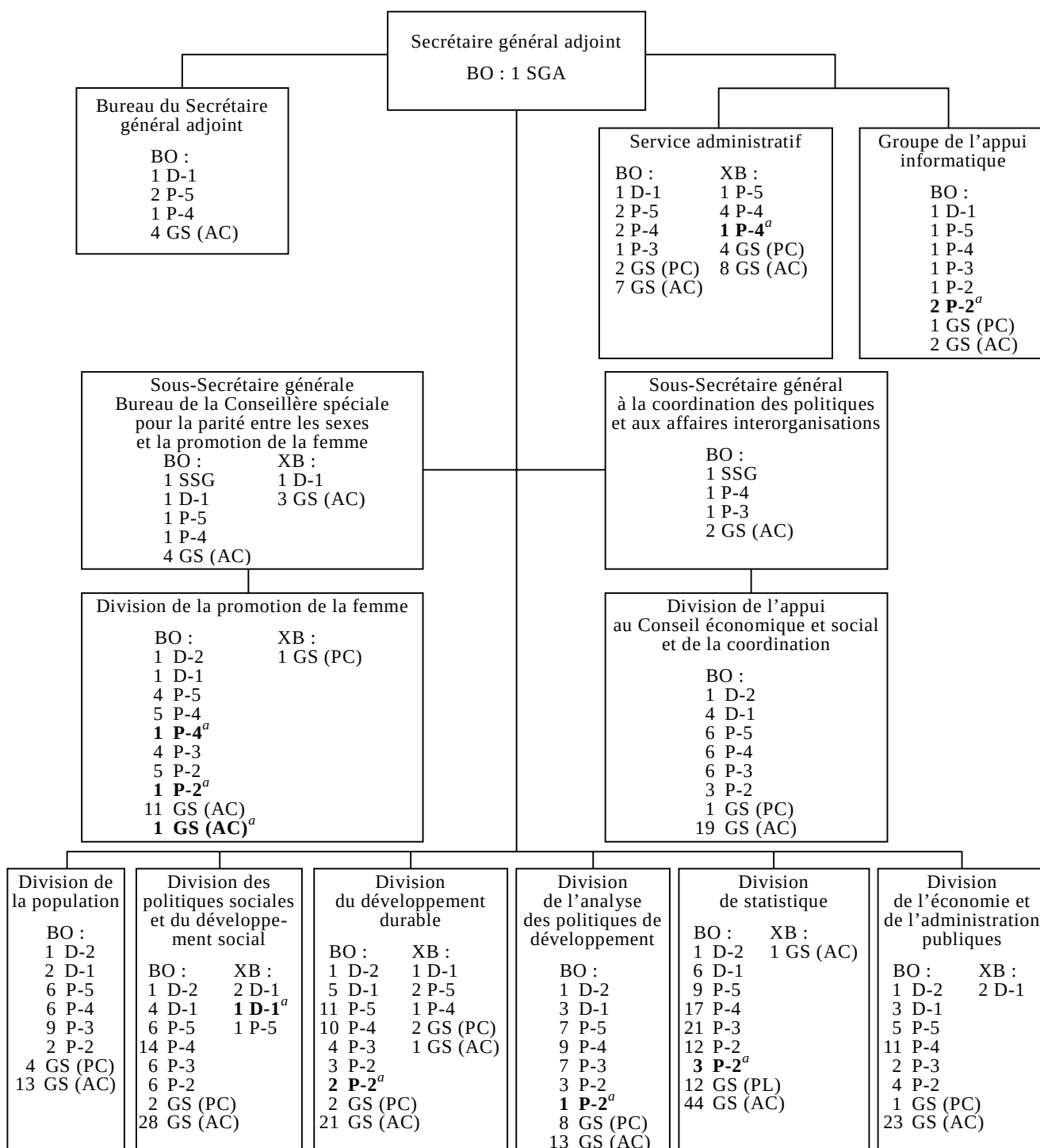
Comité des commissaires aux comptes
(A/55/3, vol. I, chap. II)

Le Comité a recommandé que l'Administration donne des instructions à tous les départements d'introduire le nombre de mois de travail prévus dans le Système intégré d'information sur les réunions et la documentation afin de permettre aux responsables de contrôler les résultats par rapport au programme de travail prévu (par. 276).

Un rapport du Secrétaire général comportant une analyse du volume de travail et des ressources de la Section des organisations non gouvernementales du Département sera présenté à la Cinquième Commission en mai 2001.

L'extension du Système intégré d'information sur les réunions et la documentation a été lancée dans le cadre de l'exercice biennal en cours et des ressources sont prévues au titre de l'exercice biennal 2002-2003 pour qu'elle puisse se poursuivre.

Département des affaires économiques et sociales Organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice biennal 2002-2003



Note : SGA : Secrétaire général adjoint; SSG : Sous-Secrétaire général; GS : agent des services généraux; PC : 1re classe; AC : autres classes; BO : budget ordinaire; XB : fonds extrabudgétaires.

^a Nouveaux postes.

Annexe

Montant indicatif des ressources nécessaires

Affaires économiques et sociales

Tableau A.9.1

Prévisions de dépenses, par grande rubrique et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Rubrique	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
A. Organes directeurs	2 408,9	4 034,7	223,9	5,5	4 258,6	243,2	4 501,8
B. Direction exécutive et administration	4 327,1	4 362,4	50,2	1,1	4 412,6	275,3	4 687,9
C. Programme de travail	91 240,6	95 563,3	287,9	0,3	95 851,2	6 840,9	102 692,1
D. Appui au programme	7 964,3	8 471,4	(20,0)	(0,2)	8 451,4	630,3	9 081,7
Total (1)	105 940,9	112 431,8	542,0	0,4	112 973,8	7 989,7	120 963,5

2) Fonds extrabudgétaires

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
	7 585,6	8 982,7	ii) Des activités extrabudgétaires	8 979,8
Total partiel a)	7 585,6	8 982,7		8 979,8
			b) Activités de fond	
	540,6	440,0	Fonds d'affectation spéciale pour le suivi du Sommet mondial pour le développement social	340,0
	2 762,2	2 088,8	Fonds d'affectation spéciale pour appuyer les travaux de la Commission du développement durable	1 660,0
	—	748,9	Fonds d'affectation spéciale pour appuyer le Forum des Nations Unies pour les forêts	—
	258,9	647,1	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'étude du fonctionnement des activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies	—
	99,1	80,0	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités en faveur de la famille	100,0
	101,0	225,0	Fonds des Nations Unies pour la jeunesse	—
	77,9	224,5	Fonds d'affectation spéciale concernant le vieillissement	—
	1 559,4	1 230,4	Fonds de contributions volontaires des	1 500,0

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
	4 566,0	–	Nations Unies pour les handicapés Fonds d'affectation spéciale pour appuyer le processus de négociation de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification et la sécheresse	–
	497,0	–	Fonds spécial de contributions volontaires pour aider les pays en développement touchés par la désertification et la sécheresse, en particulier les pays les moins avancés, à participer au processus de négociation de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification et la sécheresse	–
	871,1	1 763,5	Fonds d'affectation spéciale pour la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing	601,2
	160,0	154,4	Fonds d'affectation spéciale pour la recherche économique et sociale internationale	–
	255,1	247,0	Fonds d'affectation spéciale pour la planification et les projections relatives au développement	–
	98,4	–	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération internationale pour le développement	–
	4 156,3	–	FNUAP	–
	–	27,5	Fonds d'affectation spéciale pour la quinzième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique	–
	–	767,9	Fonds d'affectation spéciale pour appuyer les travaux de la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental et de son comité préparatoire	–
	–	58,3	Fonds d'affectation spéciale pour la tenue de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale à l'Office des Nations Unies à Genève (Suisse)	–
	171,2	–	Fonds d'affectation spéciale des intérêts de la contribution au Compte spécial de l'Organisation des Nations Unies	–
	–	4 024,6	Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	231,0
Total partiel b)	16 174,2	12 727,9		4 432,2

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
c) Projets opérationnels :				
PNUD	101 837,0	87 683,0		52 400,0
FNUAP	4 115,0	4 618,0		2 700,0
Fonds d'affectation spéciale pour les projets de coopération technique	40 362,0	49 275,0		—
Total partiel c)	146 314,0	141 576,0		104 300,0
Total (2)^a	170 073,8	163 286,6		117 712,0
Total [(1) + (2)]	276 014,7	275 718,4		238 675,5

^a La réduction escomptée des fonds extrabudgétaires est expliquée au paragraphe 9.10 du corps du présent chapitre.

Tableau A.9.2

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	93 123,2	96 260,2	436,4	0,4	96 696,6	7 117,6	103 814,2
Autres dépenses de personnel	1 185,2	1 944,7	207,2	10,6	2 151,9	117,7	2 269,6
Compensation des non- fonctionnaires	136,0	146,3	—	—	146,3	18,1	164,4
Consultants et experts	2 339,9	3 210,0	475,2	14,8	3 685,2	201,9	3 887,1
Voyages des représentants	2 272,9	2 984,8	106,3	3,5	3 091,1	169,1	3 260,2
Voyages des fonctionnaires	1 604,1	1 919,4	23,3	1,2	1 942,7	106,5	2 049,2
Services contractuels	624,3	984,4	81,9	8,3	1 066,3	58,4	1 124,7
Frais généraux de fonctionnement	2 600,2	1 836,2	(11,3)	(0,6)	1 824,9	100,0	1 924,9
Dépenses de représentation	21,4	21,1	8,4	39,8	29,5	1,6	31,1
Fournitures et accessoires	195,5	248,9	15,0	6,0	263,9	14,5	278,4
Mobilier et matériel	1 008,3	891,8	(0,4)	—	891,4	48,8	940,2
Subventions et contributions	829,9	1 984,0	(800,0)	(40,3)	1 184,0	35,5	1 219,5
Total (1)	105 940,9	112 431,8	542,0	0,4	112 973,8	7 989,7	120 963,5

2) *Fonds extrabudgétaires*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1998-1999 Dépenses effectives</i>	<i>2000-2001 Dépenses estimatives</i>	<i>2002-2003 Dépenses prévues</i>
Postes	8 580,7	7 506,0	6 966,0
Autres dépenses de personnel	5 746,4	2 030,5	1 000,0
Consultants et experts	2 812,2	4 253,4	1 650,0
Voyages des représentants	–	397,9	–
Voyages des fonctionnaires	2 613,2	802,4	560,0
Services contractuels	314,0	309,4	60,0
Frais généraux de fonctionnement	160,6	103,5	40,0
Dépenses de représentation	–	1,0	–
Fournitures et accessoires	24,0	56,5	25,0
Mobilier et matériel	17,6	20,0	100,0
Bourses, subventions et contributions	1 510,3	5 230,0	1 511,0
Dépenses diverses	148 294,8	142 576,0	105 800,0
Total (2)	170 073,8	163 286,6	117 712,0
Total [(1) + (2)]	276 014,7	275 718,4	238 675,5

Tableau A.9.3

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
SSG	2	2	—	—	—	—	2	2
D-2	8	8	—	—	—	—	8	8
D-1	32	32	—	—	6	7	38	39
P-5	59	60	—	—	4	4	63	64
P-4/3	146	147	1	—	7	6	154	153
P-2/1	39	48	—	—	—	—	39	48
Total partiel	287	298	1	—	17	17	305	315
Agents des services généraux								
1re classe	33	33	—	—	7	7	40	40
Autres classes	197	192	1	—	16	13	214	205
Total partiel	230	225	1	—	23	20	254	245
Total général	517	523	2	—	40	37	559	560

A. Organes directeurs

Tableau A.9.4

Prévisions de dépenses, par programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Organe directeur	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
1. Commission de statistique	54,4	61,6	25,0	40,5	86,6	4,8	91,4
2. Commission de la population et du développement	102,3	99,5	–	–	99,5	5,4	104,9
3. Commission du développement social	88,9	166,0	–	–	166,0	9,0	175,0
4. Commission de la condition de la femme	157,5	193,7	–	–	193,7	10,6	204,3
5. Commission du développement durable	319,0	813,7	(49,9)	(6,1)	763,8	41,8	805,6
6. Comité des politiques du développement	254,7	308,6	–	–	308,6	16,9	325,5
7. Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement	139,9	173,7	–	–	173,7	9,5	183,2
8. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes	1 024,8	943,5	81,3	8,6	1 024,8	66,2	1 091,0
9. Réunion d'experts chargée d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies	136,8	156,1	–	–	156,1	8,5	164,6
10. Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	130,6	144,7	–	–	144,7	7,9	152,6
11. Forum des Nations Unies sur les forêts	–	70,0	49,9	71,2	119,9	6,6	126,5
12. Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement	–	–	263,9	–	263,9	14,5	278,4
13. Sommet mondial pour le développement durable	–	–	757,3	–	757,3	41,5	798,8
14. Groupe de travail spécial à composition non limitée de l'Assemblée générale sur le financement du développement	–	62,8	(62,8)	(100,0)	–	–	–
15. Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes	–	291,3	(291,3)	(100,0)	–	–	–
16. Mise en oeuvre des documents issus du Sommet mondial pour le développement social	–	549,5	(549,5)	(100,0)	–	–	–
Total	2 408,9	4 034,7	223,9	5,5	4 258,6	243,2	4 501,8

Tableau A.9.5

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Autres dépenses de personnel	–	368,9	72,2	19,5	441,1	24,1	465,2
Émoluments des non-fonctionnaires	136,0	146,3	–	–	146,3	18,1	164,4
Consultants et experts	–	324,4	37,8	11,6	362,2	19,9	382,1
Voyages des représentants	2 272,9	2 984,8	106,3	3,5	3 091,1	169,1	3 260,2
Voyages des fonctionnaires	–	126,9	23,3	18,3	150,2	8,3	158,5
Services contractuels	–	63,1	(12,8)	(20,2)	50,3	2,8	53,1
Frais généraux de fonctionnement	–	20,3	(11,3)	(55,6)	9,0	0,5	9,5
Dépenses de représentation	–	–	8,4	–	8,4	0,4	8,8
Total	2 408,9	4 034,7	223,9	5,5	4 258,6	243,2	4 501,8

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Autres dépenses de personnel

A.9.1 Dans le cadre de la préparation et du service des conférences extraordinaires qui doivent se tenir en 2002-2003, le montant de 441 100 dollars, qui fait apparaître une augmentation nette de 72 200 dollars, devrait permettre de couvrir les dépenses afférentes au personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) et aux heures supplémentaires. L'augmentation nette de 72 200 dollars est due à des augmentations au titre des dépenses nouvelles et non renouvelables de 441 100 dollars, compensées par des réductions dans les crédits exceptionnels inscrits au budget de 2000-2001 pour le suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et la pleine application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (127 800 dollars) et pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée de procéder à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social (241 100 dollars), qui se répartissent comme suit :

- Suivi de l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement. Un crédit de 100 600 dollars à la rubrique du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) correspond à six mois de travail pour un administrateur de la classe P-3 et deux agents des services généraux;
- Sommet mondial pour le développement durable. L'Assemblée générale a décidé d'organiser l'examen et l'évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement sous forme d'une réunion au sommet. Un montant de 340 500 dollars à la rubrique de l'assistance temporaire (remplaçants et surnuméraires) devrait permettre de couvrir les dépenses afférentes à environ 24 mois de travail pour trois administrateurs de la classe P-4 et 18 mois de travail d'agents des services généraux.

Émoluments de non-fonctionnaires

A.9.2 Le montant de 146 300 dollars (inchangé) devrait couvrir les honoraires de 23 membres du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

Consultants et experts

- A.9.3 Un crédit nouveau et non renouvelable de 362 200 dollars, qui comprend une augmentation nette de 37 800 dollars, devra permettre de financer des services de consultants dans des domaines où le Département des affaires économiques et sociales n'a pas de spécialiste. Le crédit de 362 200 dollars comprend, outre cette augmentation nette de 37 800 dollars, les montants ci-après, déjà inscrits au budget de l'exercice biennal 2000-2001 pour :
- a) Le suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et la pleine application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing 83 600 dollars
 - b) La session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée de procéder à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social 178 000 dollars
 - c) Un groupe de travail spécial à composition non limitée de l'Assemblée générale sur le financement du développement, soit 62 800 dollars
 - i) Suivi de l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement : consultants chargés d'entreprendre des études et de rédiger des documents de synthèse et de promotion (40 200 dollars) et un groupe d'experts ad hoc chargé d'examiner les études et les documents sur les démarches interrégionales dans l'application du Plan d'action international révisé sur le vieillissement, devant être présentés à l'Assemblée générale (50 300 dollars);
 - ii) Sommet mondial pour le développement durable : des consultants établiront des études analytiques et serviront de conseillers techniques en ce qui concerne les grands thèmes de l'examen décennal et les questions clefs qui seront identifiées dans le cadre des évaluations nationales et des réunions préparatoires régionales et sous-régionales qui se tiendront en 2001 (120 900 dollars); et au moins deux réunions de groupes spéciaux d'experts chargés de formuler des propositions sur les moyens efficaces d'accélérer la mise en oeuvre d'Action 21 et du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21, et sur les démarches et les stratégies prospectives des plus prometteuses (150 800 dollars).

Voyages de représentants

- A.9.4 Le montant de 3 091 100 dollars, qui comprend une augmentation nette de 106 300 dollars, s'explique par une augmentation de 233 200 dollars des frais de voyage pour l'exercice biennal 2002-2003, compensée par des réductions des crédits exceptionnels inscrits au budget de 2000-2001 pour le suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et la pleine application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (32 700 dollars) et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée de procéder à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social (94 200 dollars). Les frais de voyage se répartissent comme suit :
- a) Commission de statistique (deux sessions annuelles), y compris une augmentation de 25 000 dollars correspondant à deux sessions annuelles de la Commission, d'une durée de quatre jours ouvrables, tenues à New York, conformément à la résolution 1999/8 du Conseil économique et social 86 600 dollars
 - b) Commission de la population et du développement (deux sessions annuelles) 99 500 dollars

c)	Commission du développement social (deux sessions annuelles)	166 000 dollars
d)	Commission de la condition de la femme (deux sessions annuelles)	193 700 dollars
e)	Commission du développement durable (deux sessions annuelles de la Commission et quatre réunions du Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée), compte tenu d'une réduction de 49 900 dollars résultant d'une réaffectation au Forum des Nations Unies sur les forêts de ressources prévues pour le Forum international sur les forêts	763 800 dollars
f)	Forum des Nations Unies sur les forêts (deux sessions annuelles), y compris une augmentation de 49 900 dollars correspondant au solde du crédit ouvert pour le Forum international sur les forêts, transféré des crédits ouverts pour la Commission durable	119 900 dollars
g)	Comité des politiques du développement (deux sessions annuelles) pour les frais de voyage et d'indemnité journalière de subsistance	308 600 dollars
h)	Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement (une session biennale) pour frais de voyage et indemnité journalière de subsistance	173 700 dollars
i)	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, compte tenu d'une augmentation de 81 300 dollars, par rapport aux dépenses effectives relatives à la tenue de deux séries de réunions de trois semaines deux fois par an et les frais de voyage et de subsistance de 23 membres du Comité, ainsi qu'aux frais de voyage et de subsistance des membres, de la Présidente ou de son(sa) représentant(e) à des séances d'organes des Nations Unies s'occupant des droits de l'homme (797 200 dollars); le coût de deux réunions annuelles du Groupe de travail sur le Protocole facultatif (38 500 dollars); et le coût de trois missions annuelles d'enquête (42 800 dollars)	878 500 dollars
j)	Réunion d'experts chargée d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies pour les frais de voyage et l'indemnité journalière de subsistance des experts assistant à la seizième réunion, en 2002	156 100 dollars
k)	Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale pour les frais de voyage et d'indemnité journalière de subsistance des experts assistant à la onzième réunion à Genève en 2002	144 700 dollars

Voyages des fonctionnaires

A.9.5 Le montant de 150 200 dollars financera :

- a) Le suivi de l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement : voyages des fonctionnaires qui participeront aux réunions d'experts, aux tables rondes et à d'autres réunions connexes organisées par les gouvernements et les organisations internationales dans le cadre du processus préparatoire (50 300 dollars);
- b) Sommet mondial pour le développement durable : voyages des fonctionnaires se rendant aux réunions d'information nationales, aux rencontres et autres activités connexes, avant et après la session extraordinaire (99 900 dollars).

Services contractuels

- A.9.6 Un crédit nouveau et non renouvelable de 50 300 dollars, compte tenu d'une réduction de 12 800 dollars, permettra de financer la production, par des services extérieurs, de publications ayant trait au suivi de l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (20 100 dollars) et du Sommet mondial pour le développement durable (30 200 dollars). La réduction nette de 12 800 dollars est due à une augmentation des crédits nouveaux et non renouvelables de 50 300 dollars, compensée en partie par des réductions des crédits nouveaux et non renouvelables inscrits au budget de 2000-2001 pour le suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et la pleine application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (42 100 dollars) et pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée de procéder à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social (21 000 dollars).

Dépenses générales de fonctionnement

- A.9.7 Un crédit nouveau et non renouvelable de 9 000 dollars permettra de financer d'autres dépenses diverses liées au Sommet mondial pour le développement durable. Il est dû à une réduction nette de 11 300 dollars par rapport aux crédits exceptionnels inscrits au budget de l'exercice biennal 2000-2001 pour le suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et la pleine application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (5 100 dollars) et pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée de procéder à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social (15 200 dollars).

Dépenses de représentation

- A.9.8 Un crédit nouveau et non renouvelable de 8 400 dollars permettra de couvrir les frais de représentation pour le suivi de l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (2 400 dollars) et pour la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement durable (6 000 dollars).

B. Direction exécutive et administration

Tableau A.9.6

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pourcentage			
Postes	3 513,4	3 007,6	—	—	3 007,6	220,1	3 227,7
Autres dépenses de personnel	141,0	191,4	—	—	191,4	10,4	201,8
Consultants et experts	—	159,6	50,2	31,4	209,8	11,6	221,4
Voyages	249,9	604,8	—	—	604,8	33,2	638,0
Fournitures et accessoires	8,5	—	—	—	—	—	—
Mobilier et matériel	15,3	—	—	—	—	—	—
Subventions et contributions	399,0	399,0	—	—	399,0	—	399,0
Total partiel (1)	4 327,1	4 362,4	50,2	1,1	4 412,6	275,3	4 687,9

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
			b) Activités de fond	
			Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le partenariat international	
	–	2 000,0		–
Total (2)	–	2 000,0		–
Total [(1) + (2)]	4 327,1	6 362,4		4 687,9

Tableau A.9.7

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
SGG	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	2	2	—	—	—	—	2	2
P-4/3	3	3	—	—	—	—	3	3
Total partiel	8	8	—	—	—	—	8	8
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	6	6	—	—	—	—	6	6
Total partiel	6	6	—	—	—	—	6	6
Total	14	14	—	—	—	—	14	14

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Postes

- A.9.9 Le montant de 3 007 600 dollars (inchangé) doit permettre de financer les postes indiqués au tableau A.9.7.
- A.9.10 Comme il est indiqué plus haut, le Bureau des affaires interorganisations, qui figure à la rubrique Direction exécutive et administration, est composé de personnel financé sur un prêt non remboursable consenti par les organisations membres du Comité administratif de coordination, soit sur une base permanente, soit pour effectuer des tâches spécifiques. Les arrangements actuellement en vigueur au sein du Secrétariat prévoient, pendant l'exercice biennal, l'affectation au Bureau d'un poste de directeur détaché du Cabinet du Secrétaire général, d'un poste P-5 et d'un poste d'agent

des services généraux (1re classe) détachés de la Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination et deux postes d'agent des services généraux (autres classes) détachés du Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales.

Autres dépenses de personnel

- A.9.11 Le montant de 191 400 dollars (inchangé) permettra de financer les dépenses afférentes à 24 mois de travail de personnel temporaire aux fins de la coordination des activités de coopération technique du Département.

Consultants et experts

- A.9.12 Un montant de 209 800 dollars, en augmentation de 50 200 dollars, sera nécessaire pour couvrir les dépenses afférentes à des services consultatifs spécialisés en ce qui concerne certains problèmes nouveaux touchant à plusieurs domaines qui relèvent de la responsabilité du Département, pour établir la documentation spécialisée à l'intention du Comité administratif de coordination ainsi que pour pourvoir aux besoins du Comité en matière d'informatique (104 700 dollars).

Voyages du personnel

- A.9.13 Le montant de 604 800 dollars (inchangé) se répartit comme suit : a) voyages que devront entreprendre le Secrétaire général adjoint, le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations et ses proches collaborateurs pour se rendre à des réunions d'organes des Nations Unies, à des consultations avec des gouvernements, des organisations et institutions intergouvernementales et non gouvernementales et avec des institutions spécialisées et pour effectuer des missions de représentation pour le compte du Secrétaire général (208 700 dollars); b) frais de voyage concernant l'organisation de réunions de personnalités et d'experts éminents, qui se tiendront dans le contexte des sessions des Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires, et seront consacrées à des problèmes les intéressant, notamment la réunion de haut niveau sur la reprise du dialogue visant à renforcer la coopération technique internationale en faveur du développement par le biais de l'instauration de partenariats. On estime qu'il faudra organiser huit réunions, deux durant chaque année de l'exercice biennal pour l'Assemblée générale, et deux par année pour le Conseil et ses organes subsidiaires. Les ressources nécessaires pour financer les frais de voyage sont indiquées au titre du Bureau du Secrétaire général adjoint, tandis que les produits y relatifs figurent au titre du sous-programme 1 (236 000 dollars); et c) frais de voyage des membres du personnel appelés à assurer le service des réunions à Genève et dans d'autres lieux d'affectation et à y participer, et frais correspondant à des missions de liaison et de coordination avec les institutions spécialisées (160 100 dollars).

Subventions et contributions

- A.9.14 Le montant de 399 000 dollars (inchangé) correspond à la contribution de l'Organisation des Nations Unies au financement des activités du Service de liaison avec les organisations non gouvernementales.

C. Programme de travail

Tableau A.9.8

Répartition des ressources par sous-programme, en pourcentage

<i>Sous-programme</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
1. Appui au Conseil économique et social et coordination	9,5	–
2. Parité entre les sexes et promotion de la femme	8,8	1,1
3. Politique sociale et développement social	13,6	26,7
4. Développement durable	12,7	29,7
5. Statistiques	25,0	2,8
6. Population	9,2	–
7. Tendances, questions et politiques relatives au développement mondial	11,0	–
8. Administration publique, financement et développement	10,2	39,7
Avance à l'INSTRAW	–	–
Total	100,0	100,0

Tableau A.9.9

Prévisions de dépenses, par sous-programme et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

<i>Sous-programme</i>	<i>1998-1999 Dépenses effectives</i>	<i>2000-2001 Crédits ouverts</i>	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Réévaluation des coûts</i>	<i>2002-2003 Dépenses prévues</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>			
1. Appui au Conseil économique et social et coordination	7 572,8	8 800,0	277,2	3,1	9 077,2	651,1	9 728,3
2. Parité entre les sexes et promotion de la femme	7 429,6	7 923,2	494,4	6,2	8 417,6	600,8	9 018,4
3. Politiques sociales et développement social	12 579,8	13 038,9	50,0	0,3	13 088,9	931,9	14 020,8
4. Développement durable	11 888,5	12 354,1	(166,2)	(1,3)	12 187,9	879,0	13 066,9
5. Statistiques	21 824,4	23 823,6	111,3	0,4	23 934,9	1 689,7	25 624,6
6. Population	7 392,6	8 671,4	140,4	1,6	8 811,8	635,7	9 447,5
7. Tendances, questions et politiques relatives au développement mondial	9 826,0	10 374,4	150,6	1,4	10 525,0	757,1	11 282,1
8. Administration publique, financement et développement	10 819,7	9 777,7	30,2	0,3	9 807,9	695,6	10 503,5
Avance à l'INSTRAW	–	800,0	(800,0)	(100,0)	–	–	–
Lutte contre la désertification, en particulier en Afrique ^a	1 907,2	–	–	–	–	–	–
Total (1)	91 240,6	95 563,3	287,9	0,3	95 851,2	6 840,9	102 692,1

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	2 818,4	3 357,0	ii) Des activités extrabudgétaires	3 506,0
Total partiel a)	2 818,4	3 357,0		3 506,0
			b) Activités de fond	
	540,6	440,0	Fonds d'affectation spéciale pour le suivi du Sommet mondial pour le développement social	340,0
	2 762,2	2 088,8	Fonds d'affectation spéciale pour appuyer les travaux de la Commission du développement durable	1 660,0
	–	748,9	Fonds d'affectation spéciale pour appuyer les travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts	–
	258,9	647,1	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'étude du fonctionnement des activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies	–
	99,1	80,0	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités en faveur de la famille	100,0
	101,0	225,0	Fonds des Nations Unies pour la jeunesse	–
	77,9	224,5	Fonds d'affectation spéciale concernant le vieillissement	–
	1 559,4	1 230,4	Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les handicapés	1 500,0
	4 566,0	–	Fonds d'affectation spéciale pour appuyer le processus de négociation de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification et la sécheresse	–
	497,0	–	Fonds spécial de contributions volontaires pour aider les pays en développement touchés par la désertification et la sécheresse, en particulier les pays les moins avancés, à participer au processus de négociation de la Conférence internationale sur la lutte contre la désertification et la sécheresse	–
	871,1	1 763,5	Fonds d'affectation spéciale pour la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing	601,2
	160,0	154,4	Fonds d'affectation spéciale pour la recherche économique et sociale internationale	–

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
	255,1	247,0	Fonds d'affectation spéciale pour la planification du développement et les projections en matière de développement	—
	98,4	—	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération internationale en faveur du développement	—
	4 156,3	—	FNUAP	—
	—	27,5	Fonds d'affectation spéciale pour la quinzième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique	—
	—	767,9	Fonds d'affectation spéciale pour appuyer les travaux de la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental et son comité préparatoire	—
	—	58,3	Fonds d'affectation spéciale pour la tenue de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale à l'Office des Nations Unies à Genève	—
	171,2	—	Fonds d'affectation spéciale pour les intérêts perçus sur les contributions au Compte spécial des Nations Unies	—
	—	2 024,6	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le partenariat international	231,0
Total partiel b)	16 174,2	10 727,9		4 432,2
	101 639,0	87 683,0	c) Projets opérationnels	52 400,0
	4 003,0	4 618,0	PNUD	2 700,0
	39 362,0	49 275,0	FNUAP	49 200,0
			Fonds d'affectation spéciale pour les projets de coopération technique	
Total partiel c)	145 004,0	141 576,0		104 300,0
Total	163 996,6	155 660,9		112 238,2
Total [(1) + (2)]	255 237,2	251 224,2		214 930,3

^a Au 1er janvier 1999, conformément à la décision 3/COP.1 de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et ainsi que l'avait approuvé l'Assemblée générale dans sa résolution 52/198 du 18 décembre 1997, le secrétariat provisoire de la Convention, qui effectuait les dépenses considérées, est devenu une entité distincte de l'ONU tout en demeurant rattaché sur le plan institutionnel à l'Organisation.

Tableau A.9.10

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
D-2	8	8	—	—	—	—	8	8
D-1	29	29	—	—	6	7	35	36
P-5	54	55	—	—	3	3	57	58
P-4/3	138	139	1	—	2	1	140	140
P-2/1	38	45	—	—	—	—	38	45
Total partiel	268	277	1	—	11	11	279	288
Agents des services généraux								
1re classe	30	30	—	—	3	3	33	33
Autres classes	180	177	1	—	7	5	188	182
Total partiel	210	207	1	—	10	8	221	215
Total	478	484	2	—	21	19	501	503

Sous-programme 1**Appui au Conseil économique et social et coordination**

Tableau A.9.11

Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	7 181,9	8 405,0	247,2	2,9	8 652,2	632,3	9 284,5
Autres dépenses de personnel	—	—	30,0	—	30,0	1,6	31,6
Consultants et experts	129,9	144,1	—	—	144,1	7,9	152,0
Voyages du personnel	122,1	147,9	—	—	147,9	8,0	155,9
Services contractuels	—	22,1	—	—	22,1	1,3	23,4
Fournitures et accessoires	8,1	—	—	—	—	—	—
Mobilier et matériel	49,9	—	—	—	—	—	—
Subventions et contributions	80,9	80,9	—	—	80,9	—	80,9
Total (1)	7 572,8	8 800,0	277,2	3,1	9 077,2	651,1	9 728,3

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
			b) Activités de fond	
			Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'étude du fonctionnement des activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies	–
	258,9	647,1		
Total (2)	258,9	647,1		–
Total [(1) + (2)]	7 831,7	9 447,1		9 728,3

Tableau A.9.12

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	4	4	—	—	—	—	4	4
P-5	5	6	—	—	—	—	5	6
P-4/3	12	12	1	—	—	—	13	12
P-2/1	3	3	—	—	—	—	3	3
Total partiel	25	26	1	—	—	—	26	26
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	18	19	1	—	—	—	19	19
Total partiel	19	20	1	—	—	—	20	20
Total	44	46	2	—	—	—	46	46

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Postes

- A.9.15 Le montant de 8 652 200 dollars, qui fait apparaître une augmentation de 247 200 dollars, permettra de financer le coût des 46 postes (26 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 20 postes d'agent des services généraux) indiqués plus haut au tableau A.9.12. L'augmentation nette est imputable à la nécessité de financer durant la totalité de l'exercice biennal deux nouveaux postes temporaires [1 poste P-4 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes)] approuvés pour 2001 par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/265 du 15 juin 2000 afin de faire face à l'augmentation du volume de travail et à la complexité accrue des tâches de la

Section des organisations non gouvernementales (251 200 dollars). Il a été déterminé, à l'issue d'une nouvelle étude des fonctions s'attachant à ces postes, qu'il s'agissait de travaux de caractère continu et que les deux postes temporaires en question remplissaient les conditions voulues pour être transformés en postes permanents. Les fonctions de caractère permanent s'attachant à ces postes comprennent, notamment : a) en ce qui concerne le poste P-4, des travaux de recherche et d'analyse de vaste portée et très poussés ainsi que la responsabilité de l'ensemble de la documentation produite par la Section, y compris les brochures et les auxiliaires pédagogiques destinés au programme de vulgarisation; et b) en ce qui concerne le poste d'agent des services généraux, l'organisation et la gestion du système complexe d'établissement de dossiers, comportant les bases de données électroniques ainsi que les fichiers sur support-papier concernant chacune des organisations non gouvernementales sollicitant le statut consultatif auprès du Conseil économique et social et jouissant de ce statut. L'augmentation nette est compensée par une diminution (4 000 dollars) imputable au reclassement d'un poste P-4 à la classe P-5 et au déclassement d'un poste P-4 à la classe P-3. Le reclassement à P-5 d'un poste P-4 s'explique par le fait que l'augmentation exponentielle du nombre d'organisations non gouvernementales sollicitant le statut consultatif auprès du Conseil, qui a nécessité un plus haut degré d'organisation et de coordination concernant la préparation des travaux du Comité chargé des organisations non gouvernementales et le secrétariat du Comité, a également entraîné une expansion des activités de suivi auprès des membres du Comité. Durant les deux années écoulées, un certain nombre de documents directifs dont l'établissement avait été demandé par le Comité en vue de procéder à un examen des méthodes de travail concernant la suite à donner à l'augmentation notable du nombre de demandes soumises par les organisations non gouvernementales avaient dû être produits avec le concours d'un administrateur hors classe chargé des questions se rapportant aux organisations non gouvernementales. L'instauration d'une liaison plus étroite avec les organes, fonds, programmes et institutions spécialisées a nécessité un examen général de la coordination des réunions et l'instauration d'un plus haut niveau de responsabilité. En raison des responsabilités qui s'attachent à ce poste, le titulaire est appelé à se tenir en contact avec des hauts fonctionnaires du Secrétariat et des hauts fonctionnaires gouvernementaux, ayant fréquemment rang d'ambassadeur, en dehors du Secrétariat. On compte également que le reclassement considéré permettra de disposer d'un poste d'administrateur hors classe dont le titulaire aidera à fournir un appui technique au Comité chargé des organisations non gouvernementales et au Conseil, ce qui permettra d'améliorer la structure des postes de la Section des organisations non gouvernementales. Le déclassement simultané d'un poste P-4 à la classe P-3 reflète la structure générale des postes du Service de la coopération avec le Conseil économique et social et de la coopération interorganisations et tient compte de la nécessité de disposer d'un poste d'administrateur auxiliaire afin d'appuyer le Service dans ses travaux de coordination et de préparation concernant la convocation de groupes d'étude et de réunions spéciales à l'intention du Conseil et de la Deuxième Commission. Le titulaire du poste aidera également le Chef du Service à s'acquitter des fonctions assignées au Service en qualité de coordonnateur d'un certain nombre de questions économiques et sociales.

Autres dépenses de personnel

- A.9.16 Le montant de 30 000 dollars permettra de recruter le personnel temporaire requis pour permettre à la Section des organisations non gouvernementales de faire preuve de la souplesse voulue pour aider le Comité à faire face à son volume de travail en augmentation constante durant les périodes de pointe.

Consultants et experts

- A.9.17 Le montant de 144 100 dollars (inchangé) permettra de rémunérer les services d'experts spécialisés dont ne dispose pas le Secrétariat et dont il a besoin pour :
- a) Traiter des questions de politique générale à l'examen par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale, en particulier s'agissant des divers processus de concertation de haut niveau 20 000 dollars
 - b) Recueillir des données pour la Liste récapitulative des produits dont la consommation ou la vente a été interdite ou strictement réglementée ou ont été retirés du marché ou n'ont pas été approuvés par le Gouvernement 30 000 dollars
 - c) Définir les meilleures pratiques à appliquer pour le suivi de la réalisation des objectifs définis par le Sommet du Millénaire 50 000 dollars
 - d) Élaborer les enquêtes, traiter les données et analyser et récapituler les questionnaires à utiliser lors des enquêtes 8 000 dollars
 - e) Financer et gérer les activités opérationnelles, et 8 000 dollars
 - f) Mener les missions d'évaluation sur le terrain permettant de s'assurer de l'application des directives de politique générale et fournir un appui pour l'établissement des rapports d'évaluation d'impact 28 100 dollars

Voyages du personnel

- A.9.18 Le montant de 147 900 dollars (inchangé) doit permettre de couvrir les frais de voyage des fonctionnaires chargés de l'appui fonctionnel des séances du Conseil économique et social et des séances du Comité administratif de coordination tenues à Genève (42 400 dollars); les dépenses afférentes à l'appui fonctionnel à fournir à d'autres réunions de coordination (14 600 dollars); les ateliers de formation à l'intention des organisations non gouvernementales, y compris l'atelier mixte organisé au Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (21 900 dollars); les dépenses relatives aux missions d'évaluation sur le terrain permettant de s'assurer de l'application des directives de politique générale et d'évaluer les activités de coopération technique (43 800 dollars); les dépenses afférentes aux activités de liaison avec les organisations non gouvernementales (10 900 dollars); les dépenses d'évaluation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (8 800 dollars); et le coût des ateliers organisés avec les coordonnateurs résidents et les gouvernements afin d'établir des directives opérationnelles reposant sur les pratiques rationnelles et les conclusions tirées des évaluations (5 500 dollars).

Services contractuels

- A.9.19 Le montant de 22 100 dollars (inchangé) permettra de couvrir le coût de production des publications.

Subventions et contributions

- A.9.20 Le montant de 80 900 dollars correspond à la contribution de l'Organisation au Sous-Comité de la nutrition du CAC, conformément aux dispositions de la résolution 2107 (LXIII) du Conseil économique et social, en date du 3 août 1977. Le coût des activités du Sous-Comité est pris en charge conjointement par les organisations qui en sont membres.

Sous-programme 2

Parité entre les sexes et promotion de la femme

Tableau A.9.13

Prévisions de dépenses, par grande rubrique et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Rubrique	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	6 975,7	7 452,9	292,0	3,9	7 744,9	563,9	8 308,8
Autres dépenses de personnel	—	—	40,0	—	40,0	2,2	42,2
Consultants et experts	233,1	267,8	162,4	60,6	430,2	23,6	453,8
Voyages	152,6	159,0	—	—	159,0	8,7	167,7
Services contractuels	7,9	40,1	—	—	40,1	2,2	42,3
Dépenses de représentation	1,8	3,4	—	—	3,4	0,2	3,6
Fournitures et accessoires	12,7	—	—	—	—	—	—
Mobilier et matériel	45,8	—	—	—	—	—	—
Total (1)	7 429,6	7 923,2	494,4	6,2	8 417,6	600,8	9 018,4

2) Fonds extrabudgétaires

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
	—	—	a) Services d'appui à :	
	150,8	150,8	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	197,4
			b) Activités de fond	
	727,8	1 592,1	Fonds d'affectation spéciale pour la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing	601,2
	312,0	1 000,0	c) Projets opérationnels	
			PNUD	250,0
	65,0	500,0	Fonds d'affectation spéciale pour les projets de coopération technique	200,0
Total (2)	1 255,6	3 242,9		1 248,6
Total [(1) + (2)]	8 685,2	11 166,1		10 267,0

Tableau A.9.14

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SSG	1	1	—	—	—	—	1	1
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	2	2	—	—	1	1	3	3
P-5	5	5	—	—	—	—	5	5
P-4/3	10	11	—	—	1	—	11	11
P-2/1	5	6	—	—	—	—	5	6
Total partiel	24	26	—	—	2	1	26	27
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	1	1	1	1
Autres classes	15	16	—	—	4	3	19	19
Total partiel	15	16	—	—	5	4	20	20
Total	39	42	—	—	7	5	46	47

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Postes

- A.9.21 Le montant de 7 744 900 dollars, qui fait apparaître une augmentation de 292 000 dollars, doit couvrir le coût des postes figurant au tableau A.9.14 ci-dessus. L'augmentation de 292 000 dollars tient à trois postes nouveaux, dont un poste P-4 de spécialiste des droits de l'homme, un poste P-2 de juriste adjoint et un poste d'agent des services généraux (autres classes) de secrétaire chargé des diverses tâches liées aux effets de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale et à l'entrée en vigueur du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Les fonctions concernant la procédure de pétition et le mécanisme d'enquête du Protocole facultatif seront les suivantes : a) un spécialiste des droits de l'homme (P-4) dont les attributions seront la fourniture d'un appui technique et administratif pour la procédure de pétitions, par la réponse aux pétitions émanant de particuliers et la fourniture de conseils quant à la procédure à suivre; la transmission des pétitions aux États parties et des conseils à ces derniers quant à la procédure à suivre; la préparation de projets de décision au sujet de l'admissibilité des pétitions à l'intention du Groupe de travail du Comité; la préparation de la publication des décisions finales et l'examen des informations susceptibles de donner lieu à une enquête; la présentation de renseignements à l'État intéressé en l'invitant à formuler des observations; l'exécution d'études à l'intention du Comité; la constitution de dossiers aux fins des visites à effectuer et l'accompagnement des membres du Comité à l'occasion de ces visites; l'établissement de rapports destinés aux États parties intéressés, conformément aux dispositions du Protocole facultatif; b) le juriste adjoint, à la classe P-2, participera aux procédures liées au Protocole facultatif et fournira un appui technique et des services fonctionnels au Comité et à ses groupes de travail; c) le poste d'agent des services généraux (autres classes) permettra de fournir l'appui requis en matière de secrétariat.

Autres dépenses de personnel

- A.9.22 Le montant de 40 000 dollars doit permettre de couvrir le coût du personnel temporaire nécessaire au titre de questions nouvelles liées à l'intégration d'une perspective de parité entre les sexes et à l'appui au mécanisme du Protocole facultatif pendant les périodes de pointe.

Consultants et experts

- A.9.23 Le montant de 430 200 dollars, qui fait apparaître une augmentation de 162 400 dollars, doit permettre de couvrir le coût :

- a) De services d'experts dont le Département ne dispose pas, pour effectuer des études sur les questions suivantes :
 - i) Parité entre les sexes et gestion des ressources humaines 24 000
 - ii) Incidence de l'Article 8 de la Charte des Nations Unies pour le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* 24 000
 - iii) Mise au point de programmes de formation à l'encadrement et au réseau à l'intention des femmes 12 000
 - iv) Élaboration d'un manuel sur les formules, méthodes et instruments d'intégration d'une perspective sexospécifique 12 000
 - v) Directives concernant l'intégration d'une perspective de parité entre les sexes dans les activités d'information 12 000
 - vi) Mise en oeuvre du Programme d'action et du document final de la vingt-troisième session extraordinaire 36 000
 - vii) Questions nouvelles liées à la promotion de la femme, thèmes de recherche découlant du Protocole facultatif et études spéciales destinées à la publication 24 000
 - viii) Nouvelles questions de fond à examiner en vue de l'Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement 12 000
- b) L'organisation de cinq réunions de groupes d'experts sur :
 - i) L'intégration d'une perspective de parité entre les sexes en Afrique 44 000
 - ii) Des stratégies pratiques propres à renforcer l'apport des femmes à l'instauration et au maintien de la paix 46 400
 - iii) Des recommandations et propositions sur les questions nouvelles à examiner lors des quarante-sixième et quarante-septième sessions de la Commission de la condition de la femme, notamment son programme de travail multiannuel pour 2001-2005 140 000
 - iv) L'examen des études à l'appui de l'Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement 44 000

- A.9.24 L'augmentation de 162 400 dollars concerne : a) l'exécution d'études sur la mise en oeuvre du Programme d'action et le suivi de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolutions S-23/2, annexe, et S-23/3, annexe); des questions nouvelles liées à la promotion de la femme, des thèmes de recherche découlant du Protocole facultatif et études spéciales destinées à la publication (24 000 dollars); des questions nouvelles et techniques nécessaires à l'établissement de l'Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement (12 000 dol-

lars); et b) le coût de l'organisation de réunions de groupes d'experts sur des stratégies pratiques propres à renforcer la contribution des femmes à l'instauration et au maintien de la paix (46 400 dollars) et de l'examen des études à l'appui de l'Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement (44 000 dollars).

Voyages

- A.9.25 Les ressources de 159 000 dollars, inchangées, doivent permettre de couvrir le coût des voyages de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme et d'autres fonctionnaires appelés à effectuer des missions dans le cadre de l'exécution du programme de travail, en particulier dans des bureaux extérieurs, et à assister à des réunions d'organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux s'occupant des droits de la femme; des voyages aux fins de consultations avec des gouvernements et autres organisations au nom du Secrétaire général; ainsi que des voyages au titre d'activités liées au programme de travail de la Division, notamment la participation à des réunions du Conseil économique et social à Genève, le service fonctionnel et la participation à des conférences et réunions d'organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux, la participation à des réunions interinstitutions et l'exécution de missions d'enquête auprès des États Membres avec des membres du Comité, conformément à l'article 8 du Protocole facultatif à la Convention et aux décisions de la Commission des droits de l'homme.

Services contractuels

- A.9.26 Le montant de 40 100 dollars, inchangé, doit couvrir le coût de l'impression à l'extérieur des publications ci-après relatives aux questions de parité entre les sexes : Bulletin de la Division de la promotion de la femme, *Travail du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes*, volumes 11 et 12 et *Femmes 2000*.

Dépenses de représentation

- A.9.27 Le montant de 3 400 dollars, inchangé, permettra de couvrir le coût des réceptions officielles que la Conseillère spéciale donnera à l'occasion des sessions de la Commission de la condition de la femme et du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et de manifestations spéciales.

Sous-programme 3 Politiques sociales et développement social

Tableau A.9.15

Prévisions de dépenses, par grande rubrique et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Rubrique	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	11 630,1	12 235,7	—	—	12 235,7	888,1	13 123,8
Autres dépenses de personnel	91,1	—	50,0	—	50,0	2,8	52,8
Consultants et experts	431,8	505,2	—	—	505,2	27,7	532,9
Voyages	202,3	180,6	—	—	180,6	9,9	190,5
Services contractuels	48,6	62,0	—	—	62,0	3,4	65,4
Fournitures et accessoires	18,1	—	—	—	—	—	—
Mobilier et matériel	102,4	—	—	—	—	—	—
Subventions et contributions	55,4	55,4	—	—	55,4	—	55,4
Total (1)	12 579,8	13 038,9	50,0	0,3	13 088,9	931,9	14 020,8

2) Fonds extrabudgétaires

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
618,6	972,8		ii) Des activités extrabudgétaires	994,2
			b) Activités de fond	
1 559,4	1 230,4		Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les handicapés	1 500,0
			Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités en faveur de la famille	100,0
99,1	80,0		Fonds des Nations Unies pour la jeunesse	—
101,0	225,0		Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies concernant le vieillissement	—
77,9	224,5		Fonds d'affectation spéciale pour le suivi du Sommet mondial pour le développement social	340,0
540,6	440,0		Fonds d'affectation spéciale pour la coopération internationale pour le développement	—
98,4	—		Fonds d'affectation spéciale pour la tenue de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale à l'Office des Nations Unies à Genève	—
—	58,3			—

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
	19,3	–	Fonds d'affectation spéciale des intérêts de la contribution au compte spécial de l'Organisation des Nations Unies	–
	21 223,0	19 437,0	c) Projets opérationnels	17 000,0
	279,0	410,0	PNUD	–
	10 545,0	12 532,0	FNUAP	–
			Fonds d'affectation spéciale pour des projets de coopération technique	10 000,0
Total (2)	35 161,3	35 610,0		29 934,2
Total [(1) + (2)]	47 741,1	48 648,9		43 955,0

Tableau A.9.16

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	4	4	—	—	2	3	6	7
P-5	6	6	—	—	1	1	7	7
P-4/3	20	20	—	—	—	—	20	20
P-2/1	6	6	—	—	—	—	6	6
Total partiel	37	37	—	—	3	4	40	41
Agents des services généraux								
1re classe	2	2	—	—	—	—	2	2
Autres classes	28	28	—	—	—	—	28	28
Total partiel	30	30	—	—	—	—	30	30
Total	67	67	—	—	3	4	70	71

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Postes

- A.9.28 Le montant de 12 235 700 dollars, qui n'accuse aucune augmentation, doit couvrir le coût des postes de 37 administrateurs et de 30 agents des services généraux, comme indiqué au tableau A.9.16.

Autres dépenses de personnel

- A.9.29 Le montant de 50 000 dollars doit couvrir le coût du personnel temporaire requis pour appuyer avec la souplesse voulue le suivi de l'application des décisions de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Consultants et experts

A.9.30 Le montant de 505 200 dollars doit couvrir les coûts : a) des services spécialisés nécessaires à l'exécution d'études sur l'action internationale sur le vieillissement dans des contextes régionaux; les avancées et problèmes de l'exécution du Programme d'action mondial concernant les handicapés; le cadre d'élaboration de politiques familiales, l'efficacité de la mise en place de politiques nationales concernant la jeunesse, l'inclusion sociale dans le contexte du relèvement après les conflits en Afrique de l'Ouest, les questions nouvelles d'intérêt international ayant une incidence sur le développement social (99 300 dollars); b) de l'organisation de 13 réunions de groupes spéciaux d'experts (405 900 dollars) sur :

i)	Le suivi de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale	33 000
ii)	L'examen des politiques sociales dans les pays en transition	33 000
iii)	L'établissement d'un rapport sur la situation sociale dans le monde	33 000
iv)	Des stratégies nationales d'élimination de la pauvreté, en particulier chez les jeunes	33 000
v)	Des stratégies nationales de promotion de l'emploi	33 000
vi)	La suite donnée à l'adoption de directives des Nations Unies sur le développement coopératif	33 000
vii)	L'examen et l'évaluation de politiques nationales relatives à la jeunesse	33 000
viii)	La célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille	33 000
ix)	Des approches nouvelles visant à promouvoir la coopération Sud-Sud	33 000
x)	Le suivi au niveau mondial de l'exécution du Plan d'action international révisé sur le vieillissement	33 000
xi)	Les thèmes prioritaires de la Commission du développement social en 2002	33 000
xii)	Les thèmes prioritaires de la Commission du développement social en 2003	33 000
xiii)	Le renforcement des travaux de la Commission du développement social pour l'exercice biennal 2002-2003	9 900

Voyages

A.9.31 Le montant de 180 600 dollars, inchangé, doit couvrir les frais de voyage du personnel au titre de l'exécution du mandat reçu de l'Assemblée générale à sa vingt-quatrième session extraordinaire; des activités dans les domaines de la jeunesse, du vieillissement, des handicapés et de la famille pour ce qui est de la collecte de données et de la recherche, ainsi que de la liaison et de la coordination avec les Commissions régionales et les institutions spécialisées; et de la fourniture de services fonctionnels et de la participation aux réunions d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales s'occupant de questions sociales.

Services contractuels

- A.9.32 Le montant de 62 000 dollars, inchangé, doit couvrir le coût de l'impression à l'extérieur de bulletins et autres publications.

Subventions et contributions

- A.9.33 Le montant de 55 400 dollars représente la part revenant à l'Organisation des Nations Unies des dépenses du Comité pour la promotion de l'aide aux coopératives, en vertu de la résolution 1688 (LII) du Conseil économique et social en date du 2 juin 1972 et de la résolution 39/236 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1984.

Sous-programme 4 Développement durable

Tableau A.9.17

Prévisions de dépenses, par grande rubrique et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Rubrique	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	11 166,1	11 638,0	(166,2)	(1,4)	11 471,8	839,8	12 311,6
Consultants et experts	357,0	491,4	—	—	491,4	26,9	518,3
Voyages	258,2	180,7	—	—	180,7	9,9	190,6
Services contractuels	—	44,0	—	—	44,0	2,4	46,4
Fournitures et accessoires	24,3	—	—	—	—	—	—
Mobilier et matériel	82,9	—	—	—	—	—	—
Total (1)	11 888,5	12 354,1	(166,2)	(1,3)	12 187,9	879,0	13 066,9

2) Fonds extrabudgétaires

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
	1 564,2	1 460,2	ii) Des activités extrabudgétaires	1 531,6
			b) Activités de fond :	
			Fonds d'affectation spéciale destiné à appuyer les activités de la Commission du développement durable	1 660,0
	2 762,2	2 088,8	Fonds d'affectation spéciale destiné à appuyer les activités du Forum des Nations Unies sur les forêts	—
	—	748,9	Fonds d'affectation spéciale des intérêts de la contribution au Compte spécial de l'Organisation des Nations Unies	—
	151,9	—	FNUAP	—
	25,0	—	Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	—
	—	2 024,6		231,0

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
	65 919,0	55 000,0	c) Projets opérationnels : PNUD	23 900,0
	1 424,0	4 678,0	Fonds d'affectation spéciale pour les projets de coopération technique	6 000,0
Total (2)	71 846,3	66 000,5		33 322,6
Total [(1) + (2)]	83 734,8	78 354,6		46 389,5

Tableau A.9.18

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	5	5	–	–	1	1	6	6
P-5	11	11	–	–	2	2	13	13
P-4/3	14	14	–	–	1	1	15	15
P-2/1	3	5	–	–	–	–	3	5
Total partiel	34	36	–	–	4	4	38	40
Agents des services généraux								
1re classe	2	2	–	–	2	2	4	4
Autres classes	24	21	–	–	2	1	26	22
Total partiel	26	23	–	–	4	3	30	26
Total	60	59	–	–	8	7	68	66

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Postes

- A.9.34 Le montant de 11 471 800 dollars, accusant une diminution de 166 200 dollars, permettra de financer les 59 postes décrits au tableau A.9.18 ci-dessus. La diminution nette enregistrée tient au transfert d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) au sous-programme 5 (Statistiques) afin de rendre précisément compte des ressources en personnel affectées à l'activité de cartographie transférée à ce sous-programme (112 400 dollars); et à la suppression de deux postes d'agent des services généraux (autres classes) dont les fonctions ne sont plus requises (224 800 dollars), compensée par la création de deux postes P-2 pour faire face à l'accroissement des activités concernant les indicateurs du développement durable et l'énergie durable (171 000 dollars).

Consultants et experts

A.9.35 Le montant de 491 400 dollars (inchangé) permettra de financer :

- | | |
|---|----------------|
| a) Des compétences spécialisées (204 500 dollars) faisant défaut au Secrétariat pour participer à l'établissement d'études et de rapports sur les thèmes ci-après : | |
| i) Approches novatrices et partenariats dans le domaine de l'énergie durable | 10 000 dollars |
| ii) Initiatives efficaces de transformation des marchés de l'énergie | 15 000 dollars |
| iii) Documents de référence sur les moyens d'intervention et les technologies appropriées pour des systèmes de transports urbains viables | 10 000 dollars |
| iv) Instruments financiers novateurs | 40 000 dollars |
| v) Évolution des modes de consommation dans le contexte de la mondialisation | 29 500 dollars |
| vi) Études de faisabilité sur l'agrégation des indicateurs | 35 000 dollars |
| vii) Thèmes prioritaires du développement durable des petits États insulaires en développement | 20 000 dollars |
| viii) Gestion intégrée des ressources en eau douce | 15 000 dollars |
| ix) Arrangements institutionnels à l'appui du développement durable | 30 000 dollars |
| b) La tenue de sept réunions de groupes d'experts (286 900 dollars) consacrées aux thèmes ci-après : | |
| i) Concertation des principales parties prenantes | 29 800 dollars |
| ii) Modélisation énergétique aux fins d'un développement durable | 41 100 dollars |
| iii) Financement du développement durable | 41 100 dollars |
| iv) Stratégies nationales en matière de technologies pour le développement durable | 34 100 dollars |
| v) Agrégation des indicateurs du développement durable | 48 100 dollars |
| vi) Thèmes prioritaires du développement durable des petits États insulaires en développement | 51 600 dollars |
| vii) Gestion des ressources en eau douce | 41 100 dollars |

Voyages

A.9.36 Le montant de 180 700 dollars, inchangé, permettra de financer la participation : a) à des réunions d'organismes intergouvernementaux, notamment le Conseil économique et social, le Conseil d'administration du PNUE, les commissions régionales et les conférences des parties à diverses conventions (63 000 dollars); b) à des réunions interorganisations comme le Comité interinstitutions sur le développement durable, le Sous-Comité de la mise en valeur des ressources hydrauliques du CAC, le Sous-Comité pour les océans et les zones côtières et les partenariats mondiaux dans le domaine de l'eau (52 000 dollars); c) à des réunions d'autres organisations intergouvernementales participant à des activités de développement durable comme l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation des États américains, la Banque asiatique de

développement et l'Union interparlementaire (49 000 dollars); et d) à des consultations sur l'établissement de rapports et de publications (16 700 dollars).

Services contractuels

- A.9.37 Le montant de 44 000 dollars, inchangé, est destiné à couvrir les frais d'impression à l'extérieur d'un certain nombre de publications périodiques et isolées.

Sous-programme 5 Statistiques

Tableau A.9.19

Prévisions de dépenses, par grande rubrique et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Rubrique	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	20 185,5	21 908,3	31,7	0,1	21 940,0	1 580,5	23 520,5
Autres dépenses de personnel	210,9	278,9	—	—	278,9	15,3	294,2
Consultants et experts	298,2	440,4	29,2	6,6	469,6	25,7	495,3
Voyages	180,8	144,3	—	—	144,3	7,9	152,2
Services contractuels	291,5	403,0	50,4	12,5	453,4	24,8	478,2
Fournitures et accessoires	20,8	—	—	—	—	—	—
Mobilier et matériel	342,1	—	—	—	—	—	—
Subventions et contributions	294,6	648,7	—	—	648,7	35,5	684,2
Total (1)	21 824,4	23 823,6	111,3	0,4	23 934,9	1 689,7	25 624,6

2) Fonds extrabudgétaires

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
	—	—	a) Services d'appui à :	
	46,2	116,8	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	120,0
			b) Activités de fond :	
	160,0	154,4	Fonds d'affectation spéciale pour la recherche économique et sociale internationale	—
			FNUAP	
	143,3	171,4	Fonds d'affectation spéciale pour la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing	—
			Fonds d'affectation spéciale pour la quinzième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique	—
	—	27,5	FNUAP	—
	3 638,0	—		—

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
	3 724,0	4 208,0	c) Projets opérationnels	2 700,0
	1 474,0	372,0	FNUAP	300,0
			PNUD	
	32,0	–	Fonds d'affectation spéciale pour les projets de coopération technique	–
Total (2)	9 217,5	5 050,1		3 120,0
Total [(1) + (2)]	31 041,9	28 873,7		28 744,6

Tableau A.9.20

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	6	6	–	–	–	–	6	6
P-5	9	9	–	–	–	–	9	9
P-4/3	38	38	–	–	–	–	38	38
P-2/1	12	15	–	–	–	–	12	15
Total partiel	66	69	–	–	–	–	66	69
Agents des services généraux								
1re classe	12	12	–	–	–	–	12	12
Autres classes	46	44	–	–	1	1	47	45
Total partiel	58	56	–	–	1	1	59	57
Total	124	125	–	–	1	1	125	126

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Postes

- A.9.38 Le montant de 21 940 000 dollars, accusant une augmentation de 31 700 dollars, couvrira les dépenses imputées au budget ordinaire de 69 postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et de 56 postes d'agent des services généraux (12 de 1re classe et 44 des autres classes), décrits au tableau A.19.20. L'augmentation nette des ressources nécessaires tient : a) à la création de trois nouveaux postes P-2 pour exécuter des fonctions concernant la mise au point de méthodes de travail et l'intégration de notions de viabilité de l'environnement dans les politiques énergétiques et industrielles; la contribution stratégique à des activités de coopération technique et à leur gestion, en particulier dans les domaines des services consultatifs et de la formation; et la nécessité de renforcer la capacité analytique et statistique du sous-programme afin de calculer les estimations de comptabilité nationale, d'établir des tableaux et des rapports statistiques et d'utiliser différents modèles de calcul des quotes-parts à la demande du Comité des contributions et de la Cinquième Commission (256 500 dollars); et b) au transfert d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) du sous-programme 4 (Développement durable) en raison de l'activité de cartographie à la Division de statistique (112 400 dollars). Les augmentations sont

compensées par la suppression de trois postes d'agent des services généraux (autres classes) qui ne sont plus nécessaires (337 200 dollars).

Autres dépenses de personnel

- A.9.39 Le montant de 278 900 dollars, inchangé, permettra de financer du personnel temporaire pour des activités relatives aux indicateurs fondamentaux du développement et au suivi intégré et coordonné des principaux sommets et conférences des Nations Unies, conformément à la résolution 2000/27 du Conseil économique et social, en date du 28 juillet 2000.

Consultants et experts

- A.9.40 Le montant de 469 600 dollars, accusant une augmentation de 29 200 dollars, permettra de financer :

- a) Des connaissances spécialisées faisant défaut au Secrétariat (171 400 dollars) afin de contribuer à l'examen des caractéristiques de fonctionnement des enquêtes menées dans les pays en développement, notamment :
 - i) Coûts, effets du plan de sondage et taux de réponse 23 500 dollars
 - ii) Statistiques de l'incapacité, y compris une analyse cognitive 23 500 dollars
 - iii) Études démographiques approfondies et leur diffusion 23 500 dollars
 - iv) Volume II du *Manuel relatif aux indicateurs et aux statistiques de l'environnement* 53 900 dollars
 - v) Classifications économiques et sociales internationales 23 500 dollars
 - vi) Autres possibilités d'activités de collecte et de traitement de données 23 500 dollars
- b) La tenue de sept réunions de groupes d'experts (298 200 dollars) consacrées aux thèmes ci-après :
 - i) Examen des caractéristiques de fonctionnement des enquêtes menées dans les pays en développement 42 000 dollars
 - ii) Statistiques de l'incapacité 43 200 dollars
 - iii) Classifications économiques et sociales internationales 42 200 dollars
 - iv) Enquêtes démographiques et sociales sur les ménages 43 200 dollars
 - v) Examen des publications démographiques et des activités de diffusion 42 200 dollars
 - vi) Examen du *Manuel relatif aux indicateurs et aux statistiques de l'environnement* 43 200 dollars
 - vii) Examen des matériels didactiques sur les indicateurs du développement 42 200 dollars

Voyages

- A.9.41 Le montant de 144 300 dollars, inchangé, permettra de financer le voyage de fonctionnaires pour : la coordination et la liaison avec les commissions régionales, les institutions spécialisées, les organisations intergouvernementales et les États Membres sur des questions liées au programme de travail (54 800 dollars); la participation à des réunions, des conférences et des colloques, comme la

Conférence des statisticiens africains, la Conférence des statisticiens européens, le Comité de statistique de la CEPALC/OEA, le Comité de statistique de la Communauté des Caraïbes, le Comité statistique de la région d'Asie occidentale, le Comité statistique de la région Asie-Pacifique, la Conférence de l'Institut international de statistique et autres réunions ayant un rapport avec le programme de travail (47 600 dollars); et des consultations avec les organisations et les pays à propos du développement des statistiques (41 900 dollars).

Services contractuels

- A.9.42 Le montant de 453 400 dollars, en augmentation de 50 400 dollars, servira à financer les travaux d'impression et de reliure des publications périodiques réalisées à l'extérieur, les activités d'édition, de correction d'épreuves et de publication des ouvrages de méthodologie, la création de bases de données et la production de CD-ROM.

Subventions et contributions

- A.9.43 Le montant de 648 700 dollars, inchangé, permettra à la Division de régler sa contribution aux frais d'exploitation et d'entretien de l'ordinateur central et du serveur client du Centre international de calcul.

Sous-programme 6 Population

Tableau A.9.21

Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	7 110,2	8 267,8	—	—	8 267,8	606,0	8 873,8
Consultants et experts	79,2	209,3	100,3	47,9	309,6	16,9	326,5
Voyages	91,2	95,4	—	—	95,4	5,3	100,7
Services contractuels	53,9	98,5	40,5	41,1	139,0	7,5	146,5
Fournitures et accessoires	7,6	—	—	—	—	—	—
Mobilier et matériel	50,5	0,4	(0,4)	(100,0)	—	—	—
Total (1)	7 392,6	8 671,4	140,4	1,6	8 811,8	635,7	9 447,5

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	—
			b) Activités de fond	
	493,3	—	FNUAP	—

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
	–	–	c) Projets opérationnels	–
	–	–	FNUAP	–
	–	–	PNUD	–
	–	–	Fonds d'affectation spéciale pour les projets de coopération technique	–
Total (2)	493,3	–		–
Total [(1) + (2)]	7 885,9	8 671,4		9 447,5

Tableau A.9.22

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	2	2	–	–	–	–	2	2
P-5	6	6	–	–	–	–	6	6
P-4/3	15	15	–	–	–	–	15	15
P-2/1	2	2	–	–	–	–	2	2
Total partiel	26	26	–	–	–	–	26	26
Agents des services généraux								
1re classe	4	4	–	–	–	–	4	4
Autres classes	13	13	–	–	–	–	13	13
Total partiel	17	17	–	–	–	–	17	17
Total	43	43	–	–	–	–	43	43

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Postes

- A.9.44 Le montant de 8 267 800 dollars, inchangé, permettra de financer les 26 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et les 17 postes d'agent des services généraux décrits au tableau A.9.22.

Consultants et experts

- A.9.45 Le montant de 309 600 dollars, accusant une augmentation de 100 300 dollars, permettra de financer :
- a) Des connaissances spécialisées faisant défaut au Secrétariat, notamment une somme de 48 800 dollars pour l'établissement de deux rapports de suivi destinés à la Commission de la population et du développement sur les thèmes spécifiques dont est saisie la Commission; la refonte totale des estimations et des projections en matière de population, notamment les estimations et les projections relatives aux zones urbaines et aux mouvements entre zones urbaines et zones rurales; la modification de la base de données sur la population et le dévelop-

pement en prévision d'une publication technique consacrée aux problèmes qui commencent à se poser en matière de vieillissement de la population et de mortalité (216 200 dollars);

- b) La tenue de trois réunions de groupes d'experts (93 400 dollars), dont une somme de 51 500 dollars pour des réunions consacrées à :
- i) Des méthodes de projection de l'emploi des contraceptifs 16 800 dollars
 - ii) La mortalité des adultes dans les pays en développement 37 400 dollars
 - iii) Aspects essentiels des objectifs en matière de population 39 200 dollars

Voyages

- A.9.46 Le montant de 95 400 dollars, inchangé, concerne des consultations avec les commissions régionales et les institutions spécialisées; la participation à des conférences et à des réunions d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales sur des questions de fond en matière de population; et des activités de collecte de données et autres recherches relatives à l'exécution du programme de travail.

Services contractuels

- A.9.47 Le montant de 139 000 dollars, accusant une augmentation de 40 500 dollars, permettra de couvrir les frais de la conception technique et de la mise en service de cinq bases de données interactives consacrées à la population sur le Web et la mise en service et l'expansion du site Web de la Division de la population, qui correspond à l'augmentation de 40 500 dollars (55 300 dollars), et pour les travaux contractuels d'édition, de préparation de copie et d'impression des différentes publications périodiques et isolées (83 700 dollars).

Mobilier et matériel

- A.9.48 Une faible diminution (400 dollars) est enregistrée au titre de cette rubrique.

Sous-programme 7 Tendances, questions et politiques relatives au développement mondial

Tableau A.9.23

Prévisions de dépenses, par grande rubrique et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Rubrique	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pourcentage			
Postes	9 346,4	9 928,9	85,5	0,8	10 014,4	729,1	10 743,5
Autres dépenses de personnel	6,4	32,7	—	—	32,7	1,8	34,5
Consultants et experts	226,6	242,9	65,1	26,8	308,0	16,9	324,9
Voyages	85,2	90,7	—	—	90,7	4,9	95,6
Services contractuels	88,5	79,2	—	—	79,2	4,4	83,6
Fournitures et accessoires	12,5	—	—	—	—	—	—
Mobilier et matériel	60,4	—	—	—	—	—	—
Total (1)	9 826,0	10 374,4	150,6	1,4	10 525,0	757,1	11 282,1

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
	–	–	a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	–
			ii) Des activités extrabudgétaires	–
			b) Activités de fond	
	255,1	247,0	Fonds d'affectation spéciale pour la planification et les projections relatives au développement	–
			Fonds d'affectation spéciale destiné à financer la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental et sa commission préparatoire	–
	–	767,9	c) Projets opérationnels	
Total (2)	255,1	1 014,9		–
Total [(1) + (2)]	10 081,1	11 389,3		11 282,1

Tableau A.9.24

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	3	3	–	–	–	–	3	3
P-5	7	7	–	–	–	–	7	7
P-4/3	16	16	–	–	–	–	16	16
P-2/1	3	4	–	–	–	–	3	4
Total partiel	30	31	–	–	–	–	30	31
Agents des services généraux								
1re classe	8	8	–	–	–	–	8	8
Autres classes	13	13	–	–	–	–	13	13
Total partiel	21	21	–	–	–	–	21	21
Total	51	52	–	–	–	–	51	52

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Postes

A.9.49 Le montant de 10 014 400 dollars, accusant une augmentation de 85 500 dollars, permettra de financer un total de 52 postes, 31 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang su-

périeur et 21 dans la catégorie des agents des services généraux, comme indiqué au tableau A.9.24. L'augmentation tient à la création d'un nouveau poste P-2 pour renforcer le programme de travail sur la mondialisation et l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. Les fonctions de ce poste incluent l'analyse de rapports et d'études et la préparation de contributions pour des rapports sur la notion de biens collectifs mondiaux, notamment pour le Comité des politiques de développement, les institutions de Bretton Woods et les activités consacrées au financement du développement.

Autres dépenses de personnel

- A.9.50 Le montant de 32 700 dollars, inchangé, permettra de financer du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour le traitement de données et d'autres préparatifs pour *La situation économique et sociale dans le monde*, le rapport sur la situation de l'économie mondiale et d'autres rapports spécialisés demandés par le Comité des politiques de développement, le Conseil économique et social, l'Assemblée générale et d'autres organismes intergouvernementaux.

Consultants et experts

- A.9.51 Le montant de 308 000 dollars, accusant une augmentation de 65 100 dollars, est nécessaire pour financer :

- a) Des connaissances spécialisées pour contribuer à l'établissement de deux études thématiques pour chacune des sessions annuelles du Comité des politiques de développement et de quatre études sur des problèmes économiques et sociaux naissants, à intégrer dans *La situation économique et sociale dans le monde* en 2002 et 2003; à l'expansion et à l'amélioration des bases de données et du site Web de la Division; à la formulation de propositions de politiques sur des problèmes de développement à long terme et la mobilisation des ressources nationales; et à des études concernant les flux financiers internationaux et le système financier international, notamment les capacités d'alerte rapide, de prévention et d'intervention en cas de crises financières (119 800 dollars);
- b) La tenue de huit réunions de groupes d'experts spéciaux (188 200 dollars) consacrées aux thèmes ci-après :
 - i) Les nouveaux aspects et problèmes du développement 24 000 dollars
 - ii) Le système financier international et le développement 24 000 dollars
 - iii) La mobilisation des ressources financières dans une société mondialisée 24 000 dollars
 - iv) La fixation de critères d'identification des pays les moins avancés 22 300 dollars
 - v) L'application des critères d'identification des pays les moins avancés 19 900 dollars
 - vi) Le rôle de l'ONU dans la fourniture de biens collectifs mondiaux 24 000 dollars
 - vii) Deux autres réunions sur le renforcement du système financier international 50 000 dollars

Voyages

- A.9.52 Le montant de 90 700 dollars (inchangé) permettra de financer les déplacements de personnel pour fournir des services fonctionnels au Conseil économique et social lorsqu'il se réunit à Genève, assurer la coordination des recherches et participer à des consultations avec la CNUCED, les commissions régionales et les institutions spécialisées et participer à des réunions et conférences économiques se rapportant au programme de travail.

Services contractuels

- A.9.53 Le montant de 79 200 dollars permettra de financer les travaux contractuels d'impression de *La situation économique et sociale dans le monde*, d'un rapport sur les perspectives socioéconomiques globales de l'économie mondiale et plusieurs autres publications (47 700 dollars), ainsi que d'autres services contractuels liés à la collecte de données (31 500 dollars).

Sous-programme 8

Administration publique, financement et développement

Tableau A.9.25

Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	10 205,7	9 084,9	—	—	9 084,9	656,1	9 741,0
Consultants et experts	359,9	424,9	30,2	7,1	455,1	24,8	479,9
Voyages	133,3	189,1	—	—	189,1	10,4	199,5
Services contractuels	45,3	78,8	—	—	78,8	4,3	83,1
Fournitures et accessoires	15,6	—	—	—	—	—	—
Mobilier et matériel	59,9	—	—	—	—	—	—
Total (1)	10 819,7	9 777,7	30,2	0,3	9 807,9	695,6	10 503,5

2) Fonds extrabudgétaires

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
	—	—	a) Services d'appui à :	
	438,6	656,4	i) Des organismes des Nations Unies	—
			ii) Des activités extrabudgétaires	662,8
			b) Activités de fond	
	12 711,0	11 874,0	c) Projets opérationnels	
			PNUD	10 950,0
	27 296,0	31 565,0	Fonds d'affectation spéciale pour les projets de coopération technique	33 000,0
Total (2)	40 445,6	44 095,4		44 612,8
Total [(1) + (2)]	51 265,3	53 873,1		55 116,3

Tableau A.9.26

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	3	3	—	—	2	2	5	5
P-5	5	5	—	—	—	—	5	5
P-4/3	13	13	—	—	—	—	13	13
P-2/1	4	4	—	—	—	—	4	4
Total partiel	26	26	—	—	2	2	28	28
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	23	23	—	—	—	—	23	23
Total partiel	24	24	—	—	—	—	24	24
Total	50	50	—	—	2	2	52	52

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Postes

- A.9.54 Le montant de 9 084 900 dollars (inchangé) sera nécessaire pour financer 26 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 24 postes d'agent des services généraux, comme indiqué au tableau A.9.26.

Consultants et experts

- A.9.55 Le montant de 455 100 dollars, accusant une augmentation de 30 200 dollars, permettra de financer :
- a) Des connaissances spécialisées faisant défaut au Secrétariat afin de contribuer à l'établissement d'études et de rapports de fond soumis à des réunions intergouvernementales sur la situation du secteur public, l'administration publique, la coopération internationale en matière fiscale, les technologies de l'information, les stratégies et méthodes de reconstruction et d'administration des affaires publiques après un conflit, et des innovations en matière de gestion (300 400 dollars);
 - b) La tenue de sept réunions de groupes d'experts (154 700 dollars) consacrées aux thèmes ci-après :
 - i) Mobilisation des ressources et gestion des finances publiques comme moyen de développement 22 000 dollars
 - ii) Stratégies et méthodes de reconstruction et de réorganisation des institutions et de l'administration publique après un conflit 21 700 dollars

iii) Nouveaux problèmes concernant la formation à l'administration publique, y compris la prise en compte des sexospécificités dans le secteur public	23 000 dollars
iv) Innovations en matière de gouvernance et de gestion et atténuation de la pauvreté	22 000 dollars
v) Le secteur public et les technologies de l'information	22 000 dollars
vi) Gestion des affaires économiques et transparence des opérations financières du secteur public	22 000 dollars
vii) Les effets de mesures économiques unilatérales prises à l'encontre de pays en développement	22 000 dollars

Voyages

- A.9.56 Le montant de 189 100 dollars (inchangé) permettra de financer le voyage de fonctionnaires pour assurer des services fonctionnels au Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale à Genève, participer à ses réunions et à celles de son comité directeur; faire la liaison avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales s'occupant de questions d'économie et d'administration publiques; mener des activités de collecte de données et de recherche; et assurer la coordination avec les commissions régionales et les institutions spécialisées.

Services contractuels

- A.9.57 Le montant de 78 800 dollars (inchangé) permettra de financer les travaux contractuels d'édition, de préparation d'épreuves et d'impression de diverses publications.

Avance faite à l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW)

Tableau A.9.27

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pourcentage			
Subventions et contributions	–	800,0	(800,0)	(100,0)	–	–	–
Total	–	800,0	(800,0)	(100,0)	–	–	–

Subventions et contributions

- A.9.58 Par sa résolution 55/219 du 23 décembre 2000, l'Assemblée générale a approuvé le versement d'une avance de 800 000 dollars à l'INSTRAW en 2001, dans l'attente de la réception de contributions volontaires. Cette opération n'étant pas appelée à se répéter, le montant prévu pour l'exercice biennal 2002-2003 au titre des subventions et contributions diminue d'autant.

D. Appui au programme

Tableau A.9.28

Prévisions de dépenses, par grande rubrique et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Rubrique	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
1. Service administratif	6 102,8	6 629,0	15,0	0,2	6 644,0	405,5	7 049,5
2. Groupe de l'appui informatique	1 861,5	1 842,4	(35,0)	(1,8)	1 807,4	224,8	2 032,2
Total (1)	7 964,3	8 471,4	(20,0)	(0,2)	8 451,4	630,3	9 081,7

2) Fonds extrabudgétaires

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
	4 767,2	5 625,7	ii) Des activités extrabudgétaires	5 473,8
			b) Activités de fond	
			c) Projets opérationnels	
	112,0	—	FNUAP	—
	198,0	—	PNUD	—
			Fonds d'affectation spéciale pour les	
	1 000,0	—	projets de coopération technique	—
Total (2)	6 077,2	5 625,7		5 473,8
Total [(1) + (2)]	14 041,5	14 097,1		14 555,5

Tableau 9.9.29

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	2	2	—	—	—	—	2	2
P-5	3	3	—	—	1	1	4	4
P-4/3	5	5	—	—	5	5	10	10
P-2/1	1	3	—	—	—	—	1	3
Total partiel	11	13	—	—	6	6	17	19

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003
Agents des services généraux								
1re classe	3	3	—	—	4	4	7	7
Autres classes	11	9	—	—	9	8	20	17
Total partiel	14	12	—	—	13	12	27	24
Total	25	25	—	—	19	18	44	43

A.9.59 Les activités d'appui au programme sont assurées par le Service administratif du Département et le Groupe d'appui informatique.

1. Service administratif

Tableau A.9.30

Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Rubrique	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	2 725,5	2 637,3	–	–	2 637,3	186,0	2 823,3
Autres dépenses de personnel	686,1	1 072,8	–	–	1 072,8	58,7	1 131,5
Frais généraux de fonctionnement	2 534,8	1 815,9	–	–	1 815,9	99,5	1 915,4
Dépenses de représentation	16,6	17,7	–	–	17,7	1,0	18,7
Mobilier et matériel	24,8	193,9	15,0	7,7	208,9	11,5	220,4
Fournitures et accessoires	115,0	891,4	–	–	891,4	48,8	940,2
Total (1)	6 102,8	6 629,0	15,0	0,2	6 644,0	405,5	7 049,5

2) Fonds extrabudgétaires

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
a) Services d'appui à :				
i) Des organismes des Nations Unies	–	–		–
ii) Des activités extrabudgétaires	4 767,2	5 625,7		5 473,8
b) Activités de fond				

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
	112,0	–	c) Projets opérationnels	–
	198,0	–	FNUAP	–
	1 000,0	–	PNUD	–
			Fonds d'affectation spéciale pour les projets de coopération technique	–
Total (2)	6 077,2	5 625,7		5 473,8
Total [(1) + (2)]	12 180,0	12 254,7		12 523,3

Tableau A.9.31

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	2	2	—	—	1	1	3	3
P-4/3	3	3	—	—	5	5	8	8
Total partiel	6	6	—	—	6	6	12	12
Agents des services généraux								
1re classe	2	2	—	—	4	4	6	6
Autres classes	7	7	—	—	9	8	16	15
Total partiel	9	9	—	—	13	12	22	21
Total	15	15	—	—	19	18	34	33

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Postes

- A.9.60 Le montant demandé de 2 637 300 dollars, correspondant au maintien des programmes au même niveau, doit permettre d'assurer le paiement des traitements et des dépenses communes de personnel relatifs à six postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et neuf postes d'agent des services généraux, comme indiqué au tableau A.9.31.

Autres dépenses de personnel

- A.9.61 Le montant demandé de 1 072 800 dollars, qui n'accuse pas d'augmentation, permettra de financer les dépenses afférentes au personnel temporaire (419 600 dollars) et les heures supplémentaires, estimées à 135 700 dollars, pour répondre aux besoins du Département en période de pointe et remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée, ainsi que pour couvrir les dépenses afférentes au personnel temporaire expressément recruté pour poursuivre l'établissement du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* (517 500 dollars).

Frais généraux de fonctionnement

- A.9.62 Le montant demandé de 1 815 900 dollars, qui n'accuse pas d'augmentation, doit permettre de couvrir les frais de location et d'entretien du matériel informatique, y compris la part des dépenses qui est à la charge du Département pour la maintenance et l'appui de l'infrastructure technique du réseau local, y compris le SIG, le courrier électronique et d'autres services électroniques (461 200 dollars), les communications (644 600 dollars), la maintenance du matériel de bureautique et autre matériel (644 900 dollars) et le coût de services divers (65 200 dollars).

Dépenses de représentation

- A.9.63 Le montant demandé (17 700 dollars, correspondant au maintien des programmes), permettrait de couvrir les dépenses qu'entraînent les réceptions officielles.

Fournitures et accessoires

- A.9.64 Le montant demandé (208 900 dollars), en augmentation de 15 000 dollars, doit couvrir le coût des fournitures et accessoires fongibles, y compris le papier et les articles de papeterie, et les fournitures pour le matériel électronique et de traitement de textes.

Mobilier et matériel

- A.9.65 Le montant demandé (891 400 dollars, correspondant au maintien des programmes), doit permettre au Département de faire l'acquisition de mobilier et de matériel pour moderniser et remplacer son matériel de bureautique.

2. Groupe de l'appui informatique

Tableau A.9.32

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	1 606,5	1 693,8	(53,8)	(3,1)	1 640,0	215,7	1 855,7
Autres dépenses de personnel	49,7	—	15,0	—	15,0	0,8	15,8
Services contractuels	88,6	93,6	3,8	4,0	97,4	5,3	102,7
Fournitures et accessoires	35,4	55,0	—	—	55,0	3,0	58,0
Mobilier et matériel	81,3	—	—	—	—	—	—
Total	1 861,5	1 842,4	(35,0)	(1,8)	1 807,4	224,8	2 032,2

Tableau A.9.33

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	2	2	—	—	—	—	2	2
P-2/1	1	3	—	—	—	—	1	3
Total partiel	5	7	—	—	—	—	5	7
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	4	2	—	—	—	—	4	2
Total partiel	5	3	—	—	—	—	5	3
Total	10	10	—	—	—	—	10	10

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)*Postes*

- A.9.66 Le montant demandé (1 640 000 dollars), en diminution de 53 800 dollars, doit permettre de financer sept postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et trois postes d'agent des services généraux, comme indiqué au tableau A.9.33. La diminution nette indiquée s'explique par la suppression de deux postes d'agent des services généraux qui ne sont plus nécessaires (224 800 dollars), compensée par la création de deux nouveaux postes de la classe P-2, les titulaires de ces postes devant aider à élargir et développer encore le Système intégré de suivi en programmant les applications et en gérant la base de données aux fins d'étendre l'utilisation et les avantages du Système à tous les bureaux du Secrétariat. Ils seront également chargés de travaux de génie logiciel, de développement de réseau et de fonctions d'appui connexes pour permettre le bon fonctionnement des systèmes et services qui permettent au Département d'exécuter son programme de travail (171 000 dollars).

Autres dépenses de personnel

- A.9.67 L'augmentation demandée de 15 000 dollars doit permettre d'engager le personnel temporaire qui donnera la souplesse voulue pour élargir le Système intégré de suivi pendant les périodes de pointe.

Services contractuels

- A.9.68 Le montant demandé (97 400 dollars), qui accuse une augmentation de 3 800 dollars, doit permettre de couvrir les services spécialisés requis pour élargir et renforcer le Système intégré de suivi, notamment établir un module de gestion du personnel comprenant des éléments touchant la surveillance technique et la notation du personnel, établir un module d'analyse de l'efficacité comportant des rapports sur l'exécution des programmes, et reconfigurer le système de façon à promouvoir une plus grande transparence dans l'exécution des programmes.

Fournitures et accessoires

- A.9.69 Le montant demandé (55 000 dollars, correspondant au maintien des programmes) doit permettre de couvrir le coût des abonnements à des bases de données textuelles, numériques et bibliographiques accessibles en ligne et sur CD-ROM, ainsi qu'à des revues et des ouvrages de référence dont le Département a besoin pour ses travaux normatifs et analytiques et pour ses activités de coordination.
-